

**LA COOPÉRATIVE
D'ÉGAL À ÉGAL**

RAPPORT DE GESTION 2016



LE POINT CLÉ

Ouverture d'esprit

Avec ce carré découpé, nous avons prouvé notre capacité à innover. Le carré découpé constituait le cœur de notre campagne dans l'édition de septembre de «Schweizer Versicherung». Cela ne s'était encore jamais vu. L'impact auprès de nos partenaires de distribution a été considérable.

Pax bouge, sort des sentiers battus et, ce faisant, développe sa capacité à réfléchir de façon créative et à appliquer des innovations.



CE À QUOI NOUS NOUS RÉFÉRONS

Forme courte dans le texte	Dénomination juridique
Pax Placements	Pax SA de Placements
Pax Holding	Pax Holding (société coopérative)
Pax	Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA
Assurance	

OÙ NOUS TROUVER ENCORE

www.pax.ch/rapport-annuel

Bref aperçu 4

Informations aux sociétaires 6

**Sur la valeur de la
société coopérative** 10

Stratégie et point de mire 14

Interview avec Daniel Mutz 24

Rapport annuel 32

Groupe Pax 33

Pax Assurance 35

Pax Placements 44

Perspectives du groupe 47

Gestion des risques 48

Collaborateurs et direction 50

Gouvernement d'entreprise 56

Rapport financier 84

Konzern 85

• Compte de profits et pertes 85

• Bilan 86

• Tableau de financement 88

• Tableau de variation du capital propre 90

• Annexe aux comptes du konzern 91

• Rapport de l'organe de révision 116

Pax Holding (société coopérative) 118

• Compte de profits et pertes 118

• Bilan 119

• Annexe au Holding 120

• Proposition du conseil
d'administration 123

• Rapport de l'organe de révision 124

• Extrait de la clôture statutaire de
la Pax, Société suisse d'assurance
sur la vie 126

• Extrait de la clôture statutaire
de la Pax SA de Placements 128

FAITS MARQUANTS

19.2

%

**CROISSANCE DES PRIMES BRUTES
ATTEINTE PAR PAX DANS LA PRÉVOYANCE
PROFESSIONNELLE.**

50.9

MILLIONS DE CHF

**PRIMES RÉALISÉES DANS LES NOUVELLES
AFFAIRES DE PRÉVOYANCE PRIVÉE.**

13.6

%

AUGMENTATION DES PRIMES BRUTES.

873

MILLIONS DE CHF

**PRIMES BRUTES RÉALISÉES PAR PAX
AU COURS DE L'ANNÉE SOUS REVUE.**

529

MILLIONS DE CHF

**ÉTAT DU CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX
FIN 2016.**

7.7

MILLIARDS DE CHF

PLACEMENTS DE CAPITAUX AU TOTAL.

CHIFFRES CLÉS

Groupe Pax

	2012	2013	2014 restated	2015	2016
Nombre de collaborateurs	259	281	279	300	320
Résultat après impôts en millions de CHF	33	40	26	17	-12
Capital propre consolidé en millions de CHF	464	493	528	539	529
Taux de rendement du capital propre (ROE)	7.5%	8.4%	5.2%	3.2%	-2.1%

Sociétés du groupe

Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA

PRIMES EN MILLIONS DE CHF	2012	2013	2014	2015	2016
Primes brutes	692	697	770	768	873
Primes prévoyance privée	267	285	307	334	355
Primes prévoyance professionnelle	424	412	463	434	518
Nouvelles affaires					
Prévoyance privée	28	46	49	54	51
Prévoyance professionnelle	9	6	12	9	15
Prestations d'assurance versées (y compris excédents) en millions de CHF	-661	-626	-691	-669	-626
Résultat avant impôts en millions de CHF	14	25	3	11	-13
RÉSERVES EN MILLIONS DE CHF					
Réserves actuarielles	6'225	6'484	6'683	6'748	6'991
- dont pour le compte propre	5'237	5'352	5'473	5'572	5'816
- dont pour le compte et au risque de tiers	988	1'132	1'209	1'176	1'175
Réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents y compris plus-values et moins-values	153	163	167	164	157
Placements de capitaux en millions de CHF	6'877	7'229	7'419	7'386	7'651

Pax SA de Placements et autres activités commerciales

CHIFFRES D'AFFAIRES EN MILLIONS DE CHF	2012	2013	2014 restated	2015	2016
Bénéfice brut comptabilité immobilière	5	6	6	4	5
Résultat provenant des immeubles en réalisation	27	30	17	13	5
Immeubles en biens propres	115	131	98	89	185
Immeubles en réalisation	254	256	269	314	240
Part de capitaux propres	51.2%	52.8%	55.9%	63.2%	60.9%
Résultat avant impôts en millions de CHF	39	42	39	21	16
CHIFFRES CLÉS CONCERNANT LES ACTIONS PAX SA DE PLACEMENTS					
Cours à la fin de l'année en CHF	1'100	1'140	1'085	1'380	1'395
Ratio P/E	6.2	6.2	6.0	22.8	17.8
Nombre d'actions	180'000	180'000	180'000	180'000	180'000
Capitalisation boursière en millions de CHF	198	205	195	248	251



RENDU PUBLIC

INFORMATIONS AUX SOCIÉTAIRES

Chère lectrice, cher lecteur,

Pax est organisée sous forme de coopérative, ce qui en fait une entreprise indépendante et autonome. Une personne assurée chez Pax est également sociétaire. Ainsi, Pax appartient à ses clients – ce que Pax produit reste dans l'entreprise et revient aux clients qui profitent d'une participation stable aux excédents. Notre politique commerciale est par principe durable, prévoyante et solidaire. Dans un contexte économique difficile, cela représente un réel avantage par rapport à la concurrence pour une assurance de prévoyance.

Groupe Pax

Au vu des intérêts bas qui perdurent et du défi sur les marchés, le groupe Pax s'est bien défendu au niveau opérationnel. La Pax Assurance se démarque ainsi par une forte croissance en ce qui concerne les primes comptabilisées. À l'inverse de la tendance du marché qui, selon l'Association Suisse d'Assurances (ASA) a reculé

de 6 pour cent, Pax a, avec un plus de 13.6 pour cent, enregistré une croissance.

Le résultat financier du groupe Pax a été marqué, en 2016, par des effets spéciaux et porte sur -11.6 millions de CHF. La constitution de réserves supplémentaires de 52.2 millions de CHF bruts a ainsi été nécessaire à la Pax Assurance. Ces réserves ont été constituées dans l'intérêt des clients en raison des intérêts extrêmement bas et n'ont pas pu être entièrement compensées par d'autres influences positives. La vente prévue de la participation majoritaire à la Pax Placements est prise en compte dans le résultat annuel 2016. Le contrat de vente a été signé le jeudi 5 janvier 2017, et la réalisation de la transaction est attendue pour le premier semestre 2017.

La raison principale pour la vente réside dans la décision stratégique de mettre la prévoyance privée et profession-

nelle davantage en avant, la construction immobilière ne faisant pas partie des tâches principales d'une assurance de prévoyance. Indépendamment de ces considérations, le fait de détenir un portefeuille immobilier au sein de la Pax Assurance reste une composante importante de la stratégie de placement et contribue à la sécurité et à la stabilité de notre revenu.

La Pax Verwaltungen AG, une société de la Pax Placements, n'est pas concernée par la transaction. Elle sera détachée à la Pax Assurance avant la vente de la Pax Placements et sera responsable de la gestion et de la gestion du parc immobilier de la Pax Assurance comme elle l'était auparavant.

La vente de la participation majoritaire ouvre des possibilités de développer les potentiels se rapportant à l'assurance de prévoyance. Cela peut également inclure de nouvelles participations ou coopérations.

Pax Assurance

Dans le domaine opérationnel, Pax est sur la bonne voie. C'est surtout dans la prévoyance privée que Pax a dépassé ses attentes. Sur un marché dont la croissance n'a, selon l'ASA, représenté que 1.5 pour cent, notre croissance de 9 pour cent dans les primes périodiques comptabilisées représente une belle performance. Pax accorde ici une attention particulière à la qualité et à une croissance durable. Avec 4'800 conclusions en neuf mois, le produit «placement en fonds Pax avec garantie individuelle» lancé en 2016 est une véritable réussite. Cela correspond à quelque 27 pour cent des nouvelles affaires.

Dans la prévoyance professionnelle, Pax a enregistré une augmentation de 1.9 pour cent du portefeuille, ce qui représente une évolution réjouissante après le recul de 2015. En ce qui concerne les nouvelles primes, les objectifs ont été dépassés. Constituaient les facteurs de cette réussite une prospection accrue du marché, les solutions flexibles et des processus simplifiés.

La capacité de risque se maintient à un niveau élevé. Les exigences du Test suisse de solvabilité (SST) sont remplies.

Pax Placements

La Pax Placements développe et vend ses propres biens immobiliers. Qui plus est, elle gère le portefeuille immobilier de la Pax Assurance par l'intermédiaire de sa filiale Pax Verwaltungen AG. Pour l'exercice 2016, la Pax Placements a enregistré un résultat de 14.1 millions de CHF et a ainsi dépassé celui de l'année précédente. Les moteurs de cette évolution sont, entre autres, les effets positifs de la réévaluation des immeubles en réalisation qui en ont résulté en raison des ventes réussies en 2016.

Renforcement du conseil d'administration

Markus Lützeltschwab a été élu dans le conseil d'administration à l'occasion de l'assemblée des délégués du 23 avril 2016. Il est membre de la direction «Vie» de PartnerRe Zurich, une société de réassurance travaillant à l'international, et renforce le conseil d'administration grâce à ses connaissances approfondies de l'assurance.

Marche des affaires positive

En 2016 encore, nous avons confirmé la marche des affaires positive des dernières années. Nous avons ainsi optimisé notre écoute de la clientèle, assoupli notre offre grâce à un développement ciblé des produits et simplifié nos processus. Qui plus est, nous avons réaffirmé notre position de fournisseur de prévoyances privée et professionnelle auprès des partenaires de distribution en optimisant les processus et par des mesures de marketing ciblées.

Indépendamment de notre performance, le faible niveau des intérêts reste un défi essentiel pour Pax. Nous avons optimisé notre stratégie de placements par des mesures ciblées. Nous avons légèrement augmenté notre part en monnaies étrangères et davantage investi dans des placements avec des perspectives de rendement plus élevées. Ce faisant, les risques de change ont été en grande partie couverts. Notre politique commerciale prévoyante et fondée sur la solidarité est destinée à faire en sorte que nous tenions à long terme les promesses faites à nos clients.

Le regard tourné vers l'avenir

En 2016, l'accent a été mis sur la consolidation de la capacité à innover. Des sujets essentiels se sont détachés des idées et discussions, sujets qui seront développés en 2017.

Le passage au numérique ne représente ici pas uniquement une évolution technique, il est également induit par les clients. Il exige des modèles commerciaux innovants, des univers numériques et de nouvelles possibilités d'interagir. En créant une start-up en 2016, nous avons là aussi fait un pas important vers le futur. Une nouvelle plateforme doit, pour le bien de tous, créer un lien entre les consommateurs, les partenaires de distribution et les assurances selon le principe «partager et participer».

Parallèlement, nous continuons à investir dans la flexibilité de nos produits et services en faveur de nos clients et partenaires de vente. La simplification et la numérisation de nos prestations de service et processus ainsi que le recentrage sur eux en constituent la base.

Remerciements

2016 a été un exercice riche en événements avec un bon résultat opérationnel et une croissance stable. Nous remercions nos partenaires, clients et délégués de nous avoir en permanence encouragés, par leur confiance, à donner le meilleur ainsi que nos collaborateurs de leur grand engagement. Notre tâche sera de largement consolider ce que nous avons atteint tout en continuant le développement. C'est dans ce sens que nous restons en mouvement, et nous sommes prêts pour une année 2017 dynamique.



Daniel O. A. Rüedi
Président du conseil
d'administration



Peter Kappeler
Président du comité
directorial



MEILLEURE ACTIVE

SUR LA VALEUR DE LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Économiquement importante

La Suisse est bien le pays des Confédérés, mais pas un pays de coopératives. Parmi les quelque 415'000 personnes morales actuellement enregistrées en Suisse, seules environ 9'000 se présentent sous la forme juridique de la société coopérative. Contrairement à ce que l'on pourrait croire au vu de cette petite part, l'importance économique de ce modèle datant du 19^e siècle est loin d'être insignifiante. Les dix plus grandes sociétés coopératives – avec Pax, à la septième place – réalisent un chiffre d'affaires d'un total de 250 milliards de CHF. Cela correspond tout de même à un tiers du produit brut intérieur réel de la Suisse.

Plus-value constante

La réussite de Pax provient de la performance sur le marché, de l'indépendance et de la stabilité qu'offre l'entreprise. La réussite trouve toutefois aussi son origine dans sa forme de société coopérative. En tant que coopérative, Pax est responsable des intérêts de ses clients. Nos clients sont les sociétaires, et nous sommes leur prestataire de services. Cette orientation claire

encourage des stratégies durables, ce qui rend l'entreprise plus résistante aux crises boursières. Nous agissons avec prévoyance, maintenons le rendement et le risque en équilibre et réinvestissons les bénéfices dans l'entreprise. Le succès économique reste dans la société coopérative et profite aux sociétaires.

Solidarité moderne

L'orientation de toutes les activités sur des objectifs à long terme est primordiale parce qu'une assurance de prévoyance privée ou professionnelle constitue une promesse pour l'avenir que nous nous devons de tenir. Un capital de confiance que Pax entretient de façon responsable et avec beaucoup de sérieux.

Les intérêts des clients sont en harmonie avec ceux de l'entreprise lorsque l'activité commerciale est orientée sur la durabilité. Les deux souhaitent la stabilité, la sécurité et une croissance de qualité.

La société coopérative, c'est la solidarité vécue, et elle reste, actuellement et pour l'avenir, la forme juridique

idéale pour Pax en tant qu'institution de prévoyance. Parce que la solidarité est une vertu fédérale qui ne sera jamais démodée.

But lucratif solide

En tant que société coopérative, nous associons solidarité et but lucratif. Ce n'est qu'à ce prix que nous pouvons investir dans l'avenir tout en restant compétitifs. N'ayant pas d'intérêts d'actionnaires à prendre en compte, nous pouvons réagir promptement aux changements sur les marchés et anticiper, sans être exposés à la pression à court termes d'investisseurs et d'analystes. Nos bénéfices restent dans l'entreprise. Ce sont nos clients qui en profitent par le biais d'une participation stable aux excédents.

Organisation démocratique de tradition

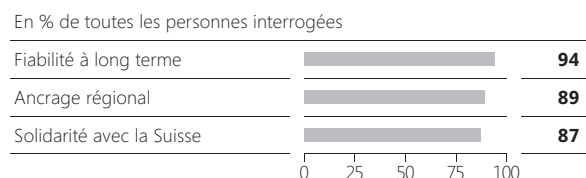
D'un point de vue juridique aussi, la société coopérative représente une forme d'entreprise attractive. Le droit

de regard des sociétaires est strictement réglé selon l'idéal que l'humain prime sur le capital. «Une tête, une voix», voilà le principe. Cela signifie que chaque voix a

LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE, C'EST LA SOLIDARITÉ VÉCUE.

la même valeur. Selon la tradition et pour aller dans le sens des clients, c'est la majorité qui décide. Cela évite une orientation sur les objectifs d'un petit nombre de personnes qui, avec des parts majoritaires, dominent

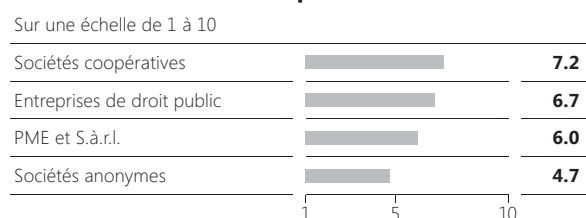
Avantages de la société coopérative



Les trois avantages de la forme coopérative les plus cités par la population.

Source: sondage «Perception des sociétés coopératives en Suisse»

Confiance dans les entreprises



Source: sondage «Perception des sociétés coopératives en Suisse»

Les 10 plus grandes sociétés coopératives de Suisse

CA en millions	
Migros	27'400
Coop	26'900
Fenaco	6'200
Mobiliar	3'500
Raiffeisen	3'000
KPT	1'655
Pax	768
Reka	694
Swisslos	519
ESA	334

12%

de la performance économique suisse sont fournis par les 20 plus grandes sociétés coopératives

l'entreprise. Les sociétaires élisent des délégués auxquels Pax doit des comptes. Avec eux, nous ne discutons pas uniquement du résultat, mais également de l'orientation stratégique de l'entreprise. Cela exige franchise et transparence: Des caractéristiques que nous considérons comme symbole de qualité depuis plus de 130 ans et qui représentent une bonne partie de notre culture d'entreprise suisse et de tradition historique.

Sécurité fiable

Selon les sondages, les sociétés coopératives jouissent d'une grande estime et confiance en Suisse. Encore faut-il les mériter. C'est précisément parce que les assureurs-vie en Suisse sont tenus d'afficher un rapport équilibré entre risque et moyens propres que nous montrons l'exemple. Continuité, croissance saine et politique d'entreprise prévoyante sont à la base du succès de Pax. Crédible, prévoyante et directe: autant de valeurs que nous défendons en tant que société coopérative et qui ont de l'importance pour nos clients depuis toujours.

La solidité nécessaire à cela apparaît dans l'importante dotation en capital de Pax. Le Test suisse de solvabilité (SST) est un indicateur fiable concernant notre capacité

à tenir la promesse donnée. Le fait que nous remplissions les exigences du SST rend notre crédibilité mesurable. Cela nous procure un sentiment de sécurité

LES CLIENTS PROFITENT D'UNE PARTICIPATION AUX EXCÉDENTS STABLE.

tant à nous qu'à nos partenaires et à nos clients. Et, tout compte fait, la sécurité est ce que nous, en tant qu'assureur de prévoyance, offrons à nos clients.



SANS HÉSITATION

STRATÉGIE ET POINT DE MIRE

Pax est sur la bonne voie. Dans un contexte économique difficile, nous nous affirmons, gagnons en flexibilité et renforçons notre stabilité. Nous investissons dans l'avenir par de mesures ciblées. Nous avons ainsi atteint en 2016 les objectifs opérationnels et posé la base pour un développement futur novateur. Pax est en mouvement, Pax reste en mouvement.

Rester stables et compétitifs

Pour atteindre notre objectif, devenir l'une des meilleures assurances de prévoyance, notre orientation est claire. Nous visons une croissance durable, protégeons le solide capital propre et investissons dans le développement stratégique de Pax. Nos valeurs, à savoir crédibles, prévoyants et directs, déterminent notre pensée et nos actes. Nous vivons pour cela, nous vivons de cela. De la sorte, nous sommes stables et sûrs pour nos clients, tout en étant agiles et compétitifs sur le marché. L'organisation coopérative nous rend indépendants dans nos décisions et aiguillages stratégiques. Nous

agissons toujours dans l'intérêt de nos clients. Chaque client est en effet sociétaire de Pax et profite de ce fait immédiatement de la politique commerciale durable.

Nous nous concentrons sur les opérations de prévoyance en Suisse et sur la vente de solutions de prévoyance confiée exclusivement à des partenaires indépendants. Le modèle de distribution d'assurances de prévoyance, unique en Suisse, permet de proposer des produits particulièrement proches du marché et compétitifs. La performance sur le marché doit en effet convaincre tant le courtier que le client.

Croître sainement

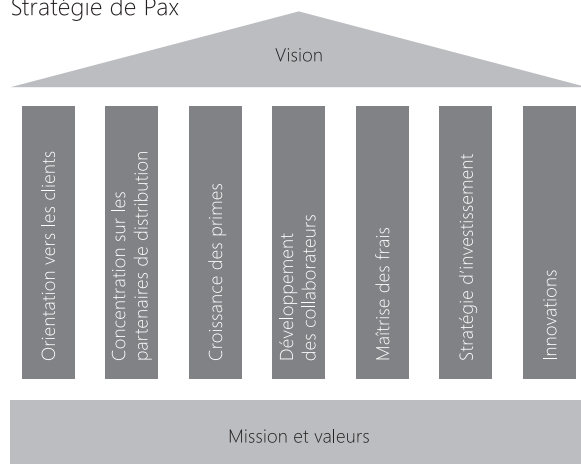
En tant qu'assurance de prévoyance, nous misons aujourd'hui, comme nous le ferons demain, sur une croissance durable de qualité. Pour ce faire, il faut de la stabilité, de l'agilité et un esprit novateur. Nous prouvons notre stabilité par nos performances constantes. Nous obtenons de l'agilité par les avantages de notre modèle commercial. Et nous encourageons l'esprit novateur en

ancrant la culture de Pax dans les têtes et les cœurs de tous les collaborateurs.

Notre stratégie se compose de sept piliers:

1. Nous visons une croissance continue, durable des primes du portefeuille.
2. Nous concentrons la distribution sur des partenaires indépendants avec une répartition équilibrée des volumes de primes placées.
3. Nous orientons notre offre et nos services de façon conséquente sur les exigences de nos clients et de nos partenaires.
4. Nous attachons une grande importance à la maîtrise des coûts pour accroître notre liberté de mouvement.
5. Nous offrons des possibilités de création à des collaborateurs motivés disposant de solides bases de connaissance.
6. Nous poursuivons une stratégie de placement qui garantit tous les engagements envers nos clients à long terme.
7. Nous accordons l'espace nécessaire pour l'innovation: qu'il s'agisse de nouveaux produits, d'automatisation de processus ou de concepts pour passer au numérique dans certains secteurs d'activité.

Stratégie de Pax



Nous vérifions les indicateurs quantitatifs de la stratégie dans notre cockpit d'entreprise, notre système d'information de gestion. En 2016, le cockpit a été étendu et

complété par des paramètres supplémentaires pour la gestion qualitative dans la prévoyance privée. Cela nous permet de réagir rapidement et avec précision à l'évolution de l'environnement économique.

EN TANT QU'ASSURANCE DE PRÉVOYANCE, NOUS MISONNONS SUR UNE CROISSANCE DURABLE DE QUALITÉ.

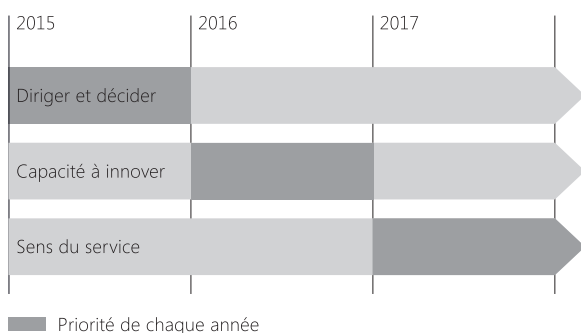
En 2016, nous avons bien avancé dans les sept piliers de la stratégie.

1. La croissance des primes du portefeuille est durable.
2. La distribution est bien orientée et se concentre sur des partenaires.
3. L'écoute de la clientèle s'est encore améliorée – ce qu'un sondage auprès des partenaires de distribution a confirmé.
4. La maîtrise des coûts est bonne et est maintenue de façon conséquente.
5. Les collaborateurs sont motivés et proposent d'idées créatives.
6. La stratégie de placements est optimisée de façon ciblée et prévoyante. Les nouvelles options de placement constituent ici le sujet central.
7. Le passage au numérique de la chaîne de valeur ajoutée se poursuit. La capacité à innover progresse. Avec le «placement en fonds Pax avec garantie individuelle», une innovation est déjà sur le marché. De plus, on investit dans le développement des modèles d'affaires digitaux.

La stratégie de Pax se révèle durablement payante. L'effet est renforcé par le changement culturel porté par nos collaborateurs.

Réaliser avec succès

Dans le cadre de la stratégie globale, Pax a défini, en 2015, trois initiatives stratégiques. La mise en pratique est prévue sur une période de trois ans, chaque initiative étant le point central d'une année. Chaque sujet doit être ancré dans le travail quotidien de Pax et devenir l'objet du processus de gestion existant. En 2016, c'est la capacité à innover qui constituait le point crucial.



Capacité à innover: Nous voulons adopter un rythme d'innovation en harmonie avec notre organisation. Pour ce faire, les premiers processus et outils – indispensables pour que de nouvelles idées voient le jour – ont été introduits en 2015. Différents événements, campagnes et plateformes ont soutenu en 2016 le travail sur la capacité à innover et à améliorer ce qui existe dans toute l'entreprise. D'autres mesures de mise en œuvre visent à renforcer la capacité d'innovation de Pax grâce à la richesse d'idées de chaque individu.

Sens du service: Nos valeurs et le «Code déontologique» constituent le cœur de notre culture. Nous en tirons le sens du service qui marque le quotidien professionnel. Avec le programme de deux ans «Opérations – notre service», nous avons fait avancer la réalisation de nos promesses en matière de service et ainsi amélioré sensiblement le sens du service.

Diriger et décider: L'esprit mobile tout comme la mobilité dans l'équipe sont indispensables pour agir de façon flexible et rapide. C'est pourquoi nous encourageons un comportement responsable et centré sur la performance. Des processus et auxiliaires décisifs ont été développés, mis à disposition et accueillis positivement par les collaborateurs et les dirigeants. Nous travaillons intensément à l'application au quotidien.

Avec les initiatives stratégiques, nous investissons dans l'avenir de Pax. La réalisation maintient le cap à tous les niveaux, et les premiers succès se dessinent. Cela nous donne l'assurance de poursuivre la bonne stratégie.

Tenir les résolutions

En 2016, nous avons modernisé notre environnement informatique et clôturé certains projets. Ainsi, le savoir-faire en matière de solutions logicielles pour les opérations d'assurance, l'informatique décisionnelle (business intel-

NOUS AVONS SENSIBLEMENT AMÉLIORÉ LE SENS DU SERVICE.

ligence) et l'approvisionnement ont été maintenus en interne. Les mesures «Prévoyance professionnelle 2.0» sont également appliquées. Tous les processus, produits et documents ont été réunis et automatisés dans un programme modulaire, ce qui nous permet de répondre aux besoins les plus divers et aux exigences croissantes des petites, moyennes et grandes entreprises par des solutions flexibles.

Les partenariats, qui sont basés sur une confiance mutuelle et bénéfiques pour les deux, sont de plus en plus importants. En 2016, nous avons entamé une coopération très prometteuse dans le secteur hypothécaire avec la Glarner Kantonalbank (GLKB). Nous acquérons des créances hypothécaires fixes avec des durées de 7 à 20 ans que la GLKB génère par le biais de son offre hypo-

AVEC UN RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURONNÉ DE SUCCÈS, PAX S'EST TRÈS BIEN DÉFENDUE.

thécaire accessible sur Internet «hypomat.ch». La GLKB gère les hypothèques de la vérification de la solvabilité au traitement des différentes opérations hypothécaires, en passant par la conclusion et l'administration courante. La coopération ouvre à Pax des opportunités de placement positives et permet une réduction des coûts de capitaux à la GLKB.

Être acteur du marché

En 2016, l'assurance suisse a été marquée par les zones de tension les plus diverses. Les intérêts toujours faibles représentent des défis de taille pour la branche. Le développement de la scène politique mondiale génère des incertitudes sur les marchés. Viennent s'y ajouter des marchés immobiliers qui sont parfois considérés comme étant en surchauffe. Les normes réglementaires de plus en plus sévères des administrations et organes de surveillance aggravent parfois encore les conditions économiques difficiles.

Le secteur financier suisse joue un rôle important dans l'assurance-vie. Selon l'Association Suisse d'Assurances (ASA), le volume de primes des assurances-vie portait sur quelque 32.64 milliards de CHF en 2015. Environ 5.63 milliards de CHF provenaient de la prévoyance privée. L'allongement de l'espérance de vie et le désir d'autodétermination financière sont, entre autres, les moteurs du marché. La personne qui vieillit perçoit des prestations de l'AVS et de la caisse de pension plus longtemps et souhaite garder son autonomie. Les intérêts restent faibles et les revenus des placements fluctuent, mais les solutions de prévoyance, elles, doivent rester calculables et offrir une protection importante. Tous ces faits regroupés laissent présager que le troisième pilier – c'est-à-dire l'épargne volontaire – gagnera en importance en Suisse, afin de combler les lacunes de prévoyance.

En 2016 le marché des prévoyances privée et professionnelle a diminué. Pax s'est très bien défendue dans ce contexte et se présente, pour l'année 2016 sous revue, avec un résultat opérationnel couronné de succès. Nous comptons poursuivre sur cette voie en 2017. Des investissements dans des solutions convaincantes et des prestations de service fiables pour les clients, la promotion des compétences de nos collaborateurs et la garantie de la qualité sont les clés du succès.

Changer de perspectives

Ce n'est qu'en comprenant les désirs et les préoccupations de ses clients que l'on peut y répondre. Pax répond à cette exigence en examinant et en développant en permanence sa palette de produits et de services sous l'angle des clients et du marché.

L'objectif des **clients privés** est essentiellement de faire en sorte de préserver le niveau de vie une fois l'âge de la retraite atteint. Les prestations de l'AVS et de la caisse de pension ne suffisent souvent pas pour y parvenir. La future génération de clients le sait parce qu'elle est sur les réseaux, qu'elle compare les offres et se tient très bien au courant. Ce sont notamment les jeunes qui souhaitent trouver la meilleure solution de façon autonome et en

ayant conscience des coûts. Ils lancent les tendances pour l'avenir et sont les rentières et rentiers d'après-demain.

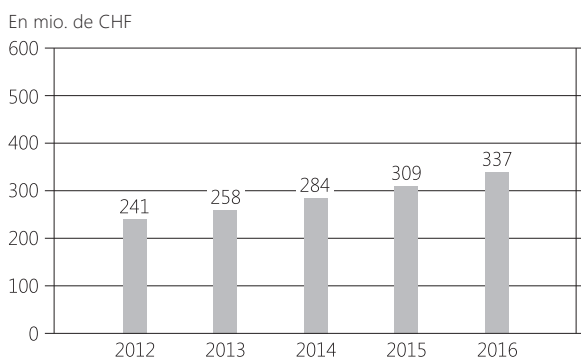
Dans la **prévoyance privée**, une transition stratégique est en marche concernant la palette de produits. Les assurances-vie classiques sont remplacées par des produits qui combinent en souplesse constitution d'un patrimoine et protection du patrimoine et offrent ainsi aux clients une plus-value malgré le contexte actuel et ses intérêts extrêmement faibles. Notre produit «placement en fonds Pax avec garantie individuelle» est une réussite. Le client détermine le niveau de garantie dès le départ et s'assure ainsi le capital souhaité. Avec la part restante de la prime, il participe à l'évolution du marché des capitaux en fonction de sa propre volonté à prendre des risques. Depuis le lancement au cours du premier trimestre 2016, nous avons enregistré 4'800 conclusions ce qui représente plus d'un quart de nos nouvelles primes. Nous voyons en ces produits dits hybrides l'élaboration future

de produits. Il nous appartiendra, en 2017, d'expliquer clairement et de façon convaincante la nouvelle offre à un plus vaste public.

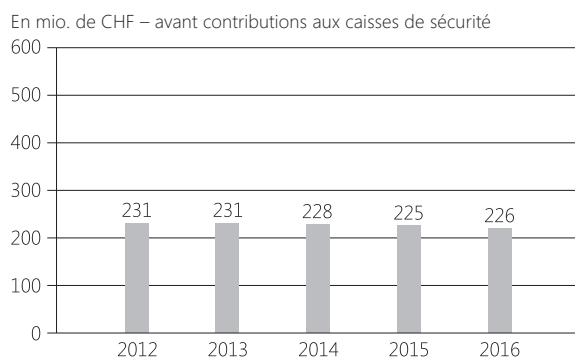
Les **entreprises clientes** recherchent des solutions flexibles, adaptées à leurs besoins et attachent une grande importance à un minimum de charges administratives. Elles sont jusqu'à 70 pour cent à conclure leur prévoyance professionnelle par l'intermédiaire d'un courtier. Qu'il s'agisse de start-up, de PME ou de grandes entreprises, elles ont toutes en commun un désir marqué de sécurité et de flexibilité financière pour l'avenir.

Dans la **prévoyance professionnelle**, Pax continue de miser sur des solutions issues du modèle d'assurance complète. Nous sommes persuadés que cette forme de prévoyance professionnelle reste la solution idéale pour les entreprises. L'assurance complète offre sécurité et stabilité aux entreprises clientes puisque les exigences

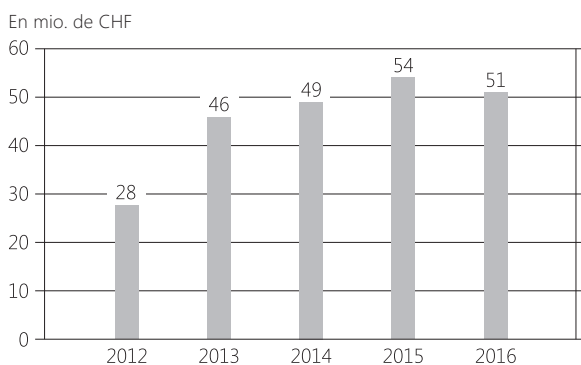
Prévoyance privée – primes périodiques



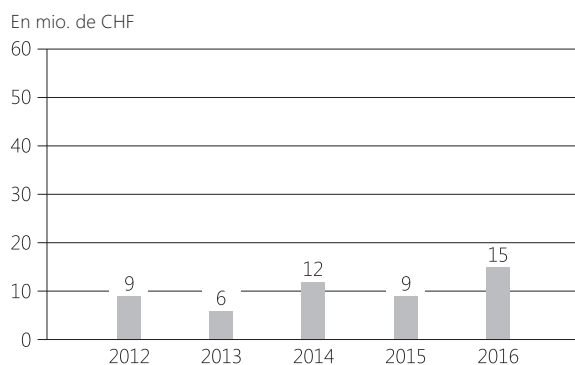
Prévoyance professionnelle – primes périodiques



Prévoyance privée – nouvelles affaires



Prévoyance professionnelle – nouvelles affaires



des assurés sont toujours couvertes à 100 pour cent. Pour les créateurs d'entreprise, Pax propose avec succès depuis un certain temps déjà le pack simple pour start-up qui sera, dans une prochaine étape, complété par un produit en ligne. Avec la mise en place de la «Prévoyance professionnelle 2.0» et les solutions flexibles pour toutes les tailles d'entreprises qui en résultent, nous avons dépassé en 2016 les objectifs que nous nous étions fixés.

PAX CONTINUE DE MISER SUR DES SOLUTIONS ISSUES DU MODÈLE D'ASSURANCE COMPLÈTE.

Le **réseau de distribution** de Pax compte quelque 800 partenaires indépendants. Des primes conformes au marché, des solutions flexibles, des documents clairs, un service d'offre rapide et un encadrement personnel sont déterminants pour les partenaires de distribution pour collaborer avec Pax. Grâce aux plateformes comparatives numériques et aux répertoires des entreprises, la transparence sur le marché des courtiers sera de plus en plus importante. La qualité et la valeur des conseils deviennent ainsi plus facile à évaluer. Cette évolution est appuyée par le certificat «Certified Insurance Competence», Cicero en abrégé, le label de qualité des conseillers en assurance qui se perfectionnent régulièrement et répondent à des critères professionnels élevés. Nous aidons nos partenaires de distribution à représenter les avantages de nos produits et la valeur ajoutée de leur performance de façon

crédible. À l'avenir, nous allons permettre aux partenaires d'effectuer des conclusions en ligne et proposerons nos tarifs aux prestataires existant dans le secteur couverture du risque en ligne.

Profiter du changement

Le passage au numérique n'est pas uniquement une évolution technique, il est également induit par les clients. Il exige des modèles commerciaux innovants, des univers numériques et de nouvelles possibilités d'interagir. Pour Pax, le bénéfice pour le client est essentiel en ce qui concerne le passage au numérique. Cela concerne en premier lieu un accès facile aux services, une augmentation de l'efficacité et une diminution des coûts.

La numérisation apporte toutefois aussi une grande richesse des données. La disposition des clients à communiquer leurs données dans leur propre avantage augmente. L'utilisation des données est un autre sujet qui préoccupe Pax. D'une part, le passage au numérique révèle de nouveaux besoins des clients, mais il exige aussi de la flexibilité et de l'adaptabilité de la part des solutions de prévoyance. C'est dans ce contexte que Pax examine de nouveaux champs d'activité qui vont au-delà du développement de nouveaux produits. En créant une start-up, Pax fait ici un pas vers le futur. L'objectif est le développement d'une plateforme de marché en ligne qui réunit consommateurs, partenaires de distribution et assurances et les lie entre eux pour le bien de tous selon le principe «partager et participer».

Cultiver l'innovation

En 2016, l'accent a été mis sur l'initiative stratégique «capacité à innover». Chez Pax, l'innovation fait partie de l'exigence culturelle – vivre l'ouverture qui permet d'être souple tout en étant stable. Nous poursuivons une approche «incrémentielle» qui vise à apporter de petites modifications aux structures, processus ou outils de travail existants dans tous les domaines et génère une constante amélioration. En 2016, des processus ont été approfondis, des outils développés et des commissions créées – tous étant nécessaires pour donner naissance à une culture de l'innovation.

Ces mesures comprennent des campagnes, des événements et des ateliers. Tous les collaborateurs ont été familiarisés avec les thèmes innovation et «penser hors des sentiers battus». Avec la mise en ligne du blog d'innovation, chaque collaborateur est invité à proposer des idées – et ce, peu importe le secteur de l'entreprise. Deux sujets essentiels se sont détachés de toutes les idées et discussions, sujets qui seront développés en 2017: l'exploitation maximale du potentiel d'optimisation des produits dans la prévoyance privée et le développement d'outils en ligne.

Pax a prouvé sa capacité d'innovation dans la communication liée à la marque. L'édition de septembre du magazine spécialisé «Schweizer Versicherung» a créé la surprise avec une nouveauté absolue: un carré découpé sur toute l'épaisseur comme clé visuelle et une campagne concernant les valeurs élaborée spécialement pour l'évènement. L'impact auprès de nos partenaires de distribution montre que nous évoluons et sortons des sentiers battus.

Vivre les valeurs de la marque

Crédible, prévoyante, directe – voici ce qu'est Pax. De ce fait, nos relations avec les clients, partenaires et collaborateurs sont personnels et respectueux. Nous agissons de façon réfléchie et prévoyante, restons authentiques avec nos interlocuteurs et abordons les changements avec souplesse et agilité. Ces comportements sont au centre du changement culturel qui a été visible à l'extérieur grâce au lancement de la nouvelle marque en 2014. Des pensées et des actions nouvelles sont décisives pour la mise en pratique de notre stratégie d'entreprise.

La stratégie de la marque a été approfondie et suivie de façon conséquente en 2016. Les objectifs sont développement de la notoriété en attirant l'attention, différenciation sur le marché, ancrage interne de la marque ainsi que positionnement de Pax en tant qu'employeur attractif. La vérification par un sondage sur la qualité montre que nous sommes sur la bonne voie et que les mesures mises en place concernant la notoriété de la

marque et de l'offre portent leurs fruits et ce, essentiellement auprès de notre groupe de dialogue principal, les courtiers. Les «atouts» de Pax, modèle d'assurance complète et société coopérative, ne sont pas encore suffisamment connus des courtiers. Nous allons encore, à l'avenir, renforcer la communication liée à la marque.

POUR PAX, LE BÉNÉFICIAIRE POUR LE CLIENT EST ESSENTIEL EN CE QUI CONCERNE LE PASSAGE AU NUMÉRIQUE.

La marque Pax fait toujours partie intégrante de la mise en pratique des initiatives stratégiques.

- La capacité à innover fait partie du cœur de la marque. La marque encourage à être curieux et à quitter les sentiers battus. Cela a été mis en œuvre de façon exemplaire dans la communication liée à la marque.
- Les valeurs et le «Code déontologique» constituent le cœur de notre culture. Le résultat: un sens aigu du service. Nous travaillons sans relâche pour améliorer encore la qualité de nos services.
- La charte de conduite, des messages clés clairement exprimés et des arguments clés constituent les instruments de la marque qui permettent de créer le cadre et les conditions pour agir de manière responsable et centrée sur la performance. Ces instruments ont fait leurs preuves au quotidien et continueront à être utiles pour vivre en interne ce qui doit se refléter à l'extérieur.

Avec une gestion ciblée de la marque, nous rendons la promesse «La prévoyance au point» visible et tangible. Notre message est clair: celui qui choisit Pax a la certitude d'être en de bonnes mains.

GRÂCE À UNE GESTION CIBLÉE DES INNOVATIONS, LE PROCESSUS D'INNOVATION A ÉTÉ BIEN IMPLANTÉ.

Rester fidèle au chemin tracé

Nous avons choisi une voie exigeante. Nous avons relevé les défis et sommes fiers de maintenir le cap avec rigueur dans un contexte difficile. 2016 est une année couronnée de succès sur le chemin vers l'avenir. Il y a bien des choses

que nous souhaitons amorcer en 2017 et développer en permanence. Les points essentiels sont:

- Garantir une croissance de qualité dans un environnement difficile
- Optimiser la stratégie de placements de façon ciblée et prévoyante
- Poursuivre la modernisation de l'environnement informatique
- Accélérer le passage au numérique de la chaîne de valeur ajoutée
- Mettre en œuvre avec rigueur le développement des collaborateurs et la gestion des talents
- Ancrer les avantages de la coopérative chez tous les groupes de dialogue
- Mettre à profit les possibilités économiques de l'évolution numérique du mieux possible

Nous nous attèlerons à ces tâches avec énergie. Ce faisant, nous resterons stables, nous trouverons des solutions innovantes et nous répondrons avec agilité aux développements. C'est en effet ensemble que nous faisons bouger les choses.

MAINTENIR LA DÉMARCHE DE DURABILITÉ

Le fait de penser et d'agir dans la durabilité fait partie de Pax et constitue une base décisionnelle importante pour la gestion de l'entreprise. Pour nous, la sécurité et la durabilité font partie de la responsabilité entrepreneuriale et de l'identité. En tant que société coopérative, nous sommes en effet persuadés que seule une entreprise dont la gestion est durable peut réussir à long terme. Cet engagement enracine la durabilité dans l'activité commerciale de Pax, dans les ressources humaines ou encore dans l'utilisation précautionneuse des ressources. Nous concevons donc la durabilité comme un facteur essentiel de la réussite et comme une condition importante pour atteindre nos objectifs.

LE FAIT DE PENSER ET D'AGIR DANS LA DURABILITÉ FAIT PARTIE DE PAX ET CONSTITUE UNE BASE DÉCISIONNELLE IMPORTANT.

Notre activité en tant qu'assurance prévoyance est en elle-même durable puisqu'elle est axée sur le long terme. Chaque police d'assurance constitue une promesse pour l'avenir. Pour la tenir, Pax doit agir et gérer de façon prévoyante. Cela inclut une planification durable des placements. C'est là l'une de nos compétences centrales et la base de notre croissance saine. En tant qu'assurance de prévoyance, Pax est soumise à des règles de

placement strictes qui sont dictées par l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA. Les titres à revenu fixe avec un horizon de placement lointain constituent la catégorie de placements la plus importante. Qui plus est, un portefeuille immobilier largement diversifié constitue une importante source de revenus dans la stratégie de placement.

Pax accorde une importance particulière à un cadre de travail motivant dans lequel les quelque 300 collaborateurs et apprentis peuvent s'épanouir. Contacts personnels, respect et estime y contribuent tout autant que de bonnes prestations sociales et une politique d'information transparente. Il importe à Pax que les collaborateurs prennent plaisir à leur travail et puissent évoluer dans le cadre de leurs propres potentialités. Pour autant que ce soit possible, Pax propose des horaires de travail flexibles et du travail à temps partiel aux collaborateurs et aux dirigeants. Ces mesures et d'autres encore pour améliorer la satisfaction au travail ainsi que le soutien de nos collaborateurs dans leurs perfectionnements font que ces derniers aiment travailler chez Pax et que le taux de fluctuation est faible depuis des années.

Dans les années 90 déjà, alors que la durabilité ne constituait pas encore un sujet majeur, Pax a misé sur une nouvelle construction respectueuse des ressources pour son siège social. L'immeuble a été reconstruit par étapes et érigé avec des installations et selon des principes de construction durables largement en avance sur leur temps. En font partie la récupération de chaleur, le refroidissement sans pompe à chaleur dit «free cooling» ou l'utilisation de l'eau de pluie pour les installations sanitaires. Grâce à la planification prévoyante, l'immeuble est toujours – 20 ans plus tard – à un niveau très élevé en matière de protection de l'environnement. C'est également ce que confirme l'analyse de l'immeuble effectuée en 2016. Nous nous réjouissons de ce rôle de précurseur et poursuivons cette approche de durabilité.



QUESTIONS DIRECTES

INTERVIEW AVEC DANIEL MUTZ

Interview: Marlies Keck

Fotos: Julian Salinas

Nous sommes au 7^e étage dans le bureau de Daniel Mutz. La baie vitrée est arrondie, le tracé de la pièce est triangulaire. Plusieurs tableaux à feuilles sont orientés vers la table de conférence, toujours prêts à l'emploi. Des objets de choix, exposés sur la console, indiquent une attirance pour la Chine. Une corbeille de fruits est placée au centre de la table de réunion. Daniel Mutz, la quarantaine affirmée, a le regard vif et le langage clair. Il est souvent en route, toujours en mouvement. Il a préparé ses réponses. Il veut éviter les surprises, autant que possible.

Monsieur Mutz, spontanément – blanc ou noir?

Blanc.

Pékin ou Barcelone?

Difficile à dire. Barcelone.

Singe ou coq?

Encore singe à l'heure actuelle.

Lao-Tseu ou Confucius?

Kong Zi.

Tempranillo ou pinot noir?

Tempranillo.

Facebook ou e-mail?

E-mail.

Auto ou transports publics?

Auto.

Hibou ou alouette?

Alouette. L'avenir appartient à ceux qui se lèvent tôt. Et il y a moins de voitures sur les routes.

Et pourquoi vous levez-vous le matin?

Pour mon travail! Des sujets passionnants m'attendent en effet ici dont je ne voudrais pas me passer.

Pourquoi travaillez-vous chez Pax?

Après mon année passée en Chine, je cherchais un nouvel emploi en Suisse. Le poste chez Pax a été un vrai coup de chance pour moi.

IL S'AGIT D'ÊTRE AUTHENTIQUE, RESPECTUEUX ET SIMPLE.

Que représentez-vous personnellement chez Pax, pour quoi êtes-vous connu?

RÉFLÉCHIT. Sans doute le fait que je ne fais pas que parler, je montre immédiatement l'exemple. En tant que membre du comité directorial, il m'importe de transporter l'esprit de Pax dans les capillaires de l'entreprise.

Qu'appréciez-vous chez les autres?

Sincérité. Passion. Loyauté.

Qu'est-ce qui vous énerve?

Les personnes veules et hypocrites.

Direct: dire ce que l'on pense, ne pas mâcher ses mots. Simple. Sans détours. Dites-vous vraiment toujours ce que vous pensez?

Je suis considéré comme quelqu'un de droit. Le fait d'être direct n'est pas nécessairement lié à la rapidité. Selon la situation, je peux aussi prendre mon temps pour répondre ou je change de ton. Fondamentalement, cela ne change toutefois rien à la teneur.

Qu'entendez-vous par «direct» en tant que valeur?

Il s'agit d'être authentique, respectueux et simple. Ce pourquoi on s'engage et le comportement qu'on adopte sont très importants tout particulièrement pour les acteurs du service tertiaire.

Comment vivez-vous cette attitude dans votre quotidien professionnel?

Je m'efforce d'être attentif, mais je pourrais sans doute, par moments, témoigner davantage de considération. En général, on sait toutefois à quoi s'en tenir avec moi. Les surprises dites mauvaises ne se produisent pas avec moi. J'aborde simplement les sujets qui me dérangent.

Cela ne fait pas deux ans que Pax a changé d'orientation. À cette occasion, les valeurs à préserver ont été établies. Vous avez participé à ce processus. Qu'est-ce qui vous a incité, à l'époque, à inclure le caractère direct dans les valeurs de Pax?

Pour moi, cela a été simple puisque j'ai cette valeur dans mon propre ADN. Nous nous sommes demandé ce qui nous importait à nous-mêmes en tant que clients. La rencontre sur un pied d'égalité, la considération et la simplicité sont juste indispensables chez nous. Cela résume bien la notion «directe».

Crédible, prévoyante, directe: À quelle valeur de Pax êtes-vous le plus attaché?

Crédible. Pour moi, c'est le noyau sur lequel les autres valeurs se greffent.

Qu'attendez-vous de vos collaborateurs à ce propos?

On ne peut pas imposer des valeurs sur décret. J'attends toutefois d'eux que, non seulement, ils





connaissent ces valeurs, mais qu'ils s'efforcent aussi de les vivre. Il s'agit aussi de servir de modèle et de signaler aux collaborateurs lorsque l'écart entre le comportement vécu et le comportement souhaité est trop important. Tout à fait dans l'esprit de «directe». Lors de nouvelles embauches, je veille à ce que les valeurs soient déjà naturellement ancrées.

La création de la nouvelle image de marque il y a deux ans a amorcé un changement de culture délibéré. À quel point la nouvelle préservation des valeurs se ressent-elle dans la vie quotidienne de Pax?

Je peux affirmer très clairement: Pax a énormément évolué. De nos jours, les collaborateurs fournissent davantage de retours, ils cherchent le dialogue, ils communiquent. La marque n'a sans doute pas été une sorte de détonateur uniquement vers l'extérieur, mais également en interne. Un changement de culture prend plus de temps. Là, deux ans sont loin d'être suffisants. La préservation des valeurs n'est pas un feu de paille, mais une préoccupation récurrente.

Comment intégreriez-vous ce «simple, s'adresser à son vis-à-vis avec attention et authenticité» dans le MbO?

Personnellement, j'utilise des formules très imagées et chargées d'émotions dans le MbO qui feraient sûrement se hérissier les poils de mes anciens professeurs d'allemand. C'est la seule façon de transmettre ce à quoi je m'attends pour la préservation des valeurs. Une évaluation MbO devrait être compréhensible, motivante et constructive.

Vous êtes responsable de la distribution et du marketing et donc chargé de faire en sorte que les produits soient vendus. Vous êtes en quelque sorte le vendeur supérieur. Dites-vous toujours clairement aux courtiers ce qui se passe?

Dans la vente, il n'y a pas que les émotions, il y a aussi les faits. Il s'agit d'inclure les deux dans le dialogue. Il y a actuellement des faits économiques

qui ne permettent pas d'enjoliver. Et c'est précisément vis-à-vis des partenaires de distribution qu'il n'y a guère de raison de ne pas parler franchement. Dans la prévoyance, qui est axée sur l'avenir et touche des événements affectifs, les arguments rationnels doivent toutefois aussi laisser la place à l'imagination et aux perspectives d'avenir.

Dans quelle mesure la valeur «directe» se répercute-t-elle sur les rapports avec vos partenaires et clients?

Il faut savoir appeler un chat un chat. C'est ce que nous faisons systématiquement. La plupart des partenaires de distribution apprécient cette attitude.

IL FAUT SAVOIR APPELER UN CHAT UN CHAT. C'EST CE QUE NOUS FAISONS SYSTÉMATIQUEMENT.

Nous savons tous à quel point il est difficile de nos jours d'effectuer des placements d'argent rentables pour l'avenir. Les médias en parlent très souvent. Si vous voulez être crédible vis-à-vis de votre interlocuteur, vous devriez donc le dire aux clients. Le matériel de marketing nous présente pourtant toujours un univers de placement intact: Mâchez-vous tout de même vos mots à l'occasion?

Non, au contraire. Nous misons sur une communication honnête et directe également dans le marketing. Pax n'éblouit pas. Vous ne trouverez,

par exemple, pas chez nous un monde de rêve du genre couple à la retraite heureux avec un labrador blanc sur le pont du yacht privé. Nous regroupons bien au contraire nos défis par thèmes et transmettons nos messages avec nuance. Notre communication reflète notre attitude. Mais oui: une station de ski aussi montre des pans enneigés dans ses prospectus – manque de neige ou non. Ce qui signifie: dans les opérations d'assurance, nous faisons des promesses de performance à long terme, mais nous devons en permanence adapter les perspectives de rendement à la situation du moment.

Le Daniel Mutz privé est-il différent du Daniel Mutz responsable de la distribution et du marketing chez Pax? **MALICIEUX.** Bien sûr, pendant mon temps libre, je porte des chaussettes de couleur! Non, blague à part, je ne vois aucune différence. Je ne joue aucun rôle et je ne porte pas davantage un masque. En privé, je suis exactement comme on me voit au bureau. Au travail, je suis simplement disponible pour nos sociétaires et partenaires de distribution et, en privé, pour ma famille et mes amis.

JE VOIS CE QUI PEUT ÊTRE FAIT ET LA CONTRIBUTION QUE JE PEUX Y APPORTER.

Qu'en est-il de votre équilibre entre travail et vie privée? **J'aime beaucoup mon travail, et il est très rare qu'il me fasse perdre mon équilibre. En général, je**

limite les obligations professionnelles à remplir le soir à trois par semaine. Cela me permet la plupart du temps de manger avec ma famille, et il reste même du temps pour le sport.

LE CHANGEMENT DE CULTURE, LES RAPPORTS ENTRE NOUS – TOUT EST TRÈS CONSTRUCTIF, CELA ME PLAÎT.

Qu'est-ce qui est sacré pour vous?

EN UN ÉCLAIR. Les vacances.

RÉFLÉCHIT ET COMPLÈTE. Cela ne signifie pas que je souhaite obligatoirement ne pas être dérangé. Étant un lève-tôt, je peux profiter des heures matinales pour répondre à des e-mails jusqu'à ce que tout le monde soit prêt. Mais les vacances en familles comptent beaucoup pour moi.

Pourquoi croyez-vous en Pax?

Je vois ce qui peut être fait et la contribution que je peux y apporter. Le changement de culture, les rapports entre nous – tout est très constructif, cela me plaît. Et il y a quelques nouveaux sujets à aborder. J'aimerais absolument y participer.

Merci beaucoup, Monsieur Mutz, pour cette conversation stimulante.





EN CLAIR

RAPPORT ANNUEL

Le groupe Pax jette un regard en arrière sur un résultat opérationnel réussi. Le groupe est parvenu à profiter des chances qu'offrait le marché et à maintenir la croissance de l'année dernière. Ainsi, la Pax Assurance a-t-elle réalisé une augmentation de 13.6 pour cent en ce qui concerne les primes comptabilisées – et ce, sur un marché qui a régressé de 6 pour cent. Pax s'est de la sorte imposée avec succès dans un contexte difficile et a gagné des parts de marché.

1. GROUPE PAX

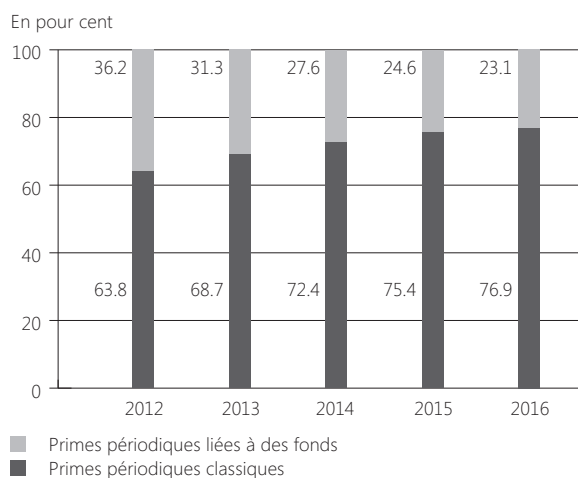
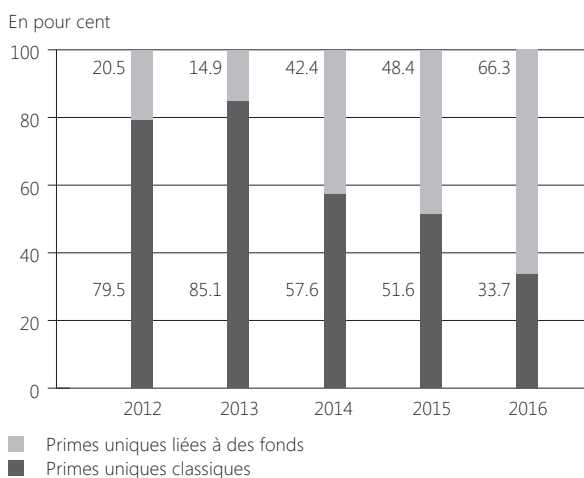
Le groupe Pax se compose du Pax Holding (société coopérative), de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, de la Pax SA de Placements et, désormais, de la Creadi AG. Cette dernière a vu le jour en octobre 2016 sous la forme d'une start-up. La Creadi AG développe des modèles commerciaux pour la prospection électronique du marché dans le domaine de l'assurance et se concentre intensément sur le dialogue entre les différents

acteurs du marché. En créant cette start-up, Pax tient compte du changement qu'entraînera le passage au numérique de plus en plus fréquent dans le secteur de la prévoyance. L'objectif est de développer et de proposer des modèles commerciaux et des offres de service numériques pour l'assurance de demain.

Pour l'exercice 2016, le groupe Pax affiche un résultat de -11.6 millions de CHF. Cela est en premier lieu dû à des effets spéciaux. Ainsi, la constitution de réserves supplémentaires de 52.2 millions de CHF bruts a-t-elle été nécessaire à la Pax Assurance. Ces réserves ont été constituées en raison des intérêts extrêmement faibles et sont destinées à garantir davantage encore les promesses financières faites aux clients. Ces réserves supplémentaires n'ont pas pu être entièrement compensées par d'autres influences positives.

La vente prévue de la participation majoritaire à la Pax Placements est prise en compte dans le résultat annuel 2016. Le contrat de vente a été signé le 5 janvier 2017,

Pax Assurance – structure du portefeuille prévoyance privée



et la réalisation de la transaction est attendue pour le premier semestre 2017. Le prix de CHF 1'600 par action, convenu lors de la signature du contrat, est supérieur de 11.9 pour cent au cours de clôture de l'action de la Pax Placements du 5 janvier 2017 et de 18.6 pour cent au CMPV (cours moyen pondéré du volume des actions)

nelle davantage en avant, la construction immobilière ne faisant pas partie des tâches principales d'une assurance de prévoyance. Indépendamment de ces considérations, le fait de détenir un portefeuille immobilier au sein de la Pax Assurance reste une composante importante de la stratégie de placement et contribue à la sécurité et à la stabilité de notre revenu.

LE GROUPE PAX EST DURABLEMENT PARÉ DU POINT DE VUE FINANCIER.

de 60 jours et représente ainsi une offre attractive. Puisqu'il est toutefois inférieur à la valeur intrinsèque (NAV) de l'action, il n'en découle aucun apport positif au résultat financier du groupe Pax.

La raison principale pour la vente réside dans la décision stratégique de mettre la prévoyance privée et profession-

La Pax Verwaltungen AG, une société de la Pax Placements, n'est pas concernée par la transaction. Elle sera détachée à la Pax Assurance avant la vente de la Pax Placements et sera responsable de la gérance et de la gestion du parc immobilier de la Pax Assurance comme elle l'était auparavant.

Sans prendre en compte les effets spéciaux, le groupe Pax affiche un bon résultat commercial. Financièrement parlant, il est durablement et solidement paré. Le capital propre est à un niveau élevé et, avec 529 millions de CHF, il n'est inférieur au montant de l'année précédente que de 1.8 pour cent.

En 2016, la moyenne des postes à temps plein (ETP) occupés était de 277.7 pour le groupe Pax. Cela inclut les apprentis, personnels à temps partiel et les collaborateurs des filiales.

2. PAX ASSURANCE

2.1 Contexte économique et marche des affaires

L'année 2016 a été marquée par la croissance modérée de la conjoncture. La zone euro a ainsi poursuivi sa reprise économique, et la croissance a concerné tous les pays de cette zone, bien qu'à différents degrés. L'économie suisse a, elle aussi, repris pied. Après un solide premier semestre, la croissance a, en effet, légèrement faibli au cours du deuxième semestre, mais, conformément au Secrétariat d'État à l'économie SECO, le produit intérieur brut (PIB) a augmenté de 1.3 pour cent en 2016.

SUR UN MARCHÉ EN REcul, PAX A RÉALISÉ UNE FORTE CROISSANCE DES PRIMES.

Dans les opérations d'assurance-vie, ce sont les conditions sur les marchés financiers qui ont dominé en 2016. Les intérêts extrêmement faibles ont constitué une fois encore le défi majeur. Le rendement des obligations sur dix ans de la Confédération a ainsi atteint un niveau historiquement bas de -0.63 pour cent à la mi-2016. Cette évolution fait qu'il reste très difficile pour les assureurs de trouver des placements rentables qui soient simultanément très sûrs. Ces perspectives de revenu insignifiantes ont pesé sur l'attractivité des assurances-vie et ont entraîné un recul de demandes de clients sur le marché suisse. Selon les estimations de l'Association Suisse d'Assurances (ASA), les revenus de primes ont diminué de quelque 6 pour cent par rapport à 2015.

Compte tenu de ce contexte sur le marché, Pax a bien résisté et convaincu par une performance opérationnelle solide. C'est surtout dans la prévoyance privée que les attentes ont été dépassées. Ce résultat souligne la compétitivité de Pax et montre que la performance des solutions de prévoyance sur le marché convainc. En ce qui concerne le portefeuille de la prévoyance professionnelle aussi, Pax est sur la voie de la croissance, et notre volume de primes est supérieur à celui de l'année précédente. Après une année précédente tout en retenue, c'est là une évolution réjouissante qui prouve que notre prospection intense du marché ces dernières années porte ses fruits.

En ce qui concerne la croissance, Pax ne mise pas, en premier lieu, sur la quantité, mais fait de la qualité son centre d'intérêt. Différentes mesures ont permis en 2016 d'améliorer encore la croissance de qualité. C'est ainsi que Pax a approfondi le dialogue avec les partenaires de distribution et intensifié le contrôle de qualité. De la sorte, Pax s'assure que la production est réellement durable.

2.2 Prévoyance privée

2.2.1 Positionnement sur le marché

L'activité commerciale de Pax s'adresse exclusivement au marché suisse. Selon la FINMA, la part du marché de Pax dans la prévoyance privée en 2015 portait sur 4.4 pour cent. (Les chiffres pour 2016 n'étaient pas disponibles au moment de la mise sous presse du rapport de gestion.) Ainsi, Pax est le dixième plus grand offrant de solutions dans ce secteur. Son offre se compose d'une palette de produits flexibles qui peuvent être adaptés avec précision à la situation individuelle des clients. Ceux-ci trouvent chez Pax une solution de prévoyance moderne pour chaque phase de vie qui leur permet une prévoyance à des conditions équitables.

Au cours de l'année sous revue, Pax était présente sur le marché avec quatre solutions de prévoyance: le placement en fonds Pax avec garantie individuelle, l'assurance-vie épargne Pax, l'assurance risque Pax et l'assurance pour enfants Pax. Avec cette palette, Pax permet de

sécuriser largement les principaux besoins de couverture, à savoir «épargner», «prévoir», «se prémunir des risques» et «prévoir pour les enfants». Pour les placements liés à des participations, Pax coopère alors avec des partenaires de premier choix qui élaborent et gèrent les produits.

Au cours de l'année sous revue, Pax a maintenu sa croissance des dernières années dans la prévoyance privée. En ce qui concerne les primes périodiques comptabilisées, l'entreprise a réalisé un plus de 9 pour cent. Ce faisant, Pax a réussi à croître plus que le marché qui a enregistré une amélioration de 1.5 pour cent seulement. Cette croissance supérieure à la moyenne provient, à notre avis, d'une combinaison de différents

DANS LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, LES ATTENTES ONT ÉTÉ LARGEMENT DÉPASSÉES.

facteurs. L'attractivité des produits joue un rôle central. La performance sur le marché a ici été améliorée et l'offre flexibilisée afin que les clients de Pax puissent mieux couvrir leurs besoins. Les avantages du «placement en fonds Pax avec garantie individuelle» ont suscité un vif intérêt, les clients les appréciant en tant que placement attractif dans le contexte marqué par de faibles intérêts. La politique en matière d'excédent orientée sur le long terme et la sécurité que Pax représente constituent un argument supplémentaire pour une police de Pax.

2.2.2 Évolution des nouvelles affaires et du portefeuille

Les nouvelles affaires dans la prévoyance privée ont évolué très positivement. Les trois premiers trimestres ont notamment été marqués par une forte croissance, alors qu'un léger fléchissement s'est fait ressentir au cours du quatrième trimestre. Globalement, Pax a généré un volume de nouvelles primes de 50.9 millions de CHF. Cela apporte une croissance durable à Pax et a entraîné une augmentation du portefeuille de primes périodiques de 27.8 millions de CHF.

2.2.3 Prestations versées

La somme pour les prestations de vieillesse, d'invalidité et de décès a diminué de 9.8 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre de résiliations de contrat a également régressé de 12 pour cent par rapport à 2015. Cela est dû au dialogue plus soutenu avec les partenaires de distribution et une attention plus ciblée sur une croissance de qualité.

2.2.4 Développement des produits

Dans la prévoyance privée, Pax a réorganisé sa palette de produits. Cela a pour l'essentiel concerné des adaptations qui offrent des prestations attractives malgré la situation actuelle des faibles intérêts. C'est ainsi que Pax a développé une solution liée à des parts pour les primes uniques. Le produit s'adresse à des clients qui souhaitent une sécurité élevée tout en recherchant des rendements élevés grâce à des investissements en parts de fonds. Ce résultat est obtenu par un contrôle du risque qui définit un rendement à atteindre et prend les contre-mesures qui s'imposent en cas d'écarts. Cette offre complète le portefeuille de Pax par un produit conforme au marché qui augmente la compétitivité. Pax a terminé les travaux de développement en 2016, le lancement est prévu pour le premier semestre 2017.

Qui plus est, Pax a optimisé l'étendue des prestations de l'assurance pour enfants Pax. Désormais, il est possible de choisir parmi trois formules. Elles offrent une protection globale de l'enfant avec rente d'invalidité pour enfants, la protection du soutien de famille

ou l'épargne pour les objectifs personnels. Chaque formule permet au client d'étendre la protection de l'enfant, rapidement, simplement et selon ses besoins. Lancées à l'été 2016, ces adaptations ont eu beaucoup de succès aussi bien auprès des partenaires de distribution que des clients.

De nouvelles prestations de risque, telles que par exemple les frais funéraires, ont été intégrées à l'assurance de risque Pax. D'autres modules concernant les prestations sont prévus. En 2016, la position des portefeuilles de fonds a également été renforcée et adaptée encore plus précisément à ce que souhaitent les clients. Grâce à une large diversification des possibilités d'investissement, le client peut participer au rendement des marchés des actions sans renoncer à la protection. Tous les portefeuilles sont activement gérés par des spécialistes. Ainsi, la gestion de fortune fait partie de la performance du marché pour toutes les solutions de Pax liées à des parts.

2.2.5 Participation aux excédents

En 2016, 5 millions de CHF ont été versés au fonds d'excédents de la prévoyance privée. Bien que ce montant soit inférieur à celui de 10 millions de l'année précédente, le fonds d'excédents se situe à un niveau confortable, ce qui devra permettre de procéder à une attribution de l'excédent convenable également dans les années à venir. En 2016, Pax a attribué 15.3 millions de CHF aux preneurs d'assurance à partir du fonds d'excédents. Cela prouve que Pax prend sa stratégie d'une attribution stable des excédents au sérieux et que, en tant que coopérative, elle agit dans l'intérêt de ses clients.

2.3 Prévoyance professionnelle

2.3.1 Positionnement de Pax sur le marché

Selon la FINMA, la part du marché pour 2015 est de 1.7 pour cent. (Les chiffres pour 2016 n'étaient pas disponibles au moment de la mise sous presse du rapport de gestion.)

Dans la prévoyance professionnelle, Pax mise sur des solutions issues du modèle d'assurance complète. Pour

les entreprises affiliées, cela signifie sécurité et stabilité, car c'est Pax qui assume les risques liés aux placements ainsi que les risques actuariels vieillesse, décès et invalidité. Des formules de prévoyance flexibles offrent ici la protection adéquate pour les différentes phases de la vie d'une entreprise – de la start-up à l'entreprise de moyenne envergure en passant par la petite entreprise. Les entrepreneurs peuvent librement combiner toutes les variantes de prévoyance utiles et autorisées par la loi et aménager leur prévoyance professionnelle de manière réfléchie.

DES PERFORMANCES AMÉLIORÉES SUR LE MARCHÉ ET DES PRODUITS ATTRACTIFS GÉNÈRENT D'IMPORTANTES NOUVELLES AFFAIRES.

En 2016, le marché de la prévoyance professionnelle a subi des pertes considérables. Selon des estimations de l'ASA, les revenus de primes ont diminué de 6.2 pour cent. Cela est particulièrement vrai pour les primes uniques avec un recul de 10.9 pour cent. Les primes périodiques sont inférieures de 0.1 pour cent à celles de l'année précédente. Il est donc d'autant plus réjouissant que Pax ait aussi enregistré une croissance dans la

prévoyance professionnelle dans laquelle les primes périodiques du portefeuille ont augmenté de 1.9 pour cent. Cela est dû à l'importante souplesse des solutions de prévoyance ainsi qu'au dialogue renforcé avec les partenaires de distribution de Pax et une promotion intense concernant la performance du produit.

2.3.2 Évolution des nouvelles affaires et du portefeuille

Pax a enregistré une très forte croissance dans les nouvelles opérations dans la prévoyance professionnelle et a largement dépassé les attentes. Avec des nouvelles primes de 14.6 millions de CHF, Pax a augmenté le volume de 69 pour cent par rapport à l'année précédente. Le nombre de nouvelles propositions soumises a également évolué très positivement puisqu'il a augmenté de quelque 23 pour cent par rapport à 2015. Ce bon résultat est le fruit de la prospection renforcée du marché de ces dernières années. Avec des optimisations des produits et des processus dans le domaine «opérations», il a fortement aidé Pax à s'affirmer efficacement sur un marché de l'assurance complète où il règne une forte compétition. En ce qui concerne les primes périodiques du portefeuille, Pax a enregistré une croissance de 4.3 millions de CHF, atteignant ainsi 229.7 millions de CHF.

2.3.3 Prestations versées

Les paiements de prestations ont été légèrement inférieurs à ceux de l'année précédente. Cette évolution confirme la politique tarifaire stable et durable de Pax qui se répercute finalement aussi sur la capacité de l'entreprise à supporter des risques.

2.3.4 Développement des produits

La solution de prévoyance de la prévoyance professionnelle, révisée en 2015, a été lancée en 2016 et a rencontré un très joli succès auprès des partenaires de distribution tout comme auprès des clients. Cela vient de l'extrême flexibilité dans le paramétrage des plans de prévoyance qui permet de répondre à presque toutes les exigences des clients. Avec cette protection de prévoyance sur mesure, Pax s'est rapprochée du segment du marché «entreprises de moyenne envergure» et s'est

adressée aux entreprises qui recherchent une solution globale dans la prévoyance professionnelle.

Pour améliorer encore la performance du produit, Pax a procédé à des réglages de précision concernant le produit. Ainsi, le taux d'intérêt pour le rachat facultatif a-t-il été rendu plus flexible, ce qui donne au client davantage de marge encore dans l'aménagement de la prévoyance professionnelle.

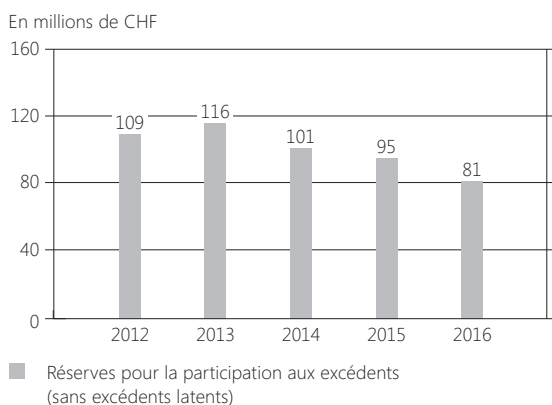
EN CE QUI CONCERNE LES NOUVELLES AFFAIRES DE LA PRÉVOYANCE PROFESSIONNELLE, NOUS AVONS QUASI DOUBLÉ LE VOLUME DE PRIMES.

Par ailleurs, la commercialisation de la solution de prévoyance pour les start-up a été poursuivie de façon conséquente en 2016. Parallèlement, Pax a amorcé le développement de l'offre en ligne pour les start-up dont le lancement est prévu pour 2017. La solution start-up vise les entreprises nouvellement créées qui recherchent une solution LPP simple et constitue un premier pas vers un long partenariat avec Pax.

2.3.5 Participation aux excédents

En 2016, 1 million de CHF (5 millions de CHF l'année précédente) a été attribué au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Le niveau du fonds d'excédents est élevé, ici aussi. L'attribution ainsi que les autres mesures en faveur des assurés font que, par le biais de la «legal quote», nos clients participent au rendement à raison de quelque 97 pour cent (année précédente: 93 pour cent). Pour 2016, 4.4 millions de CHF ont été versés aux assurés dans la prévoyance professionnelle à partir du fonds d'excédents.

Pax Assurance – participation aux excédents



2.4 Activités sur le marché

2.4.1 Distribution

En 2016, la distribution était placée sous le signe de la prospection intensive qui a pris la forme d'une tournée, de promotions et d'une forte présence auprès des partenaires de distribution. Les mesures lancées il y a trois ans ont été poursuivies et ont donné des résultats réjouissants en 2016. Pax a en effet réussi à élargir la distribution par son canal des courtiers de 10 pour cent, ce qui a permis de mieux soutenir la production. Des partenaires de distribution, dont la production était faible, ont également été «réactivés».

La distribution a convaincu par sa performance essentiellement dans la prévoyance professionnelle. Pax a pu marquer des points auprès des plus grandes entreprises par sa performance et réaliser d'importants rachats au début de l'année. La distribution a obtenu également

un bon résultat en ce qui concerne les taux de renouvellements. L'évolution des résiliations de contrat a, elle aussi, été positive. Comparées à l'année précédente, les résiliations ont diminué de 4.5 pour cent.

Dans la prévoyance privée, nous nous sommes concentrés sur la promotion du produit lié à des parts «placement en fonds Pax avec garantie individuelle». Ces mesures ont démontré avec précision le bénéfice du produit pour les clients et les avantages qu'il offre au vu des intérêts extrêmement faibles.

AVEC UNE CAM- PAGNE PUBLICI- TAIRE SANS PRÉCÉDENT, PAX SE POSITIONNE COMME PARTENAIRE NOVATEUR.

2.4.2 Marketing

Quitter les sentiers battus – telle était la devise de la campagne publicitaire avec laquelle Pax a fait beaucoup de bruit auprès des partenaires de distribution en 2016. Pax a réservé l'édition entière de septembre du magazine spécialisé «Schweizer Versicherung» et l'a pourvu d'un découpage central de forme carrée sur toute l'épaisseur comme clé visuelle tridimensionnelle. Cette action représente la promesse de la marque «La prévoyance au point», souligne la pensée novatrice qui caractérise Pax et nous positionne comme un partenaire moderne et attrayant.

Le film promotionnel, présenté sur différents canaux et à différentes occasions en 2016, a constitué un autre point culminant. Il montre de façon fraîche et humoristique ce que Pax représente et ce qu'elle propose. Le film ciblait les courtiers qui y ont très bien réagi. Sa qualité a aussi été confirmée par son positionnement sur la shortlist du «edi16», le prix suisse récompensant les meilleurs films publicitaires et d'entreprise.

NOTRE ACTIVITÉ DE SPONSOR RENFORCE LA VISIBILITÉ DE PAX ET LE LIEN AVEC LES PARTENAIRES DE DISTRIBUTION.

Afin d'asseoir davantage encore l'offre de Pax chez les partenaires de distribution, Pax a lancé une campagne concernant les valeurs en deux étapes. Sous le titre «Un maintien souple», Pax s'est exprimée dans des magazines spécialisés et des suppléments spéciaux sur les sujets «prévoyance», «investir de l'argent» et «économiser des impôts». La campagne traite des avantages des solutions de prévoyance de Pax et a été soutenue par de la publicité par bandeaux et pages d'accueil sur le site Web. Le taux important de clics et les réactions positives aux annonces ont montré que la campagne avait attiré l'attention recherchée du groupe cible.

En 2016, nous avons encore fait avancer le programme «Pax Olymp» introduit en 2015 ainsi que sa promotion. Il s'adresse à notre groupe de dialogue principal, les

partenaires de distribution, et encourage l'échange de connaissances en récompensant des performances remarquables par différentes offres, telles que par exemple des séminaires de perfectionnement. Ces offres ont rencontré un écho positif et ont volontiers été mis à profit.

De plus, l'échange entre Pax et ses partenaires de distribution a été amplifié par deux manifestations pour les meilleurs courtiers. Les deux événements pour courtiers ont été répartis sur la Suisse alémanique et la Romandie. Toutes les manifestations ont attiré beaucoup de monde et ont renforcé le lien unissant les courtiers à Pax.

2.4.3 Engagements de sponsoring

En 2016 encore, Pax s'est engagée comme sponsor des émissions de jass très appréciées, diffusées à la Radio et à la télévision suisses SRF. Notre présence au «Donnschtig-Jass», au «Samschtig-Jass» et au «Kilchspergers Jass-Show» sert de plateforme d'accueil pour nos partenaires de distribution. La bande-annonce à la télévision et les nouvelles régulièrement présentées sur le site Web renforcent la visibilité de Pax dans toute la Suisse alémanique, mais également au niveau régional. Le «Donnschtig-Jass» est en effet diffusé en direct de différentes villes de Suisse et s'accompagne d'une fête populaire qui, selon la région, attire plusieurs milliers de personnes. Pax profite du rayonnement de ces événements pour entretenir de façon ciblée les relations avec ses partenaires de distribution.

En 2016, Pax a une fois encore coorganisé trois tournois pour jeunes joueurs de jass. Pax soutient ainsi un loisir qui est de plus en plus tendance auprès des plus jeunes. Avec SRF et l'Eidgenössischer Differenzler Jass Verband, nous avons invité des jeunes joueurs de jass ambitieux à se confronter à des professionnels affirmés. Les événements ont rencontré un grand succès ce qui a encore renforcé l'effet positif des activités de sponsoring de Pax.

2.5 Évolution des frais

2.5.1 Frais de distribution

Les solides nouvelles affaires ont fait légèrement augmenter les frais de distribution par rapport à l'année précédente. Les taux de frais de la distribution sont restés constants au cours de l'année sous revue, ce qui montre que la gestion de Pax a été profitable et durable.

2.5.2 Frais de gestion

Comparés à l'année précédente, les frais de gestion ont augmenté. Cela est essentiellement dû aux importants projets qui ont nécessité des investissements plus lourds. Ainsi, d'importants investissements ont été faits dans les projets informatiques, ceux-ci permettant de pérenniser la qualité de nos prestations de service et d'améliorer le savoir-faire en interne.

Pax Assurance – évolution des parts des frais variables et fixes (brut)



2.6 Placements de capitaux de l'assurance

L'année 2016 a réservé quelques changements politiques, tels que le Brexit et l'élection présidentielle aux États-Unis, qui affectent l'économie et les marchés financiers. Les marchés des actions ont réagi avec des pertes passagères, mais ont étonnamment bien résisté. Chaque fois, la reprise ne s'est pas fait attendre, et, les indicateurs conjoncturels globaux s'étant stabilisés, les marchés des actions ont parfois atteint des niveaux inégalés

pour la fin de l'année. L'indice boursier suisse a toutefois peiné à suivre cette évolution en raison du choc du franc, mais également de la pondération par branches et a enregistré un rendement clairement négatif en 2016.

La politique monétaire des banques centrales reste expansionniste. La Banque centrale américaine n'a pas modifié les taux d'intérêt directeurs jusqu'en décembre. La Banque centrale européenne a prolongé jusqu'à fin 2017 au moins le programme de rachat d'obligations qui, à l'origine, devait prendre fin en mars 2017, ce qui

LES EXIGENCES DU TEST SUISSE DE SOLVABILITÉ SONT REMPLIES.

oblige la Banque nationale suisse (BNS) à maintenir son orientation expansionniste et le taux d'intérêt directeur négatif. Pour les taux d'intérêt mondiaux, cela signifie une nouvelle tendance à la baisse pour le premier semestre. En Suisse, les taux d'intérêt sur dix ans ont une énième fois atteint, en été, un niveau des plus bas avec -0.63 pour cent. La hausse des prévisions d'inflation et une croissance économique plus prononcée ont fait légèrement augmenter les intérêts pour la fin de l'année qui sont toutefois restés très inférieurs au niveau du début d'année. Les intérêts faibles et les fortes valorisations boursières ont sensiblement aggravé la pénurie de placements, ce qui entraîne des investissements importants dans la construction immobilière et contraint les investisseurs à se tourner vers des formes de placement alternatives plus risquées.

En glissement annuel, le rendement des emprunts fédéraux en CHF sur dix ans s'est réduit, en 2016, de -0.06 à -0.19 pour cent p.a., le rendement de l'US Treasury sur dix ans a augmenté de 2.27 à 2.45 pour cent p.a. Le cours du change de l'USD par rapport au CHF a légèrement augmenté de 1.00 à 1.02, l'EUR a légèrement diminué, passant de 1.09 à 1.07. Le marché suisse des actions (indice SMI sans dividendes) a affiché une évolution négative de -6.78 pour cent. Selon les régions, le marché de l'immobilier ralentit maintenant sensiblement après des années de prix à la hausse.

2.6.1 Placements à taux fixes

En raison du Test suisse de solvabilité, les titres à revenus fixes avec un horizon à long terme constituent pour Pax la catégorie de placements essentielle. En plus des emprunts de premier ordre à long terme, de nouveaux

prunts en francs suisses, des placements à revenu fixe ont été effectués en devises étrangères (essentiellement dollar US) notamment dans le segment inférieur. Le risque de variation des taux a été couvert pour l'essentiel par des opérations à terme sur devises.

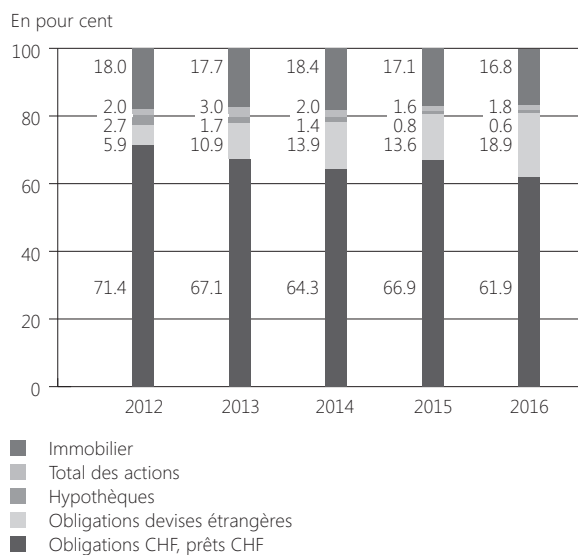
2.6.2 Actions

En début d'année, Pax a réduit sa part en actions et a ainsi pu éviter en partie les pertes des marchés boursiers. Après le vote concernant le Brexit, la part en actions a de nouveau été augmentée. Malgré le bon timing, la contribution au résultat a globalement été légèrement négative, bien que, en comparaison, elle soit bien meilleure que sur le marché suisse des actions SMI. Pendant les épisodes de marché instable, le portefeuille a été protégé à plusieurs reprises par des contrats à termes sur indice boursier. Dans l'ensemble, la contribution est toutefois faible en raison de cette modeste part en actions.

LE CAPITAL PROPRE DU GROUPE PAX ATTEINT UN NIVEAU TRÈS ÉLEVÉ.

investissements et des investissements ont été effectués également dans des obligations d'entreprises du segment inférieur. Cela a permis de contrer la perte de revenu due aux intérêts en baisse. Dans l'ensemble, la durée du portefeuille est restée pratiquement inchangée. La qualité de crédit du portefeuille global est élevée, et le portefeuille est bien diversifié, ce qui promet des rendements stables et sûrs également à l'avenir. Faute d'offre d'em-

Pax Assurance – structure des placements de capitaux



2.6.3 Évolution du parc immobilier

Le net développement et l'amélioration de la qualité du parc immobilier au cours des dernières années se révèlent être une précieuse source de revenu pour notre résultat financier. Comparée à la concurrence, Pax détient une part élevée en immobilier, avec près de 75 pour cent dédiés au seul logement. En 2016, cinq immeubles anciens en tout ont été vendus pour des raisons d'assainissement du portefeuille; le bénéfice comptable en résultant est de 4.8 millions de CHF. Par rapport aux deux années précédentes, le parc immobilier

DES PROCESSUS OPTIMISÉS AMÉLIORENT L'EFFICACITÉ ET AUGMENTENT ENCORE LA QUALITÉ DU SERVICE CLIENTÈLE.

a passagèrement diminué, mais les nouvelles constructions sont déjà en cours ou prévues. En données corrigées des ventes et immeubles en construction, une légère appréciation est apparue sur les immeubles existants. Grâce à de bonnes locations dans les nouveaux immeubles, le nombre d'objets vacants du parc a pu être réduit et le rendement augmenté. La mise en œuvre des projets de rénovation pour optimiser les revenus a été poursuivie de façon conséquente; elle représente le point de mire pour les années à venir.

2.6.4 Résultats financiers des placements de capitaux

Le résultat financier des placements de capitaux de la Pax Assurance a diminué par rapport à l'année précédente et porte sur 140 millions de CHF pour l'année 2016 (161 millions de CHF l'année précédente). La raison principale de cette évolution réside dans le recul du produit des intérêts et l'augmentation des frais de couverture pour les devises étrangères. Grâce à des investissements en obligations d'entreprises en devises étrangères, il a été possible de compenser une partie des pertes de revenu. La diversification supplémentaire a un effet stabilisant sur nos rendements. Le revenu du portefeuille immobilier a été moins élevé que celui de l'année précédente, les ventes moins nombreuses d'immeubles en biens propres ayant généré des bénéfices plus faibles.

2.7 Le Test suisse de solvabilité

La capacité de risque de Pax se situe à un niveau élevé. Selon l'état provisoire des calculs le quotient du Test suisse de solvabilité (SST) est largement supérieur, fin 2016, à 100 pour cent. De la sorte, Pax offre à ses clients une importante sécurité financière de leur prévoyance privée ou professionnelle.

2.8 Mesures organisationnelles

En 2016, différentes mesures ont permis de fluidifier certains processus de travail et d'améliorer l'encadrement de nos partenaires de distribution. Le lancement du nouvel Intranet «paxnet» en faisait partie. Celui-ci encourage l'échange de connaissances et la collaboration dans l'ensemble de l'entreprise. Ainsi, des espaces de travail virtuels permettent-ils un travail transversal sur des documents et des projets. Cela évite les doublons, réduit les sources d'erreur et améliore le flux de travail. Qui plus est, nous avons ponctuellement optimisé les processus dans certains services et mieux harmonisé les interfaces. Ces adaptations raccourcissent les temps de traitement et augmentent la qualité du service clientèle.

2.9 Investissements essentiels

Les travaux sur le nouveau système de gestion pour la prévoyance privée et sur la nouvelle plateforme administrative pour les partenaires commerciaux ont constitué le cœur des projets IT. En 2016, près de 90 pour cent du budget alloué aux projets IT étaient destinés à ces projets complexes qui ont été exigeants pour Pax également en matière de ressources. Le développement a été accéléré, et d'autres étapes majeures ont été franchies. L'objectif premier de ces travaux est le rapprochement de différentes applications dans un environnement système uniforme, basé sur la plateforme SAP. De la sorte, Pax augmente l'efficacité de ses processus et simplifie l'échange de données.

Qui plus est, Pax a intégré plusieurs exigences de l'autorité de régulation dans ces systèmes IT, telles que, par exemple, la révision tarifaire dans la prévoyance privée ou l'échange automatique de renseignements en matière de fiscalité (EAR).

En 2016, l'étude de faisabilité concernant la gestion des entrées de la correspondance a été clôturée avec succès. Ce projet représente un nouveau pas vers la numérisation, car, à l'avenir, une majeure partie de la correspondance sera triée préalablement et envoyée aux destinataires par voie électronique. La mise en œuvre débutera en 2017.

3. PAX PLACEMENTS

3.1 Contexte général sur le marché

Les intérêts se sont maintenus à un faible niveau en 2016 aussi en raison de la politique monétaire et en matière de taux d'intérêt des banques centrales. En 2016, la dynamique des prix du marché de la propriété du logement du segment de prix élevé à moyen a continué de faiblir. Les prix des résidences secondaires sont devenus plus abordables en 2016.

POUR LA PAX SA DE PLACEMENTS, 2016 A ÉTÉ UNE ANNÉE TRÈS FRUCTUEUSE.

La politique monétaire de taux négatifs des deux dernières années et la pénurie de placements des investisseurs a entraîné, en 2016, une nouvelle explosion de la construction de logements de location. Ces deux dernières années, l'immigration étrangère a suffi à absorber l'offre grandissante d'appartements. Comparée à l'année précédente, cette immigration étrangère a fortement diminué. Ensuite, les vacances dans les logements locatifs ont augmenté en 2016 et les loyers proposés ont diminué pour la première fois depuis l'année 2000. Le marché pour les surfaces de bureau est resté tendu également en 2016. Les régions éloignées des grands centres souffrent d'un manque de demandes et de vacances qui s'accumulent. La vente au détail aussi a souffert, en 2016, de l'essor de la vente en ligne et du tourisme de consommation. Le recul des ventes dans la vente au détail se répercute de plus en plus sur les loyers liés au chiffre d'affaires.

3.2 Immeubles en réalisation

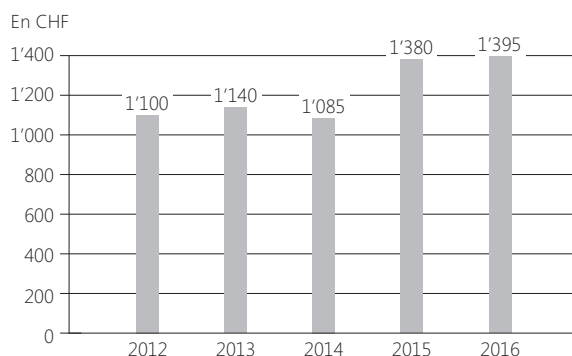
Au cours de l'année sous revue, des ventes de propriété par étage d'une valeur de 131.7 millions de CHF ont été enregistrées, dont 75.3 millions de CHF avec entrée en jouissance en 2016 et 56.4 millions de CHF avec entrée en jouissance en 2017. Au total, le nombre d'objets non vendus en 2016 a diminué de 727 à 338 unités. Le revenu de la vente d'objets avec entrée en jouissance en 2016 a augmenté de 4.7 pour cent par rapport à l'année précédente pour atteindre 95.2 millions de CHF (2015: 90.9 millions de CHF). Le résultat net est passé à 5.3 millions de CHF (2015: 12.5 millions de CHF, y compris réévaluation de 7.5 millions de CHF).

Les immeubles en réalisation ont été évalués au 31 décembre 2016 par l'évaluateur indépendant Wüest Partner AG. Ces évaluations et d'autres évaluations de risque spécifiques aux projets ont entraîné une dissolution de corrections de valeur de 14.5 millions de CHF nets. Cet effet est essentiellement dû aux succès de vente de l'équipe de commercialisation qui a vendu sur le marché les objets invendus avec des délais de commercialisation plus courts et à des prix plus élevés qu'initialement prévus.

En raison de la vente de la Pax SA de Placements, annoncée en janvier, l'évaluation des immeubles en réalisation a été réitérée. Il a résulté du prix de vente convenu une dépréciation de 10.9 millions de CHF, la répercussion de la nouvelle évaluation portant de ce fait sur 3.6 millions de CHF nets.

Parallèlement, le management a cherché des solutions d'action alternatives pour les projets de constructions arrêtés en 2015 à Grenchen, Gerlafingen et Reinach. Tous les trois projets ont été optimisés en ce qui concerne les coûts et/ou la commercialisation.

Pax Placements – cours des actions



3.3 Immeubles en biens propres

La Pax Placements a acquis un immeuble d'habitation à Hinteregg ZH, un bâtiment à locaux commerciaux à Regensdorf et des bâtiments à usage mixte à Küsnacht ZH et Zurich pour son propre parc. Qui plus est, un immeuble d'habitation avec 68 appartements et quatre blocs d'habitation avec 57 appartements ont été transférés des immeubles en réalisation vers le propre parc. La société n'a vendu aucun immeuble en biens propres au cours de l'année sous revue.

Comme l'année précédente, les immeubles en biens propres ont été évalués au 31 décembre 2016 par Wüest Partner AG au moyen de la méthode DCF. Grâce à l'achat, le développement pour le propre parc et aux effets de réévaluation de 1.9 million de CHF, le portefeuille actuel du groupe Pax Placements a augmenté de 95.5 millions de CHF par rapport à la fin 2015 pour atteindre 184.9 millions de CHF.

Le résultat sectoriel a diminué de 14.4 pour cent par rapport à l'année précédente et atteint 5 millions de CHF. Les revenus locatifs ont diminué de 2.2 pour cent par rapport à l'année précédente en raison des vacances et portent sur 6.4 millions de CHF. Les charges directes liées à la location ont doublé par rapport à l'année précédente en raison des assainissements de logements à Bürglen et Kriens et de l'assainissement des ascenseurs et de l'installation de protection incendie dans l'immeuble à Fahrweid.

LES DÉFIS À RELEVER EXIGENT DE LA PART DU GROUPE PAX DES SOLUTIONS PRÉVOYANTES À EFFET DURABLE.

3.4 Gestion des biens-fonds

C'est la filiale Pax Verwaltungen AG, Bâle, qui est responsable de la gestion des biens-fonds. Outre les biens-fonds du groupe Pax Placements, la Pax Verwaltungen gère également les biens-fonds de la Pax Assurance ainsi que de mandataires externes. Les honoraires encaissés ont diminué de 6.5 pour cent par rapport à l'année précédente et atteignent 2.5 millions de CHF. Après déduction des indemnités versées aux administrations locales, la Pax Verwaltungen AG a réalisé un revenu net de 1.5 million de CHF (2015: 1.7 million de CHF).

3.5 Financement

Le total consolidé au bilan du groupe Pax Placements a augmenté de 33.4 millions de CHF pour atteindre 503.8 millions de CHF (2015: 470.4 millions de CHF). La valeur intrinsèque de la société portait sur 306.9 millions de CHF le 31 décembre 2016 (2015: 297.3 millions de CHF). Le capital étranger portant intérêts a augmenté de 10.9 pour cent par rapport à la fin d'année et atteint 163.6 millions de CHF. Par rapport à la fin de l'année précédente, la dette nette a diminué de 4.5 pour cent grâce aux ventes de propriétés par étage effectuées depuis le 31 décembre 2015 et le flux de trésorerie en résultant et atteint 93.8 millions de CHF.

3.6 Bénéfice net consolidé

Pour le groupe Pax Placements, 2016 a été un exercice fructueux. La société a augmenté les bénéfices consolidés de 3.2 millions de CHF par rapport à l'année précédente pour atteindre 14.1 millions de CHF. L'augmentation des bénéfices est surtout due à deux évolutions. Le succès commercial de 2016 a entraîné des dissolutions de corrections de valeur concernant les immeubles en réalisation. Qui plus est, le résultat fiscal s'est amélioré par rapport à l'année précédente grâce à la mise à profit de reports de pertes.

3.7 Cours des actions et dividende

Par rapport à la fin de l'année précédente, le cours de l'action a augmenté de CHF 15.00 à CHF 1'395.00. Le prix maximal en cours d'année était de CHF 1'425.00, le prix maximal de CHF 1'210.00. Aux conditions convenues de l'annonce préalable de l'offre d'achat publique par la Bâloise Vie SA, le conseil d'administration renonce à une proposition de dividendes à l'assemblée générale.

4. PERSPECTIVE DU GROUPE

Le groupe Pax est sur la bonne voie. Il est financièrement sain, indépendant et occupe une position claire. En 2016, nous avons atteint les objectifs fixés, fait d'importants pas en avant et tracé les grandes lignes pour un développement ciblé du groupe.

Ce que nous avons atteint constitue une base importante pour relever les défis que 2017 nous apporte. En font partie les intérêts qui restent faibles ainsi que le passage au numérique de l'assurance et les besoins qui en découlent pour les clients et qui ne cessent de changer. Ces évolutions exigent de notre part des solutions prévoyantes à effet durable.

À la Pax Assurance, nous allons nous concentrer en premier lieu sur les axes suivants en 2017. Nous allons optimiser la stratégie de placements de façon ciblée. Le but est d'atteindre les objectifs en matière d'intérêts malgré un contexte d'intérêts bas sans pour autant mettre la sécurité en danger. Ici, l'accent est mis sur les nouvelles options de placement.

Nous allons améliorer les performances de nos produits et nous positionner sur le marché avec des offres attrayantes même au vu de la situation tendue en matière d'intérêts. Le lancement du «placement en fonds Pax avec garantie individuelle» a été une étape importante dans ce sens, d'autres, telles qu'une solution liée à des participations pour les primes uniques ou des ensembles de prestations pour les assurances risques, suivront en 2017.

Pour finir, nous allons faire encore avancer le passage au numérique. Cela comprend, d'une part, le développement de nouveaux modèles commerciaux ou de prestations de service ouvertes au monde numérique. D'autre part, nous allons accélérer le passage au numérique de la chaîne de valeur ajoutée afin d'optimiser davantage encore nos processus et prestations de service.

La structure du groupe Pax sera modifiée en 2017 en raison de la vente de la participation majoritaire à la Pax Placements. La Pax Placements ne fait plus partie du groupe, aussi, son nom ne sera pas maintenu après la transaction. La vente de la participation majoritaire ouvre des possibilités de développer les potentiels se rapportant à l'assurance de prévoyance. Cela peut également inclure de nouvelles participations ou coopérations. En tant que société coopérative, nous sommes indépendants et pouvons investir le produit durablement. L'essentiel est ici une utilisation qui fera avancer le groupe Pax à long terme – dans l'intérêt de nos sociétaires et clients vis-à-vis desquels nous sommes responsables.

NOUS VOULONS GRANDIR SAINEMENT ET PRÉSERVER L'INDÉPENDANCE DU GROUPE PAX.

Le conseil d'administration et le comité directeur sont persuadés que les mesures prévues garantissent le développement réussi du groupe Pax et ils s'engagent pour une activité commerciale qui vise une croissance durable et préserve l'indépendance du groupe Pax.

LES RISQUES MAÎTRISÉS

Sécurité et durabilité sont des piliers essentiels de notre activité commerciale et constituent le cœur de la promesse faite à nos clients. Notre gestion globale des risques garantit que nous tiendrons cette promesse.

Les organes des différentes sociétés du groupe (Pax Assurance et Pax Placements) surveillent systématiquement et en continu l'évolution financière et la situation en termes de risque. Pour évaluer les risques commerciaux les plus importants, il est fait appel aux systèmes d'évaluation des risques établis au sein des sociétés du groupe.

Chez la Pax Assurance, nous pratiquons une gestion des risques appropriée pour tous les risques importants liés aux opérations d'assurance. Nous disposons aussi d'un système de contrôle interne (SCI) pour nous soutenir.

LA SÉCURITÉ ET LA DURABILITÉ CONSTITUENT L'ESSENCE DE NOTRE PROMESSE FAITE AUX CLIENTS.

Celui-ci englobe toutes les mesures organisationnelles et méthodologiques qui garantissent un déroulement correct de l'activité commerciale. Le conseil d'administration porte la responsabilité pour les risques assumés par la Pax Assurance et pour la mise en place d'une gestion appropriée des risques et d'un SCI.

La surveillance de la gestion des risques et du SCI est assurée par la commission d'audit et de risque respectivement du Pax Holding et de la Pax Assurance, la tâche de la gestion opérationnelle étant confiée au comité directorial. L'objectif que nous poursuivons avec la gestion des risques est de protéger l'ensemble des intérêts de nos assurés. Ces intérêts sont menacés par des risques très variés: en font partie les événements imprévisibles et donc incertains qui peuvent nous empêcher de mettre des stratégies en pratique et d'atteindre des objectifs.

La gestion des risques comprend donc le traitement de tous les risques essentiels qui résultent d'une activité commerciale et doit, en tant que partie constitutive de la gestion d'entreprise, empêcher un écartement substantiel des objectifs d'entreprise.

Nous avons implémenté les méthodes de reconnaissance des risques et d'évaluation des risques et spécifié la stratégie en matière de risques qui, d'une part, définit la capacité à prendre des risques et, d'autre part, détermine la tolérance aux risques.

Les principes suivants fondent la gestion des risques:

- Les risques sont pris dans le cadre de la stratégie de risque.
- Ces risques pris sciemment doivent permettre de réaliser un rendement raisonnable afin d'être en mesure d'appliquer une politique d'excédents conséquente.
- Les risques importants sont surveillés en permanence.

Une culture solide en matière de risques contribue à la stabilité de Pax. Les risques financiers et actuariels constituent les risques les plus importants dans les opérations d'assurance sur la vie. C'est pourquoi la gestion des risques sert notamment à maîtriser ces risques. L'asset liability management (ALM) endosse là une fonction de passerelle entre l'activité d'investissement et les opérations d'assurance.

La gestion des risques et l'actuariat mettent à disposition les modèles mathématiques afin d'évaluer la situation de risque: citons ici notamment les instruments servant à estimer la situation actuelle en termes de solvabilité (Test suisse de solvabilité) ainsi qu'à évaluer l'évolution des risques à moyen terme.

La détermination des limites de risque dans l'underwriting et la gestion des portefeuilles constituent notamment une mesure de gestion des risques. Des mécanismes de contrôle et, en général, de gestion garantissent que les

LES INTÉRÊTS DES ASSURÉS SONT PROTÉGÉS DANS LEUR ENSEMBLE.

directives sont respectées et que les mesures de gestion des risques sont réellement mises en application. Les risques essentiels ainsi que la réalisation des contrôles clés sont surveillés en permanence.

Les risques essentiels sont explicités dans un rapport à l'intention du conseil d'administration. Le conseil d'administration en tant que responsable suprême doit ainsi obtenir une vue d'ensemble sur les risques essentiels de la Pax Assurance et les mesures mises en œuvre pour les gérer.

À la Pax SA de Placements, le conseil d'administration est, en tant qu'organe de direction suprême, responsable de la mise en place d'un système d'information et de contrôle (SIC) pour l'établissement des rapports financiers ainsi que d'une gestion du risque adaptée à l'entreprise. Le terme risque englobe tous les événements qui ont une influence néfaste sur l'atteinte des objectifs

et la réussite commerciale du groupe Pax Placements. Le conseil d'administration évalue les risques au moins une fois par an. Les informations nécessaires pour ce faire sont préparées par le comité directeur et mises à la disposition du conseil d'administration. Le conseil d'administration discute des risques, les évalue et détermine, le cas échéant, les mesures à prendre et donne les ordres correspondants au comité directeur. Il existe en outre une commission d'audit et de risque du conseil d'administration qui est chargée, entre autres, de surveiller l'évaluation des risques d'entreprise et de contrôler les pratiques de la gestion des risques ou de l'efficacité du SIC. Si besoin est, le conseil d'administration peut également demander une révision interne.



DIA- LOGUER

COLLABORATEURS ET DIRECTION

Pax entretient par conviction une culture du dialogue dans laquelle les retours réciproques sont importants. Elle est persuadée qu'un feed-back régulier est nécessaire pour révéler le potentiel de chacun tout en permettant le développement réussi de l'entreprise. Pour Pax, l'innovation fait partie ici de l'exigence culturelle – donc vivre l'ouverture, permettre d'être souple et garantir la stabilité. Au cours de l'exercice 2016, nous avons lancé de nombreuses innovations et initiatives au sein des ressources humaines qui se transmettent maintenant à l'organisation et à la culture d'entreprise et doivent être ancrées dans le quotidien.

Anticipation flexible

Les assurances en général et les assurances-vie en particulier constituent des affaires à long terme. C'est dans ce sens que nous sommes prévoyants par nature. Pour anticiper, nous devons faire preuve d'une réflexion analytique, de discipline et d'une bonne portion de flexibilité. Reconnaître les tendances, accélérer le développement

interne et positionner Pax comme employeur attractif sont dans ce cas les points stratégiques essentiels. Les ressources humaines (RH) chez Pax s'entendent par conséquent comme un prestataire global de services pour tous les domaines concernant les collaborateurs et les dirigeants. Nous sommes l'élément moteur clé pour le développement du personnel et un sparring-partner privilégié du comité directeur.

Rigoureusement constants

La stratégie des ressources humaines 2014–2018 nous sert de base pour notre gestion du travail. Celle-ci s'appuie sur la stratégie d'entreprise de Pax et se focalise sur quatre thèmes principaux: premièrement, l'optimisation, mise en œuvre en 2016, des conditions d'embauche et des processus concernant la détermination individuelle et la vérification des objectifs (MbO), de développement du personnel et de recrutement. Deuxièmement, le développement constant des cadres conformément à notre charte de conduite. Troisièmement, la création et l'extension d'une gestion durable des talents avec une

planification à long terme de la succession. Et, quatrième- ment, réussir le passage au numérique dans le domaine du traitement et de la gestion des processus où Pax accuse du retard.

NOUS ATTACHONS DE L'IMPORTANCE À UNE CULTURE DE LA PERFORMANCE SAIN ET CONSTRUCTIVE AVEC POSSIBILITÉS DE DÉVELOPPEMENT.

Identifier et promouvoir le potentiel

L'augmentation de la numérisation dans le monde du travail et la recherche croissante d'efficacité rendent nécessaires un examen permanent des structures organisationnelles et des profils professionnels. Pax accorde une très grande attention à ces défis de plus en plus importants par une planification et un développement systématique et prévoyant des effectifs.

Le processus de développement du personnel introduit en 2015 se concentre sur l'encouragement à un dialogue constructif afin de soutenir les collègues de travail autant que les supérieurs dans leur développement. Au cours de l'année sous revue, Pax a soutenu, en tant qu'employeur, ses collaborateurs de tous les échelons à atteindre leurs objectifs personnels de développement par des mesures appropriées sur le terrain, différentes formations et également des offres hors travail. La détection systématique du potentiel des collaborateurs et l'ancrage d'une gestion durable des ressources humaines avec des mesures de développement obligatoires sont importants pour ce faire. Une culture de la performance saine et constructive avec un processus de promotion transparent nous importent alors beaucoup. Le système de cadres binaire pour la promotion interne des talents fait ses preuves, et le nouveau modèle concernant les bonus a été lancé avec succès en 2016.

Attrayant de l'intérieur et de l'extérieur

Le positionnement plus affirmé comme employeur a, non seulement, amélioré l'attrait comme employeur et la quantité de candidatures chez Pax en 2016, mais également attiré de meilleurs candidats: la promesse de notre marque a touché les personnes adéquates. Des circuits de décision courts, des hiérarchies horizontales et la possibilité de mettre en œuvre ses propres idées et projets et de provoquer quelque chose rendent Pax attractive pour les collaborateurs. Ce que nous recherchons, ce sont des personnes qui aiment tenir la barre et accélérer. Des personnes qui désirent progresser et qui font avancer Pax en tant qu'entreprise. Pour cela, nous avons fait des expériences de recrutement en 2016 avec de nouveaux

canaux et ouvert le domaine de la recherche active (active sourcing) pour Pax. La présence renforcée dans différents médias ainsi que les activités affinées de recrutement avec des intermédiaires seront complétées en 2017 par un programme optimisé «Les collaborateurs parrainent des collaborateurs».

CE QUE NOUS RECHERCHONS, CE SONT DES PERSONNES QUI AIMENT TENIR LA BARRE ET ACCÉLÉRER.

Diriger et créer des espaces de liberté

Diriger signifie orienter tout en montrant des perspectives. La culture de direction de Pax est axée sur la confiance et la performance. Un management by objectives (MbO) percutant en est l'outil de gestion et de contrôle central aux niveaux entreprise, supérieurs hiérarchiques et collaborateurs. En 2015, nous avons lancé la révision du MbO avec des cycles d'évaluation complets, ce qui se matérialisera pour la première fois avec l'évaluation 2016 et le nouveau modèle concernant le bonus qui vient d'être introduit. Les objectifs MbO individuels sont déterminés en début d'année et suivis tout au long de l'année. Ils comprennent les tâches

principales pour les activités qui se répètent dans la fonction, les objectifs de comportement et les objectifs dans des projets ou tâches uniques. Les supérieurs hiérarchiques peuvent ainsi exercer une plus grande influence sur la répartition. L'évolution vers une rémunération durable et dépendante de la performance est réalisée.

Montrer le bon exemple

On ne peut pas enseigner les valeurs, on peut juste les vivre. Le modèle de gestion, la charte de conduite et le code déontologique de Pax aident nos dirigeants dans cette tâche. L'initiative stratégique «Diriger et décider» a appuyé le changement de culture nécessaire au moyen de formations et de campagnes également au cours de l'année sous revue. Ces instruments montrent aux collaborateurs ce que nous encourageons et exigeons, mais également ce que nous pouvons attendre et exiger les uns des autres. Pour cela, nous devons agir de façon fiable, engagée et digne de confiance. Outre la responsabilité individuelle, l'engagement et le sens de l'entreprise, nous attendons de nos dirigeants une bonne dose de réflexion sur eux-mêmes et de clairvoyance. En effet, seul celui qui se connaît lui-même et agit avec clairvoyance peut montrer le bon exemple. C'est sous cet angle que nos cadres évaluent le potentiel de leurs collaborateurs, définissent des objectifs adéquats et offrent des perspectives pour l'épanouissement individuel.

Toujours rester sur le coup

Des sondages, réalisés régulièrement, sur l'engagement, l'implication et la satisfaction constituent pour Pax un outil de gestion important. Ils représentent un signe clair de l'estime témoignée à tous les collaborateurs. Ils appuient en effet là où cela fait éventuellement mal, mettent des processus internes sur le banc d'essai et constituent une base d'informations empirique pour le développement futur de la culture d'entreprise. Les préparatifs pour le prochain sondage de septembre 2017 auprès du personnel ont débuté en 2016. Sur la base des résultats du sondage, nous élaborons des mesures destinées à augmenter encore l'implication, la satisfaction et l'orientation clients du personnel ainsi que son engagement au sein de l'entreprise.

Donner et prendre

La concurrence pour attirer des collaborateurs talentueux et engagés est rude. Des conditions d'embauche modernes et de bonnes prestations salariales supplémentaires sont décisives pour les retenir dans l'entreprise. Les avantages accessoires de Pax sont en permanence surveillés, complétés et adaptés en fonction de la situation sur le marché. En 2016, nous avons par exemple introduit un système de gestion de la santé en entreprise (GSE). Les bilans de santé avec coaching médical supplémentaire suivi de plusieurs exposés sur l'exercice physique, la nutrition et la gestion du stress, qui ont été mis à profit par quelque 40 pour cent du personnel, ont rencontré un vif succès. Les massages effectués au sein de l'entreprise sont également très appréciés.

Engagement pour la jeunesse

Pax s'engage depuis des années avec passion dans la formation commerciale de base des jeunes. Notre attachement au centre de formation de la région bâloise est durable et précieux – pour Pax et les apprentis. La formation en alternance est non seulement un modèle qui a fait ses preuves, mais elle constitue également la base pour une orientation réussie du propre développement. En 2016 encore, nous avons accueilli de nouveaux apprentis dans le secteur commercial ainsi qu'un apprenti

**ON NE PEUT
PAS ENSEIGNER
LES VALEURS,
ON PEUT JUSTE
LES VIVRE.**

participant au programme de formation axé sur l'informatique. Les exigences du mandat d'enseignant sont de plus en plus pointues, raison pour laquelle nous veillons au perfectionnement continu de nos formateurs et responsables des apprentis. La plupart du temps, Pax offre la possibilité aux apprentis qui ont réussi leur formation et qui sont motivés d'occuper un poste dans l'entreprise pour travailler sur leur carrière professionnelle encore jeune.

Regard centré sur l'avenir

Alors que Pax a mis en œuvre de nombreux sujets et nouveautés d'importance en 2016, c'est la phase importante de la consolidation qui arrive. Les nouveautés doivent maintenant être durablement ancrées et pénétrer l'ADN de l'organisation. Enfin, la mise en œuvre conséquente de la stratégie RH doit faire avancer nos collaborateurs au même titre que notre succès commercial. Les objectifs suivants ont été définis pour les projets en cours:

- Orchestration cohérente des négociations salariales et de bonus à venir
- Promotion de la «gestion saine» dans le cadre du programme «Pax4Health» ainsi que révision de la gestion des absences
- Nouvelle amélioration dans le recrutement ainsi qu'augmentation du pourcentage de placements internes
- Mise en œuvre et établissement du concept des jeunes talents ainsi qu'introduction de la planification durable de la succession pour les postes-clés

Nous sommes persuadés que chez Pax nous agissons de façon crédible, prévoyante et directe également à l'avenir. Nous abordons toutes nos tâches avec engagement et intérêt et poursuivons ainsi notre route – de façon ciblée.



ÊTRE PRÉSENT

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

STRUCTURE DU GROUPE ET DU CAPITAL

1. INTRODUCTION

Il importe beaucoup au Pax Holding de répondre aux grandes exigences éthiques de ses parties prenantes, notamment en matière de gestion et de contrôle responsable et orienté sur les valeurs ainsi que d'établissement compréhensible et transparent de rapports. En tant qu'entreprise non cotée en Bourse, le Pax Holding n'est soumis ni aux prescriptions de publication de l'article 663b^{bis} du Code des obligations ni à celles de la Bourse suisse SIX Swiss Exchange SA. Pour des raisons de transparence, le Pax Holding se conforme volontairement au «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance».

Les commentaires des principes de gouvernement d'entreprise suivent la structure thématique de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de SIX Exchange Regulation. Si des informations recherchées figurent ailleurs dans le rapport de gestion ou dans d'autres documents, il est renvoyé à celles-ci.

Le 1^{er} janvier 2014, le Conseil fédéral a mis en vigueur l'«Ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse» (ORAb). Par la suite, economiesuisse a présenté, en septembre 2014, une version modifiée du «Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise» qui tient également compte des nouveautés de l'ORAb. Étant donné que le Pax Holding se soumet à cette réglementation de son propre chef, une adaptation des statuts du Pax Holding s'est révélée nécessaire pour reprendre les modifications, adaptation adoptée par l'assemblée des délégués en 2015 et 2016. Les nouvelles dispositions renforcent pour l'essentiel les droits de participation de l'assemblée des délégués et édictent des règles contraignantes concernant les rémunérations accordées au conseil d'administration et au comité directorial.

Les statuts, le règlement d'organisation et le code de conduite de Pax sont publiés sur la page Web www.pax.ch/Nous-concernant/Pax-Holding-FR/Statuts-et-reglements-Pax-Holding.

La Pax SA de Placements avec siège à Bâle, cotée en Bourse, à laquelle le Pax Holding participe est soumise aux prescriptions de publication de la SIX Swiss Exchange SA et s'acquitte de ses obligations dans son propre rapport.

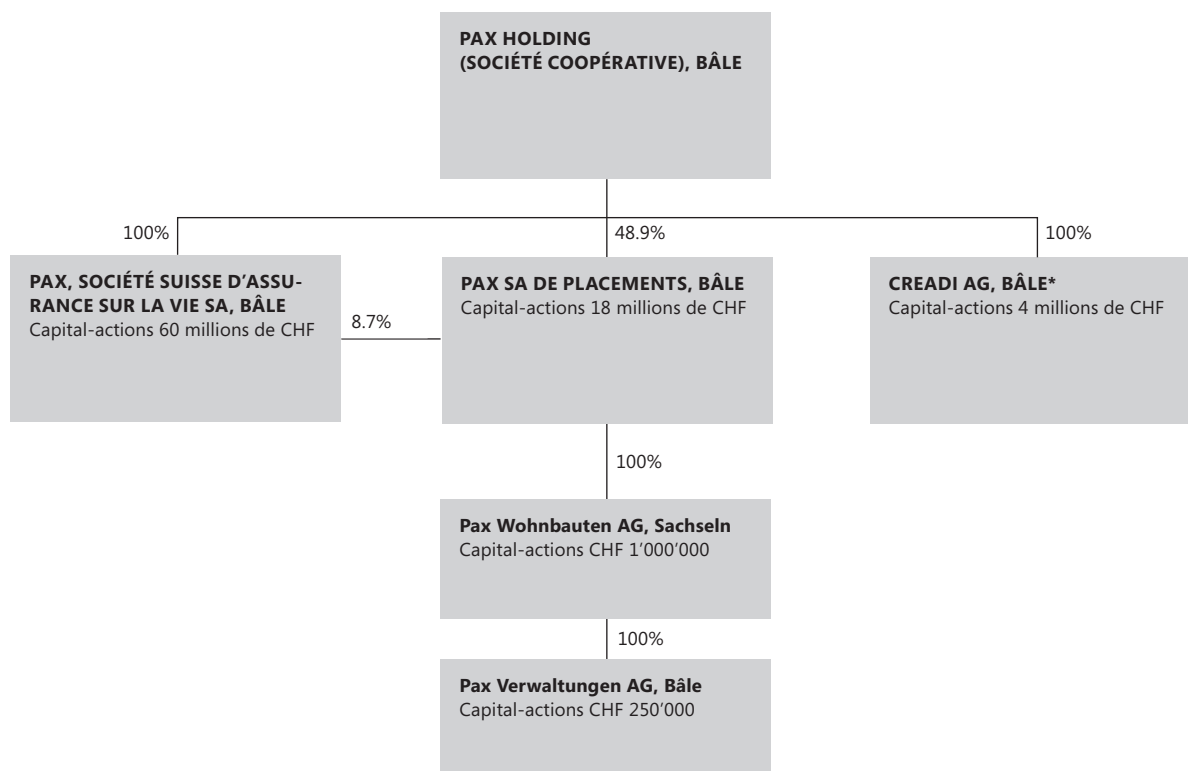
2. STRUCTURE DU GROUPE ET PROPRIÉTAIRES

Le Pax Holding est organisé sous forme de société coopérative selon le droit suisse et, en tant que société holding, détient la Pax Assurance à 100 pour cent et, directement et indirectement, à 57.6 pour cent la Pax SA de Placements. En outre, il détient 100 pour cent de la nouvelle entreprise Creadi AG (inscrit dans le registre du commerce le 20 octobre 2016). L'entreprise Creadi AG est une start-up insurtech et se consacre au développement des modèles d'affaires numériques dans le domaine des assurances de demain.

Les preneurs d'assurance de la Pax Assurance sont les propriétaires (sociétaires) du Pax Holding à condition qu'ils aient déclaré leur adhésion au moment de conclure un contrat d'assurance. La structure juridique du groupe, les lieux d'implantation des sociétés de participation et des informations supplémentaires concernant le périmètre de consolidation peuvent être consultés ci-dessous. La Pax SA de Placements, cotée en Bourse, constitue un sous-groupe autonome auquel le Pax Holding participe financièrement, mais qui opère selon sa propre stratégie et sa propre organisation. Il n'existe aucune participation réciproque au sens de la directive concernant le gouvernement d'entreprise de la SIX.

3. STRUCTURE DU CAPITAL

Le Pax Holding ne détient ni capital sous forme de parts sociales, ni capital de dotation. Il dispose, à la fin 2016, d'un capital propre au bilan de 84 millions de CHF constitué à partir de bénéfices accumulés.



* Inscrit dans le registre du commerce le 20 octobre 2016

État au 31 décembre 2016

ORGANES ET COMPÉTENCES

1. ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS

L'assemblée des délégués est l'organe suprême du Pax Holding. De par la conclusion d'un contrat d'assurance avec la Pax Assurance, quelque 150'000 personnes physiques et morales sont membres (sociétaires) du Pax Holding. Il n'existe aucune obligation d'effectuer un versement supplémentaire ni aucune autre obligation financière pour les sociétaires. Leurs intérêts sont défendus par l'assemblée des délégués. Celle-ci se compose de 100 délégués qui doivent être sociétaires. 80 délégués représentent les clients de la prévoyance privée. Si le nombre de candidats proposés est identique au nombre de sièges à pourvoir, le conseil d'administration peut les déclarer comme étant tacitement élus. Les 20 autres membres représentent les clients de la prévoyance professionnelle de la Pax Assurance et sont cooptés par les 80 délégués des clients de la prévoyance privée. La durée de mandat des délégués est de quatre ans. Ils peuvent être réélus à condition de n'avoir pas encore atteint, le 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle débute le mandat, l'âge de 66 ans révolus. Ne peuvent pas être élus comme délégués les membres qui sont soit employés, soit organes d'une société du groupe Pax ou qui font partie d'une société d'assurance indépendante du groupe Pax en tant qu'employés ou qu'organe ou sous une autre forme. La fonction de délégué prend fin à l'expiration de la durée du mandat le jour précédant l'assemblée ordinaire des délégués ou lorsque l'appartenance en tant que sociétaire s'éteint. Les candidats non élus parmi les clients de la prévoyance professionnelle sont considérés comme candidats suppléants en fonction des voix recueillies. La composition actuelle de l'assemblée des délégués au 31 décembre 2016 figure dans le rapport «Assemblée des délégués 2013–2017».

2. CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Composition et exigences

Le conseil d'administration du Pax Holding se compose de cinq à neuf membres qui doivent être sociétaires. Les personnes qui le composent sont identiques à celles qui siègent au conseil d'administration de sa filiale à 100 pour cent, la Pax Assurance. Le conseil d'administration doit se composer de personnes dont l'expérience et les connaissances proviennent d'horizons différents. Elles doivent en outre disposer des capacités requises pour garantir qu'elles seront aptes à se faire leur propre opinion dans un dialogue avec le comité directeur. Il importe au conseil d'administration que ses membres soient des personnalités intègres et disposent de solides connaissances financières, professionnelles et spécifiques à la branche, qu'ils aient de l'expérience en matière de gestion stratégique et opérationnelle, qu'ils aient l'esprit visionnaire et des compétences sociales et qu'ils disposent du temps nécessaire pour exercer leur mandat de membre du conseil d'administration avec efficacité et circonspection.

Le conseil d'administration examine périodiquement dans son ensemble la mise en application des exigences citées ainsi que la qualité de ses prestations afin de procéder, si besoin est, à des optimisations supplémentaires.

Lors de l'assemblée des délégués du 23 avril 2016, Markus Lützel Schwab a été nouvellement élu dans le conseil d'administration. Les autres membres ont été confirmés pour un nouveau mandat.

Au 31 décembre 2016, le conseil d'administration se compose de six membres. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du conseil d'administration peuvent être consultés au chapitre «Conseil d'administration».

2.2 Liens particuliers et participations réciproques

Tous les ans, les liens particuliers et les rapports commerciaux entre les différents membres du conseil d'administration et les membres du comité directeur, d'une part, et le groupe Pax, d'autre part, sont examinés par le conseil d'administration. D'éventuels rapports commerciaux avec le groupe Pax sont soumis aux conditions pratiquées sur le marché pour les tiers offrants. La prise en charge de mandats auprès de sociétés tierces doit être communiquée au président du conseil d'administration. Celui-ci informe la commission de nomination et de rémunération qui examine les mandats et établit son rapport au conseil d'administration.

2.3 Élection et durée du mandat

La durée ordinaire du mandat pour les membres du conseil d'administration est d'un an. Ils sont immédiatement rééligibles après l'expiration de leur mandat à condition qu'ils n'aient pas atteint l'âge de 70 ans révolus. Leur mandat dure jusqu'au jour de l'assemblée ordinaire des délégués suivante ou prend fin lorsqu'ils cessent d'être membres de la société coopérative. À l'exception du président et des membres de la commission de nomination et de rémunération qui sont élus par l'assemblée des délégués, le conseil d'administration se constitue lui-même.

2.4 Répartition des compétences, organisation interne, instruments d'information et de contrôle vis-à-vis du comité directeur

2.4.1 Tâche, compétence et responsabilité

Le conseil d'administration s'acquitte des tâches qui lui sont attribuées par la loi et l'article 20 des statuts du Pax Holding. Les décisions sont prises par l'ensemble du conseil d'administration. Il peut remettre la préparation et l'exécution de ses décisions ou la surveillance des affaires aux soins de certains membres ou commissions (article 19 des statuts).

Les obligations principales du conseil d'administration conformément au Code des obligations et aux statuts sont notamment les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes:

- La direction générale de la société et la promulgation des directives nécessaires;
- La détermination des bases de l'organisation;
- L'organisation de la comptabilité, de la planification financière, du contrôle financier ainsi que du système de contrôle interne;
- La nomination et la révocation des personnes auxquelles la gestion des affaires et la suppléance sont confiées;
- La direction générale des personnes chargées de la gestion des affaires, notamment en ce qui concerne le respect des lois, des statuts, des règlements et des directives;
- L'établissement du rapport annuel ainsi que la préparation de l'assemblée des délégués et l'exécution de ses décisions;
- L'approbation d'opérations juridiques importantes;
- La décision quant aux modalités de rémunération ainsi qu'aux demandes de rémunération adressées à l'assemblée des délégués;
- L'établissement annuel du rapport sur les rémunérations.

Les fonctions et répartitions des tâches prévues par le conseil d'administration ressortent en outre de la présentation aux chapitres «Conseil d'administration» et «Comité directeur».

Le conseil d'administration prend des décisions pour la société dans tous les cas qui ne sont pas, aux termes des statuts ou de la loi, réservés exclusivement à l'assemblée des délégués. Le conseil d'administration a délégué la totalité de la gestion des affaires au comité directeur dans le cadre des limites légales et statutaires.

L'agenda des réunions est déterminé par le président du conseil d'administration. Chaque membre du conseil d'administration peut demander par écrit l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Les membres du conseil d'administration reçoivent en temps utile les documents dont ils ont besoin pour préparer les points de l'ordre du jour – en général au moins dix jours avant la réunion.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, en général quatre fois par an. La majorité des réunions se déroule au siège social à Bâle, la session d'un jour et demi se déroulant habituellement dans un lieu différent en Suisse. Les résolutions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des votes exprimés. En cas d'égalité des voix, c'est le président qui a la voix déterminante. Pour les affaires d'une grande portée, l'approbation de deux tiers des membres présents est nécessaire.

En général, l'ensemble des membres du comité directeur assiste aux réunions et a voix consultative. Il est également possible de prendre des décisions par voie de circulation. Les membres du conseil d'administration ainsi que de tous les organes exécutifs sont tenus de s'abstenir lorsque des affaires touchant leurs intérêts personnels sont traitées.

Au cours de l'année sous revue, sept réunions ordinaires se sont tenues. Un membre du conseil d'administration n'a pas participé à une réunion en étant excusé. Aucune décision n'a été prise par voie de circulation.

2.4.2 Président du conseil d'administration

Le président dirige le conseil d'administration. Ses responsabilités comprennent la gestion de l'assemblée des délégués ainsi que la préparation, la convocation et la tenue des réunions du conseil d'administration et la présidence des réunions. Il définit le rapport du comité directeur au conseil d'administration et il coordonne le flux des informations. Le président du conseil d'administration échange continuellement les informations importantes avec le CEO. Il représente le conseil d'administration à l'externe.

Dans le cadre de ses tâches, le président du conseil d'administration a des droits complets aux renseignements et à la consultation des documents sociaux du comité directeur et de l'organe de révision. Il peut en outre participer aux réunions du comité directeur et des commissions du conseil d'administration avec voix consultative. Les rapports de la révision interne lui sont directement adressés ainsi qu'à la commission d'audit et de risque. Le président peut demander un examen spécial par la révision interne.

2.4.3 Commissions du conseil d'administration

Le conseil d'administration a constitué en son sein deux commissions permanentes: la commission de nomination et de rémunération (CNR) et la commission d'audit et de risque (CAR).

- a) Commission de nomination et de rémunération
- Conformément aux statuts et au règlement d'organisation du Pax Holding, la commission de nomination et de rémunération est en charge des questions de la rémunération et de la gestion du personnel. Ses tâches sont:
- Fixer les objectifs pour le CEO et approuver les objectifs pour le comité directeur;
 - Établir les demandes au conseil d'administration global à l'attention de l'assemblée des délégués concernant le montant total de la rémunération maximale des membres du conseil d'administration et du comité directeur pour l'exercice à venir;
 - Établir les demandes au conseil d'administration global concernant les rémunérations individuelles des membres du conseil d'administration dans le cadre du montant global de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués;
 - Fixer les rémunérations individuelles des membres du comité directeur dans le cadre du montant total de la rémunération maximale approuvé par l'assemblée des délégués ainsi que déterminer leurs conditions d'engagement et leurs titres;

- Présenter des demandes au conseil d'administration global concernant les modifications des statuts en ce qui concerne le système de rémunération pour indemniser les membres du conseil d'administration et du comité directorial;
- Émettre des recommandations quant à la taille et la composition du conseil d'administration ainsi qu'au choix des candidats;
- Procéder à une présélection des membres du comité directorial et établir des demandes au conseil d'administration concernant l'élection ou la révocation de membres du comité directorial;
- Effectuer un examen annuel des nouveaux mandats et des changements de mandats existants de membres du conseil d'administration ainsi qu'établir un rapport au conseil d'administration.

La commission de nomination et de rémunération se compose de trois membres ou plus qui sont élus tous les ans individuellement par l'assemblée des délégués. Pour ce faire, le conseil d'administration propose à l'assemblée des délégués des membres non exécutifs et indépendants.

La commission de nomination et de rémunération se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins deux fois par an. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis quatre fois, un membre de la commission ayant été absent une fois en étant excusé.

Le président du conseil d'administration ne peut appartenir à cette commission, mais participe en général aux réunions avec voix consultative. Le président du comité directorial prend part avec voix consultative lorsque des sujets du comité directorial sont concernés. Pour accomplir ses tâches, la commission de nomination et de rémunération peut faire appel à d'autres personnes, consulter des conseillers externes et les faire participer à ses réunions. Au cours de l'année sous revue il a été fait appel à trois conseillers externes pour deux réunions.

La présidente informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités de la commission. Les procès-verbaux des réunions de la commission sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

b) Commission d'audit et de risque

La commission d'audit et de risque traite les questions en rapport avec la présentation des comptes et les placements de capitaux. Elle évalue l'efficacité du système de contrôle interne, de la gestion interne des risques et de la compliance. Elle examine en profondeur les comptes annuels et décide s'il est possible de recommander au conseil d'administration de soumettre la clôture des comptes individuels et consolidés à l'assemblée des délégués. La commission d'audit et de risque discute les plans d'audit avec la révision interne et traite ses rapports. Elle examine les rapports de la révision externe, évalue ses prestations et les rémunérations et s'assure de son indépendance.

La commission d'audit et de risque se compose de trois membres. Elle se réunit aussi souvent que les affaires l'exigent. Le président du conseil d'administration, le président du comité directorial, le responsable du département finances (CFO) et la responsable du département placements (CIO) participent régulièrement aux réunions avec voix consultative ainsi que le responsable actuaire, le responsable risk management ainsi qu'en cas de besoin le responsable legal & compliance. Au cours de l'année de référence, ses membres se sont réunis cinq fois, tous étant chaque fois présents.

Le président informe le conseil d'administration après chaque réunion sur les activités de la commission. Les procès-verbaux des réunions de la commission sont mis à la disposition des membres du conseil d'administration.

2.4.4 Instruments d'information et de surveillance vis-à-vis du comité directorial

Le conseil d'administration est tenu au courant des activités du groupe Pax, de la marche des affaires et des évolutions sur le marché de plusieurs façons. À l'occasion de ses réunions, il demande régulièrement des informations sur

- La teneur et le déroulement des discussions ainsi que sur les décisions prises et les demandes adressées au sein des commissions du conseil d'administration;
- La marche des affaires et l'évolution du marché par les membres du comité directorial, et, si besoin est, sur les projets les plus importants par les personnes qui en ont la responsabilité, sur l'état d'atteinte du budget et autres objectifs annuels;
- Les résultats et conclusions des révisions externe et interne sur la base des examens qu'elles ont effectués;
- Les risques les plus importants, leur évolution ainsi que sur les mesures déjà prises et planifiées pour les gérer;
- Le respect des prescriptions légales, réglementaires et internes;
- Les particularités et événements importants.

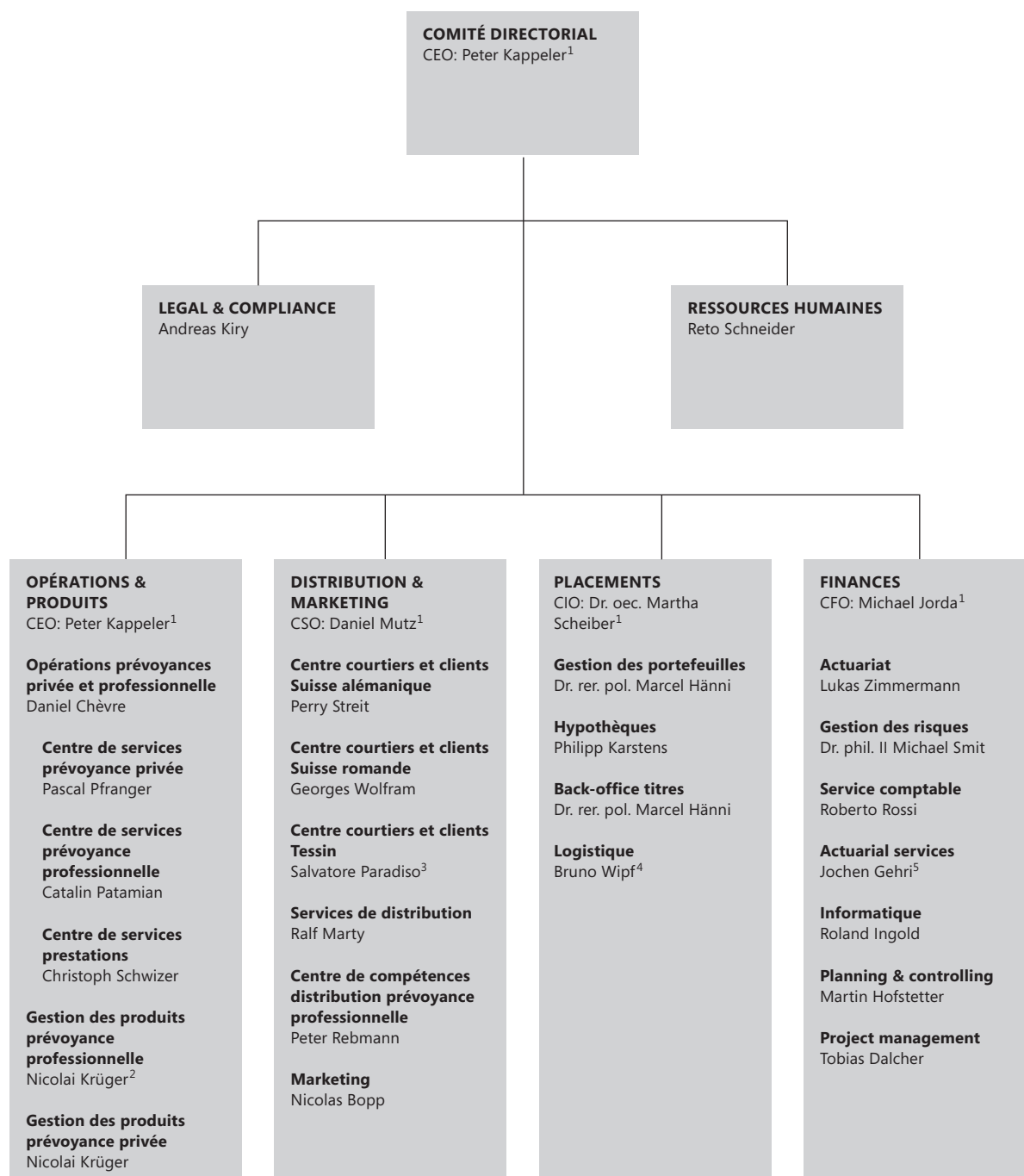
Des événements importants sont en outre immédiatement communiqués au conseil d'administration. En dehors des réunions, chaque membre du conseil d'administration peut, après en avoir avisé le président du conseil d'administration, demander au comité directorial à être informé sur la marche des affaires ou sur certains cas commerciaux et à consulter des documents commerciaux.

Est en outre soumise au conseil d'administration la révision interne qui évalue l'efficacité de la gestion des risques, des processus internes de gestion et de contrôle ainsi que des processus de direction et de surveillance, qui examine le respect des lois et des directives externes et internes et qui accompagne la mise en place de nouveaux processus de travail ou la modification de processus existants.

3. COMITÉ DIRECTORIAL

Sous la direction de son président, le comité directorial concrétise la stratégie décidée par le conseil d'administration du Pax Holding. Il est en outre responsable de la direction opérationnelle et de la gestion des risques du groupe Pax. Le comité directorial informe régulièrement le conseil d'administration de l'évolution des affaires. Les curriculum vitae, les liens particuliers des membres ainsi que la composition du comité directorial peuvent être consultés au chapitre «Comité directorial».

STRUCTURE DE DIRECTION DE LA PAX ASSURANCE



¹ Membres du comité directorial

² Ad intérim du 01.08. au 31.12.2016

³ Depuis le 01.07.2016

⁴ Depuis le 01.12.2016

⁵ Depuis le 01.04.2016

État au 31.12.2016

ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS 2013–2017

Représentants des clients de l'assurance individuelle

AARGAU

Andreas Duschén	Unternehmer im Bereich Innenausbau, Berufsschullehrer	Wohlen
Rolf Eicher	Unternehmer, Geschäftsinhaber, Lizenzgeber	Ammerswil
Rolf Keel	Bautechniker TS	Rheinfelden
Christoph Lehmann	Geschäftsführer/Beratung Industrie	Merenschwand
Dominik Waser	Geschäftsinhaber, Linienpilot, EASA-Testpilot	Seengen

APPENZEL AUSSERRHODEN

Urs Rechsteiner	Zimmermann	Wolfhalden
------------------------	------------	------------

APPENZEL INNERRHODEN

Albin Büchler	Schreiner, selbstständig	Appenzell
----------------------	--------------------------	-----------

BASEL-LANDSCHAFT

Friedrich Häring	Unternehmer, Geschäftsführer	Füllinsdorf
Alex Hediger	Dr. iur., Advokat mit eigenem Büro	Oberwil
Caroline Weiss Nyfeler	Lehrerin/Gemeinderätin	Maisprach

BASEL-STADT

Markus Unternährer	Geschäftsführer, Kaufmann	Basel
---------------------------	---------------------------	-------

BERN

Hansruedi Ammann	Geschäftsführer, VRP	Kirchberg
Hedy Etter	Geschäftsfrau, Hausfrau	Müntschemier
Urs Herzig	Kaufmann Einkauf	Lengnau
Marianne Hofer	Notarin, Grundbuchverwalterin	Bern
Doris Jenni	Sachbearbeiterin Verkauf	Meinisberg
Markus F. Lehmann	Dipl. Vorsorgeberater, Geschäftsführer	Thun
Gideon Megert	Leitung Service Academy Black Belt, Projektmanager	Unterseen
Hans Peter Sutter	Informatiker/ICT Change Manager	Krauchthal
Andreas von Ballmoos	Produktionsleiter	Niederönz

FRIBOURG/FREIBURG

Marcel Mesnil	Docteur en pharmacie, secrétaire général	Corminboeuf
Bernadette Zollet	Geschäftsinhaberin und Geschäftsführerin	St. Antoni

GENÈVE/GENÈVE

Pierre-Antoine Arnet	Analyste en informatique médicale	Aïre
Olivier Nahum	Consultant	Choulex
Didier Racine	Décorateur d'intérieur	Thônex

GLARUS

Karl Schöpf	Kunststofftechnologie	Obstalden
--------------------	-----------------------	-----------

GRAUBÜNDEN

Stefan Lechmann	Bezirksgerichtspräsident	Malans
Andrin Perl	Selbstständiger Rechtsanwalt und Notar	Mulegns

JURA

Valérie Gigon	Service consommateurs	Delémont
----------------------	-----------------------	----------

LUZERN

Colette Bucher	Hausfrau, Pflegekinder-Betreuung	Romoos
Christof Lindemann	Unternehmer/Geschäftsführer	Kriens
Franz Portmann	Mechaniker Unterhalt	Marbach
Felix Renggli	Geschäftsführer	Hasle
Barbara Rüedi	Hotelière	Luzern

NEUCHÂTEL/NEUENBURG

Philippe Krebs	Ing. dipl. EPFL en microtechnique	Boudry
-----------------------	-----------------------------------	--------

NIDWALDEN

Anton Locher	Masch.-Ing. FH/Militärpilot	Büren
---------------------	-----------------------------	-------

OBWALDEN

Hans Kathriner	Inhaber/Unternehmer	Wilen (Sarnen)
-----------------------	---------------------	----------------

SCHAFFHAUSEN

Esther Engeler	Managing Partner	Schaffhausen
-----------------------	------------------	--------------

SCHWYZ

Rudolf Honegger	Dipl. Wirtschaftsprüfer, VR-Mitglied	Wollerau
Hansjörg Kaufmann	Dipl. Arch. HTL, eigenes Architekturbüro	Goldau

SOLOTHURN

Claudia Baroffio	Krankenpflegerin	Selzach
Jean Consoli	Unternehmer	Gretzenbach
Urs Jäggi	Kaderstufe 3, Projektleiter für Förder- und Lagertechnik	Härkingen

ST. GALLEN

Andreas Bosshardt	Unternehmer, Verwaltungsrat	Engelburg
Peter Grob	Kaufmann	Rheineck
Anita Hess	Verwaltungsangestellte	St. Gallen
Hans-Ulrich Knaus	Poststellenleiter	Wildhaus

THURGAU

Christian Kohler	Betriebsleiter/Teilhaber	Wängi
Patrick Manser	Selbstständiger Unternehmer	Horn
Heidi Niederer	Kindergärtnerin	Müllheim Dorf

TICINO/TESSIN

Gianluigi Della Santa	Avvocato	Bellinzona
Alberto Dellamora	P. chimico	Arbedo
Dao Nguyen-Quang	Verkaufsleiter Leasing Ticino	Muralto
Luca Pissoglio	Dr. med. pediatria FMH, sindaco	Ascona

URI

Hanspeter Birchler	Selbstständiger Officinapotheker	Realp
---------------------------	----------------------------------	-------

VALAIS/WALLIS

Jean-Yves Perruchoud	Expert-comptable diplômé, formateur	Chalais
Philippe Rey	Contrôleur du trafic aérien	Réchy
François Vogel	Instituteur/retraité	Chippis

VAUD/WAADT

Aniko Dénériaz	Juge assesseur	La Conversion
Matteo Guagenti	Secrétaire syndical responsable secteur industrie	Grandcour
Claude Piubellini	Pharmacien indépendant	Pully

ZÜRICH

Martin Breitler	AHV-Revisor	Fehraltorf
Christoph Ernst	Lic. oec. HSG, CEO	Kilchberg
Kurt Hügli	Dipl. El.-Techniker HF, Geschäftsleitung	Winterthur
Claus Möller	Dipl. Ing. FH	Winterthur
Gertrud Ochsner	Job Coach Supported Employment	Zürich

ZUG

Philippe Margraf	Inhaber	Hagendorn
-------------------------	---------	-----------

FÜRSTENTUM LIECHTENSTEIN

Alfred Nigg	Geschäftsführer	Vaduz
--------------------	-----------------	-------

Représentants des clients de l'assurance collective

Ces délégués sont cooptés par les 80 autres membres de l'assemblée des délégués.

Aramis Andreazzi	Presidente del consiglio d'amministrazione Consulca SA	Bellinzona
Jean-Daniel Berchten	Directeur, géologue ABA-GEOL SA	Payerne
Bernhard Bieri	Geschäftsführer und Verwaltungsratspräsident, Bernhard Bieri Architekten AG	Langenthal
Nadia Bot	Membre du Conseil de l'association, EMS Résidence «Les Châtaigniers»	Veyrier
Dominique Bourger	Empl. de commerce/responsable administrative, Mintra Trade Investment Co Ltd	Genève
Brigitte Breisacher	CEO und Inhaberin, Alpnach-Gruppe	Alpnach Dorf
Jürg Fehr	Geschäftsinhaber, Fehr-Druck AG	Widnau
Andreas Flükiger	Geschäftsführer/Inhaber, Titanex GmbH	Mönchaldorf
Alex Gasser	Geschäftsführer, Heipro GmbH	Lungern
Christoph Herber	Geschäftsleiter und Inhaber, K. Bucher Immobilien-Treuhand AG	Oberdorf
Stefan Hess	Geschäftsführer, Abdichtungsbau Durrer GmbH	Alpnach Dorf
Markus Hohl	Geschäftsführer/Inhaber, Rohrtech GmbH	Kriessern
Ueli Jost	Mitglied des VR/Vorsitzender der Geschäftsleitung, Veriset Küchen AG	Root
Max Keist	El. Ing. HTL, Geschäftsführer, KUBE Electronics AG	Grünigen
Robert Küchler	Geschäftsinhaber, Spiller AG	Kriens
Paul Nyffenegger	Geschäftsleiter, VR-Präsident, Nyffenegger Storenfabrik AG	Huttwil
Giuseppe Vescovi	Titolare, Garage Pino Vescovi SA	Biasca
Marc Waser	Geschäftsführer, Waser Transport AG	Birsfelden
Hans-Peter Wüest	Dr., CFO, Konzernleitung, Songwon International AG	Frauenfeld

État au 31 décembre 2016

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membres des conseils d'administration

de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding

	Fonction	Au CA depuis	Élu(e) jusqu'en	Secteur
Daniel O. A. Rüedi	Président du conseil d'administration	2013	2017	
Brigitta M. Gadiant	Vice-présidente du conseil d'administration	1995	2017	Présidente de la commission de nomination et de rémunération
Matteo Inaudi	Membre du conseil d'administration	2012	2017	Membre de la commission de nomination et de rémunération
Hans Wey	Membre du conseil d'administration	2013	2017	Président de la commission d'audit et de risque, membre de la commission de nomination et de rémunération
Thomas R. Schönbächler	Membre du conseil d'administration	2015	2017	Membre de la commission d'audit et de risque
Markus Lützel Schwab	Membre du conseil d'administration	2016	2017	Membre de la commission d'audit et de risque
Sophie Leuenberger Claudia Vogt	Secrétariat général			Ne sont pas membres du conseil d'administration

Président d'honneur

Gianfranco Balestra	Président d'honneur du conseil d'administration		depuis 2008	
----------------------------	---	--	-------------	--

État au 31.12.2016



Daniel O. A. Rüedi

Président du conseil d'administration, né en 1968, citoyen de Cazis, domicilié à Arlesheim.

Daniel O. A. Rüedi est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. En 2014, il fut élu vice-président du conseil d'administration et en 2015 président du conseil d'administration.

Cet analyste financier et gestionnaire de fortune diplômé, titulaire d'un Rochester-Bern Executive MBA, est associé indéfiniment responsable et associé de la société en commandite Baumann & Cie Banquiers, Bâle, depuis 2008 et vice-président du comité directorial. Il y dirige le ressort «placements» et est responsable pour tout le secteur «clients».

Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Trafina Privatbank AG et d'autres entreprises non cotées en Bourse dans les secteurs financier, immobilier et biotechnologique. Qui plus est, Daniel O. A. Rüedi est membre du conseil d'administration de la Caisse de compensation des banques suisses et de la Caisse d'allocations familiales banques et il est membre de différents conseils de fondation.



Brigitta M. Gadiant

Vice-présidente du conseil d'administration, née en 1960, citoyenne de Coire et de Trimmis, domiciliée à Coire.

Brigitta M. Gadiant est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 1995. En 2015, elle fut élue vice-présidente du conseil d'administration. Cette juriste, titulaire d'un diplôme d'études postgrades en droit économique international, est copropriétaire d'un bureau pour les questions de droit, d'organisation et de stratégie. De 1995 à 2011 elle a été membre du Conseil national (PBD, GR).

Brigitta M. Gadiant est présidente du conseil d'administration de la Mata Treuhand AG, Coire, et est membre des conseils d'administration de différentes entreprises du groupe Trumpf Grüşch, de la Genossenschaft Migros Ostschweiz ainsi que d'autres entreprises non cotées en Bourse. Qui plus est, Brigitta M. Gadiant est membre du conseil de fondation ou de la direction de différentes institutions d'utilité publique.



Matteo Inaudi

Membre du conseil d'administration, né en 1956, citoyen de Vico Morcote, domicilié à Genève.

Matteo Inaudi est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2012. Cet avocat, qui a grandi au Tessin, est partenaire depuis 1995 de l'étude MING HALPÉRIN BURGER INAUDI à Genève. Il pratique à la fois le conseil et la représentation en justice, notamment dans le domaine du droit des sociétés, des contrats et du droit financier y compris dans le droit pénal.

Matteo Inaudi est consul honoraire de la République d'Estonie à Genève et cofondateur et directeur administratif du Festival AMADEUS (festival de musique à Genève). Il est en outre «legal advisor» de l'Association européenne des festivals (EFA) dont le siège est à Bruxelles. Matteo Inaudi est membre du conseil d'administration de diverses entreprises non cotées en Bourse dans les domaines du négoce, des services financiers et de l'immobilier.



Thomas R. Schönbächler

Membre du conseil d'administration, né en 1964, citoyen de Zurich, domicilié à Zurich.

Thomas R. Schönbächler est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2015. Il est économiste d'entreprise HWV (maintenant FH) et titulaire d'un Executive MBA de l'Université de Rochester. Auprès de la Rentenanstalt et future Swiss Life, il a exercé à différents niveaux de fonctions; il a ainsi été responsable des opérations de fondations collectives et, à la fin, responsable du service clientèle pour l'ensemble des opérations d'assurance-vie sur tout le territoire suisse. Il dispose de connaissances larges et approfondies dans des domaines allant de la distribution à la gestion des opérations d'assurance en passant par le développement de produits.

En 2009, il est passé à la BVK, la prévoyance du canton de Zurich, où il a opéré en tant que chef de la BVK et président de la direction. Depuis 2014, il est CEO de la fondation BVK de droit public et membre de plusieurs conseils de fondation.



Hans Wey

Membre du conseil d'administration, né en 1952, citoyen de Schenkon, domicilié à Saint-Gall.

Hans Wey est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA et du Pax Holding (société coopérative) depuis 2013. Jusqu'à sa retraite en 2012, cet expert-comptable diplômé fut président du conseil d'administration de Pricewaterhouse-Coopers (PwC) Suisse. Avant cela, il a dirigé le secteur révision de prestataires financiers auprès de PwC et des mandats de révision de banques et, auparavant, également d'assurances et de sociétés de capital.

Hans Wey est membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale de Saint-Gall.



Markus Lützelschwab

Membre du conseil d'administration, né en 1963, citoyen de Bâle, domicilié à Adliswil.

Markus Lützelschwab est membre des conseils d'administration de la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA ainsi que du Pax Holding (société coopérative) depuis 2016.

Markus Lützelschwab est actuaire qualifié FSA et diplômé d'un MBA exécutif de l'Université de Rochester. Grâce à ses nombreuses années dans diverses fonctions de leadership dans la réassurance vie à Swiss Re et PartnerRe, il peut jouir d'une grande expérience dans plusieurs produits, marchés et dans la gestion de l'assurance-vie. Ses responsabilités actuelles en tant que membre du comité directorial Vie de PartnerRe comprennent l'Asie, l'Australie/la Nouvelle-Zélande, l'Afrique du Sud, le Royaume-Uni, l'Irlande, la Scandinavie, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Europe de l'Est et Israël.

COMITÉ DIRECTORIAL

Membres des comités directoriaux

de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding

	Fonction	Membre du comité directorial depuis	Secteur
Peter Kappeler	CEO, président du comité directorial	2011	Direction générale et états-majors Département opérations & produits
Michael Jorda	CFO, président suppl. du comité directorial	2005	Département finances
Daniel Mutz*	CSO, membre du comité directorial*	2013	Distribution & marketing
Dr. oec. Martha Scheiber	CIO, membre du comité directorial	2010	Département placements

* N'est pas membre du comité directorial du Pax Holding.

État au 31 décembre 2016



Peter Kappeler

Ing. dipl. EPF de Zurich, CEO, président du comité directorial, responsable du département opérations & produits, né en 1969, de nationalité suisse.

Peter Kappeler est ingénieur forestier EPF et a passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Son parcours professionnel l'a d'abord mené à la Winterthur Versicherungen (aujourd'hui AXA Winterthur) en tant que responsable Business Technology Office & Mathematics. Plus tard, il y a exercé la fonction de responsable back-office vie individuelle ainsi que de responsable suppléant vie individuelle. En 2007, Peter Kappeler est passé à Allianz Suisse où sa dernière fonction a été celle de responsable vie et hypothèques. Depuis 2011, Peter Kappeler occupe le poste de président des comités directoriaux de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département opérations & produits et l'état-major. Peter Kappeler est membre des conseils d'administration de la Pax SA de Placements, Bâle, de la Pax Verwaltungen AG, Bâle et de la Pax Wohnbauten AG, Bâle.



Michael Jorda

Actuaire diplômé, CFO, président suppl. du comité directorial, responsable du département finances, né en 1962, de nationalité suisse.

Michael Jorda est actuaire diplômé et a suivi des perfectionnements qui lui ont apporté les diplômes d'expert fédéral en assurances sociales et d'informaticien de gestion. Il a, en outre, passé un diplôme en Insurance Management à la HSG. Il a travaillé comme conseiller dans le domaine du 2^e pilier dès 1988 avant de rejoindre la Pax Assurance en 1998 en tant que responsable d'un important projet dans le domaine de la gestion des portefeuilles. Depuis 2005, Michael Jorda est membre des comités directoriaux de la Pax Assurance ainsi que du Pax Holding et depuis 2010 responsable du département finances. Jusqu'à sa démission lors des assemblées générales (20 avril 2016) de la Pax SA de Placements, Bâle, de la Pax Verwaltungen AG, Bâle et de la Pax Wohnbauten AG, Bâle, Michael Jorda était membre de ces trois conseils d'administration.



Daniel Mutz

MBA, économiste d'entreprise dipl. FH, CSO, membre du comité directeur, responsable du département distribution & marketing, né en 1967, de nationalité suisse.

Daniel Mutz dispose d'un diplôme de gestion d'entreprise de la Hochschule für Wirtschaft à Olten et est titulaire d'un MBA spécialisé dans la direction stratégique d'entreprise de l'Université de Strathclyde à Glasgow. Son parcours professionnel l'a mené des conseils en placements à l'assurance où il a occupé différents postes à responsabilité dans la distribution. Depuis 2013, Daniel Mutz est membre du comité directeur de la Pax Assurance et dirige le département distribution & marketing. Daniel Mutz est membre du conseil d'administration de la Creadi AG, Bâle.



Martha Scheiber

Dr. oec. HSG, dipl. ès sciences naturelles EPF, CIO, membre du comité directeur, responsable du département placements, née en 1965, de nationalité suisse.

Martha Scheiber est docteur en économie politique et diplômée en sciences naturelles. Elle a travaillé, entre autres, à la Banque nationale suisse ainsi que dans deux grandes banques suisses, à partir de 2006 en tant que gestionnaire des relations clients pour les clients institutionnels. Depuis 2010, Martha Scheiber est membre des comités directeurs de la Pax Assurance et du Pax Holding et dirige le département placements. Qui plus est, elle est membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale Lucernoise. Martha Scheiber est présidente des conseils d'administration de la Pax SA de Placements, Bâle, de la Pax Verwaltungen AG, Bâle, et de la Pax Wohnbauten AG, Bâle.

DROITS DE PARTICIPATION ET PRISES DE CONTRÔLE

1. DROITS DE PARTICIPATION

L'assemblée ordinaire des délégués a lieu chaque année dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice. Des assemblées extraordinaires des délégués sont convoquées, si besoin est, sur décision de l'assemblée des délégués ou du conseil d'administration, à la demande de l'organe de révision ou à la demande justifiée écrite de délégués. Chaque délégué dispose d'une voix à l'assemblée des délégués.

Les dispositions statutaires concernant la participation à l'assemblée des délégués, les quorums, les prescriptions concernant la convocation de l'assemblée des délégués et les règles d'inscription à l'ordre du jour correspondent aux dispositions du Code des obligations. Aucune restriction au droit de vote n'est prévue.

2. PRISES DE CONTRÔLE ET MESURES DE DÉFENSE

Les statuts du Pax Holding contiennent une limitation de vente concernant les actions de la Pax Assurance. Au total, pas plus d'un tiers des parts au capital-actions et des droits de vote à l'assemblée générale de la Pax Assurance ne peut être vendu par le Pax Holding, et ceci peut uniquement se faire dans le cadre d'une convention de coopération. Les contrats de travail de la Pax Assurance ne contiennent aucune convention relative à des prises de contrôle. Sont applicables les préavis habituels sur le marché pendant lesquels les règles pour une rémunération fixe et dépendante du résultat sont valables.

RÉVISION ET POLITIQUE D'INFORMATION

1. RÉVISION INTERNE

La fonction de révision interne a été transférée dans son intégralité à PricewaterhouseCoopers SA. Elle établit son rapport à l'intention de la commission d'audit et de risque et du président du conseil d'administration.

Le contrat avec PricewaterhouseCoopers SA peut être résilié au 31 décembre d'une année en respectant chaque fois un préavis de six mois.

2. ORGANE EXTERNE DE RÉVISION

2.1 Durée du mandat et durée du mandat du réviseur responsable

L'organe de révision est chaque fois élu par l'assemblée des délégués pour un an. La KPMG SA a été élue comme nouvel organe de révision à la place de son prédécesseur, Ernst & Young, à l'occasion de l'assemblée des délégués du 23 avril 2016. La KPMG SA exerce simultanément les fonctions d'organe de révision des filiales intégralement consolidés et de réviseur des comptes consolidés. Le réviseur responsable est Hieronymus T. Dormann, partenaire à la KPMG SA.

2.2 Honoraires de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 645'520, TVA comprise, pour la période de référence (année précédente, Ernst & Young AG: CHF 686'920, TVA comprise).

2.3 Honoraires supplémentaires pour missions consultatives

Ont été payés en plus CHF 98'000, TVA comprise, (année précédente, Ernst & Young AG: CHF 96'563, TVA comprise) pour des prestations de services proches de la révision, et CHF 39'580, TVA comprise, à KPMG pour des prestations de service supplémentaires.

3. INSTRUMENTS DE SURVEILLANCE ET DE CONTRÔLE VIS-À-VIS DES RÉVISIONS INTERNE ET EXTERNE

L'activité des révisions interne et externe est analysée et évaluée une fois par an par la commission d'audit et de risque. Le respect des exigences en matière d'indépendance est vérifié en permanence.

4. POLITIQUE D'INFORMATION

Les délégués reçoivent une brève information sur l'évolution des affaires après la clôture semestrielle et en fin d'année ainsi qu'une information approfondie en même temps que le rapport de gestion et lors de l'assemblée des délégués.

En général, deux à quatre rencontres régionales avec les délégués ont lieu au cours d'une durée de mandat, rencontres au cours desquelles des sujets concernant le groupe Pax sont traités.

Les médias sont régulièrement informés de la marche des affaires par des communiqués de presse après les clôtures semestrielle et annuelle.

INDEMNISATIONS

Indemnités, participations, prêts et crédits

Les paragraphes qui suivent comprennent les teneurs exigées par les statuts et présentent le système de rémunération et son application au cours de l'exercice. Qui plus est, ils renseignent sur les principes généraux et les critères fondamentaux concernant les conditions de prêt et de crédit pour les délégués, les membres du conseil d'administration et du comité directorial ainsi que les collaborateurs.

Délégués de la société coopérative

Pour la participation à l'assemblée des délégués, les délégués touchent un jeton de présence de CHF 500 ainsi que le remboursement de leurs frais de déplacement. Des affaires conclues avec des délégués ou des proches de ceux-ci le sont à des conditions équivalentes à celles qui seraient proposées à une tierce personne. Il existe des contrats d'entreprise avec certains délégués, contrats en rapport avec la construction d'immeubles par la Pax Assurance et la Pax Placements.

Conseil d'administration

Les principes concernant les rémunérations pour les membres du conseil d'administration sont réglés dans les statuts (article 17e): pour leur activité, les membres du conseil d'administration touchent une rémunération fixe indépendante du résultat commercial et ont en outre droit au remboursement de leurs frais.

Les principes de rémunération ainsi que les différents éléments constituant la rémunération sont examinés périodiquement et sont décrits dans un règlement de rémunération défini par le conseil d'administration. La rémunération doit être adaptée dans son ensemble et compétitive en comparaison avec celle des entreprises du même secteur économique. Elle tient en outre compte de la responsabilité et du travail occasionné et est en adéquation avec une rentabilité durable. La réglementation doit en outre être cohérente et transparente.

L'actuel modèle de rémunération pour le conseil d'administration est en vigueur depuis 2014 et est représenté dans le tableau qui suit:

En CHF	présidente(e)	vice-président(e)	membre
Honoraire annuel	250'000	80'000	60'000
Forfait pour frais	20'000	10'000	5'000
Honoraire commission	L'activité exercée dans une ou plusieurs commissions est comprise forfaitairement dans les honoraires annuels.		

La commission de nomination et de rémunération peut fixer une rémunération dérogatoire pour le président du conseil d'administration en tenant compte du degré d'occupation convenu.

Les honoraires touchés par les membres du conseil d'administration du Pax Holding de la part de filiales intégralement consolidées doivent être imputés sur ce montant. Actuellement, les indemnités à imputer sont par conséquent celles versées par la Pax Assurance ainsi que par la Pax Placements et ses filiales.

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des rémunérations par l'assemblée des délégués ont été introduites lors de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'année 2016, le montant total des indemnités (y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales) versées au conseil d'administration portait sur CHF 692'177 (CHF 854'808 l'année précédente, y compris remboursement forfaitaire des frais et cotisations de l'employeur aux assurances sociales). Le montant concernant le Pax Holding est de CHF 138'526 (CHF 290'288 l'année précédente). La répartition se fait à la charge des entreprises contrôlées selon une clé qui tient compte des frais et des responsabilités. Aucune indemnisation n'est versée à l'avance.

Le montant des indemnités versées en 2016 peut être consulté dans le tableau qui suit.

Indemnités des membres du conseil d'administration

En CHF	Honoraire y compris frais forfaitaires	Cotisations aux assurances sociales (employeur)	Total	
			2016	2015
Daniel O. A. Rüedi¹ Président (au prorata à compter de mai 2015) Vice-président (au prorata jusqu'à mai 2015)	300'000	19'499	319'499	226'942
Brigitta M. Gadiet Vice-présidente (au prorata à compter de mai 2015) Présidente de la commission de nomination et de rémunération	90'000	5'701	95'701	87'388
Matteo Inaudi Membre de la commission de nomination et de rémunération	65'000	4'276	69'276	69'321
Hans Wey¹ Président de la commission d'audit et de risque Membre de la commission de nomination et de rémunération	85'000	5'701	90'701	69'321
Thomas R. Schönbächler Membre de la commission d'audit et de risque	65'000	4'276	69'276	47'370
Markus Lützel Schwab Membre de la commission d'audit et de risque (au prorata jusqu'à avril 2016)	44'778	2'946	47'724	0
Paul Schneider² Président du conseil d'administration (au prorata jusqu'à avril 2015)	0	0	0	233'199
Felix Bärlocher³ (au prorata jusqu'à avril 2015)	0	0	0	99'909
Dr. ès. sc. Imre B. Emmerth (au prorata jusqu'à avril 2015)	0	0	0	21'358
Total conseil d'administration	649'778	42'399	692'177	854'808

Indemnités pour tâches exécutives

En CHF	Salaire de base	Prestation accessoire au salaire	Total	
			2016	2015
Paul Schneider Délégué du conseil d'administration de la Pax SA de Placements	0	0	0	1'024'392

¹ Y compris rémunération supplémentaire dans le cadre de la transaction de la Pax SA de Placements

² Y compris contribution de l'employeur pour retraite anticipée.

³ Y compris honoraires du conseil d'administration de la Pax SA de Placements 2014 (versement 2015).

Les transactions avec des personnes proches des membres du conseil d'administration apparaissent à l'annexe, chiffre 5.6.

Ni indemnité ou prêt à des membres actuels ou anciens des organes du groupe Pax ou à des personnes proches d'elles, ni aucune indemnité de départ n'ont été versés au cours de l'année sous revue.

En outre, aucun versement d'honoraires ou d'indemnités assimilables à des honoraires n'a été accordé ou mis en expectative. Il n'existe aucun engagement des caisses de pension vis-à-vis des membres du conseil d'administration. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du conseil d'administration.

Comité directorial

Modèle de rémunération

Les principes de rémunération pour les membres du comité directorial sont réglés dans les statuts (article 17f): les membres du comité directorial touchent une rémunération fixe (éventuelles prestations en nature incluses), une indemnité des frais forfaitaire ainsi qu'une rémunération dépendant du résultat qui peut au maximum porter sur 75 pour cent de la rémunération fixe.

Le modèle de rémunération et le montant des indemnités pour les membres du comité directorial sont examinés périodiquement et comparés à la pratique d'entreprises comparables pour garantir que le modèle de rémunération est en harmonie avec la stratégie commerciale et que le niveau d'indemnisation reste conforme au marché.

Le conseil d'administration statue tous les ans quant à l'atteinte des objectifs de l'entreprise, la performance individuelle et l'indemnisation variable des membres du comité directorial. Qui plus est, les membres du comité directorial sont assurés dans la caisse de pension de Pax.

	Objectif	Modalité de versement
Salaire de base	Salaire pour le mandat de base de la fonction	Versement mensuel
Indemnité variable	Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle	Versement annuel
Caisse de pension	Revenu adéquat pour le temps après la retraite et en cas de risque (invalidité, décès)	Contributions d'épargne et assurance de risque
Forfait pour frais	Remboursement des frais professionnels	Versement mensuel

Salaire de base

Le salaire de base est vérifié périodiquement et dépend de l'étendue et de la responsabilité de la fonction concernée, de la valeur sur le marché de la fonction concernée et du profil individuel de la personne qui occupe le poste, à savoir capacités, compétences et expérience ainsi que performances.

Rémunération variable dépendant de la performance

La rémunération variable dépendant de la performance se base sur le résultat commercial et la performance individuelle. Normalement, elle est limitée à 50 pour cent du salaire de base, une indemnité supplémentaire pouvant atteindre 25 pour cent applicable lorsque les objectifs commerciaux sont largement dépassés étant possible. Afin de garantir la pérennité commerciale, cette rémunération supplémentaire est payée seulement après trois ans d'évolution positive des affaires et lorsque le contrat de travail est encore en vigueur à l'expiration de ce délai.

Les objectifs individuels de performance sont déterminés et convenus tous les ans. Pour le CEO, ceux-ci sont convenus avec la commission de nomination et de rémunération. C'est le CEO qui fixe les objectifs des autres membres du comité directorial. Ils sont approuvés par la commission de nomination et de rémunération.

Les objectifs commerciaux à atteindre pour l'exercice suivant sont définis tous les ans dans le cadre du processus d'approbation du budget. Ils sont approuvés par le conseil d'administration.

L'année suivante, le degré d'atteinte de l'objectif est calculé par la commission de nomination et de rémunération. Le degré d'atteinte de l'objectif peut aller de 0 pour cent à 100 pour cent (tous les objectifs ont été atteints), une indemnité complémentaire pouvant être accordée si tous les objectifs de l'entreprise ont été dépassés.

Prévoyance

Les membres du comité directorial participent aux institutions de Pax qui offrent un niveau de vie adéquat après la retraite ou en cas de maladie et d'incapacité de travail.

Prestations annexes

Les membres du comité directorial bénéficient en outre de prestations auxiliaires telles que voiture de fonction ou un abonnement général ainsi qu'une indemnisation forfaitaire des frais conformément au règlement relatif aux frais approuvé par l'administration fiscale.

Rémunérations en 2016

Les dispositions statutaires concernant l'approbation des indemnités par l'assemblée des délégués ont été introduites à l'occasion de l'assemblée du 25 avril 2015 et décidées pour la première fois pour l'exercice 2016.

Pour l'exercice 2016, le montant global plafonné pour la rémunération du comité directorial s'élevait à CHF 2'838'283 (indemnités dépendant de la prestation et de la marche des affaires versées en 2017) y compris allocations pour enfant et de formation professionnelle, frais forfaitaires, part privée voiture de service, abonnement général et paiement des congés non utilisés ainsi que les cotisations de l'employeur aux assurances sociales (CHF 2'972'432 l'année précédente).

Les charges pour la caisse de pension côté employeur pour les membres du comité directorial portent sur CHF 346'826 (l'année précédente CHF 386'116).

Les montants énumérés comprennent tous les frais, honoraires et indemnités versés par le Pax Holding et les sociétés du groupe.

Rémunération individuelle la plus élevée

Pour le présent exercice, la rémunération individuelle totale la plus élevée revient au président du comité directorial (CEO), Peter Kappeler.

En CHF	Salaire de base ¹	Indemnité variable ²	Assurances sociales et caisse de pension	Autres paiements (prestations accessoires)	Total	
					2016	2015
Total comité directorial	1'709'770	525'000	497'632	105'881	2'838'283	2'972'432
Dont la personne la mieux payée (Peter Kappeler)	567'064	180'000	142'054	30'798	919'916	939'163

¹ Y compris honoraires du conseil d'administration de la Pax SA de Placements.

² Participation au résultat de l'entreprise et reconnaissance de la performance individuelle.

Les contrats de travail du comité directorial ne contiennent ni clause d'indemnisation de départ ni clause de sauvegarde dans le cas d'un changement de contrôle. Aucun prêt n'a été accordé ou promis aux membres actuels du comité directorial. Il n'y aura pas davantage d'attribution de titres de participation, de droits de conversion ou d'option.

Le montant de la part variable du salaire dépend de l'échelon de fonction et se situe entre 3 et 20 pour cent du salaire de base pour une atteinte de l'objectif de 100 pour cent. Dans la comparaison avec le marché, le système de rémunération est compétitif et transparent dans sa conception.

Autres cadres et collaborateurs

Le modèle de rémunération prévoit, analogiquement à celui du comité directorial, une composante de salaire fixe et une part de salaire variable dépendant des prestations. Celle-ci est fonction de l'atteinte des objectifs aux niveaux des objectifs de l'entreprise, des objectifs inhérents au poste ainsi que des objectifs personnels de développement. L'atteinte des objectifs est déterminée à partir de valeurs qui sont ancrées dans la stratégie d'entreprise et les chiffres stratégiques de la Pax Assurance. Cela permet de garantir que l'attribution de la rémunération variable repose sur des critères qui s'orientent sur l'évolution durable de l'entreprise.

RENDRE CONCRET

RAPPORT FINANCIER

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU KONZERN

En CHF 1'000	Commentaires	2015	2016
Primes brutes		768'446	872'700
Part des réassureurs		-3'418	-3'086
Modification des reports de primes		-4'590	-2'721
Primes acquises pour le compte propre	2.1	760'438	866'893
Prestations d'assurance brutes versées	2.2	-669'491	-625'912
Part des réassureurs		5'422	4'304
Prestations d'assurance versées pour le compte propre		-664'069	-621'608
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens		5'825	-920
Part des réassureurs		523	-12
Modification des réserves techniques		-76'010	-236'829
Part des réassureurs		-1'179	-1'728
Prestations d'assurance pour le compte propre		-734'910	-861'097
Frais techniques	2.3	-136'734	-142'569
Autres charges		-1'929	-1'499
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-15'000	-6'000
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	-21'515	-19'629
Prélèvement des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	21'515	19'629
Autres charges actuarielles		-16'929	-7'499
Résultat technique des opérations vie		-128'135	-144'272
Produit provenant des placements de capitaux	2.4	512'798	244'921
Amortissement net des placements de capitaux	2.4	-61'881	-12'658
Dépenses liées aux placements de capitaux	2.4	-279'688	-95'568
Dépréciations d'immeubles en réalisation	2.4	-10'029	3'586
Autres produits financiers	2.5	16'588	10'914
Autres dépenses financières	2.5	-13'336	-18'667
Amortissement des immobilisations corporelles	2.5	-128	-163
Résultat financier		164'324	132'365
Résultat avant impôts		36'189	-11'907
Impôts	2.6	-12'507	5'512
Parts minoritaires		-6'853	-5'208
Bénéfice annuel/Déficit annuel		16'829	-11'603

BILAN DU KONZERN

Actif

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2015	31.12.2016
Placements immobiliers	4.1	1'133'763	1'242'134
Actions et fonds de placement	4.2	96'822	97'065
Titres à revenu fixe	4.2	4'398'482	4'632'230
Produits structurés et dérivés	4.2	11'442	18'734
Prêts à des corporations	4.2	522'000	447'000
Hypothèques	4.2	38'216	32'488
Prêts sur polices		7'370	6'097
Autres investissements financiers		67	69
Placements de capitaux		6'208'162	6'475'817
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	4.3	1'177'464	1'175'203
Immobilisations corporelles	4.1	319	398
Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur	4.4	8'465	6'939
Total de l'actif immobilisé		7'394'410	7'658'357
Créances provenant des opérations d'assurance	4.5	20'736	16'982
Autres créances		23'876	25'799
Immeubles en réalisation	4.6	314'045	229'150
Liquidités		190'224	237'736
Actifs de régularisation		65'277	64'718
Total de l'actif circulant		614'158	574'385
Total actif		8'008'568	8'232'742

Passif

En CHF 1'000	Commentaires	31.12.2015	31.12.2016
Réserves actuarielles pour le compte propre	4.7	5'360'444	5'602'015
Reports de primes	4.8	58'039	60'760
Réserves pour les cas d'assurance en suspens	4.9	123'380	123'977
Parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance		30'577	29'567
Total des réserves actuarielles pour le compte propre		5'572'440	5'816'319
Réserves actuarielles pour les assurances – vie liées à des fonds		1'175'985	1'174'529
Total des réserves actuarielles		6'748'425	6'990'848
Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents		95'138	80'541
Plus-values et moins-values (excédents latents)		68'990	76'894
Total réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	4.10	164'128	157'435
Dépôts en espèces des sociétés de réassurance		8'522	7'707
Réserves (financières) non techniques	4.11	62'903	56'252
Autres engagements à long terme	4.12	138'675	64'335
Total des engagements à long terme		7'122'653	7'276'577
Engagements provenant des opérations d'assurance	4.13	145'638	120'876
Acomptes pour ventes de biens-fonds		3'861	19'208
Créances bancaires (avances à terme fixe)	4.14	11'000	108'500
Hypothèque à taux fixe	4.14	2'800	770
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	4.2	25'127	22'670
Autres engagements à court terme		13'017	12'813
Total des autres engagements à court terme		55'805	163'961
Réserves à court terme		1'272	1'310
Passifs de régularisation		17'985	11'373
Total des engagements à court terme		220'700	297'520
Total du capital d'emprunt	2	7'343'353	7'574'097
Réserves de réévaluation		114'387	115'480
Réserves de capitaux		49'979	49'931
Réserves de bénéfice		357'964	374'802
Bénéfice annuel/déficit annuel		16'829	-11'603
Capital propre, parts minoritaires exclues	4.15	539'159	528'610
Parts minoritaires		126'056	130'035
Total du capital propre		665'215	658'645
Total passif		8'008'568	8'232'742

TABLEAU DE FINANCEMENT

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Bénéfice annuel/déficit annuel avant parts minoritaires	23'683	-6'395
Amortissement sur immobilisations corporelles	128	163
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	-7	-24
Amortissement de la réserve des cotisations de l'employeur	0	1'548
Revalorisation sur placements de capitaux	-15'770	-23'848
Amortissement sur placements de capitaux	77'651	36'506
Dépréciations d'immeubles en réalisation	10'029	-3'586
Modification des impôts latents	7'169	-7'322
Bénéfices et pertes sur les placements de capitaux		
- Placements immobiliers	-24'336	-4'894
- Participations	0	-121
- Actions et fonds de placement	-8'263	-1'019
- Titres à revenu fixe, produits structurés et dérivés	-41'466	972
- Hypothèques	-46	-20
	-74'111	-5'083
RÉSERVES		
+/- Modification des réserves actuarielles pour le compte propre	95'181	241'571
+/- Modification des reports de primes	4'590	2'721
+/- Modification des réserves pour cas d'assurance en suspens	-905	597
+/- Modification des parts d'excédents créditées des preneurs d'assurance	123	-1'010
+/- Modification des réserves actuarielles pour assurances-vie liée à des fonds	-8'134	6'822
+/- Modification des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-6'340	-14'597
+/- Modification des dépôts de garantie en espèces des sociétés de réassurance	-502	-815
+/- Modification des réserves (financières) non techniques sans impôts latents	496	986
	84'509	236'275
FONDS DE ROULEMENT NETS		
+/- Modification des créances provenant des opérations d'assurance	-3'603	3'754
+/- Modification des engagements des opérations d'assurance	24'508	-24'762
+/- Modification des immeubles en réalisation	-65'532	20'463
+/- Modification des stocks	86	0
+/- Modification des acomptes pour ventes de biens-fonds	-8'627	15'347
	-53'168	14'802

En CHF 1'000	31.12.2015		31.12.2016	
Report de la page précédente		-53'168		14'802
+/- Modification des créances bancaires à court terme	-23'300		3'070	
+/- Modification des autres créances	-3'432		-1'917	
+/- Modification des engagements sur instruments financiers dérivés	25'127		-2'457	
+/- Modification des autres engagements et réserves à court terme	-17'349		-165	
+/- Modification des actifs de régularisation	5'469		112	
+/- Modification des passifs de régularisation	-7'058	-73'711	-2'489	10'954
Flux de fonds de l'activité d'exploitation		39'570		239'188
PLACEMENTS DE CAPITAUX				
Placements immobiliers	100'867		-40'141	
Participations	-626		-48	
Actions et fonds de placement	20'393		-7'376	
Titres à revenu fixe, produits structurés et dérivés	-336'786		-247'662	
Prêts à des corporations	60'000		75'000	
Hypothèques	170'662		17'429	
Prêts sur polices	400		1'274	
Autres investissements financiers	104		-2	
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	7'406	22'420	-6'017	-207'544
INVESTISSEMENTS NETS				
Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur	20		-21	
Immobilisations corporelles	-63		-218	
Vente de participations (CHF 51'000 déduction faite de liquidités cédées de CHF 98'200)	0	-43	-47	-286
Flux de fonds de l'activité d'investissement		22'377		-207'830
ACTIVITÉ DE FINANCEMENT				
Engagements à long terme contractés	4'200		18'060	
Amortissement d'engagements à long terme	-55'000		0	
Dividende parts minoritaires	-1'759		-1'906	
Flux de fonds de l'activité de financement		-52'559		16'154
Modification du fonds liquidités		9'388		47'512
Montant initial du fonds liquidités		180'836		190'224
Montant final du fonds liquidités		190'224		237'736

TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL PROPRE

En CHF 1'000	Réserves de réévaluation	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice, bénéfice annuel inclus	Capital propre, parts minoritaires exclues	Parts minoritaires	Total du capital propre
2015						
État au 01.01.2015	119'946	50'605	357'241	527'792	124'913	652'705
Bénéfice annuel	0	0	16'829	16'829	6'853	23'682
Dividende	0	0	0	0	-1'759	-1'759
Modification goodwill	0	-626	0	-626	0	-626
Modification des parts	3'228	0	723	3'951	-3'951	0
Modification des réserves de réévaluation	-8'787	0	0	-8'787	0	-8'787
État au 31.12.2015	114'387	49'979	374'793	539'159	126'056	665'215
2016						
État au 01.01.2016	114'387	49'979	374'793	539'159	126'056	665'215
Déficit annuel	0	0	-11'603	-11'603	5'208	-6'395
Dividende	0	0	0	0	-1'906	-1'906
Modification goodwill	0	-48	0	-48	0	-48
Modification des parts	-786	0	9	-777	677	-100
Modification des réserves de réévaluation	1'879	0	0	1'879	0	1'879
État au 31.12.2016	115'480	49'931	363'199	528'610	130'035	658'645

ANNEXE

1. BASES ET PRINCIPES D'ÉVALUATION

1.1 Principes de présentation des comptes

Les comptes du konzern du Pax Holding (société coopérative), Bâle, ont été établis en conformité avec les règles de Swiss GAAP RPC.

Pour ce qui est des comptes du konzern, c'est la recommandation spécifique à la branche Swiss GAAP RPC 14 «Comptes consolidés des compagnies d'assurance» dans sa version de 1996, révisée en 2001, qui est dans ce cas particulièrement prise en compte.

La clôture de l'exercice du konzern doit refléter une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true and fair view) du groupe Pax et prend de ce fait en compte l'ensemble des sociétés appartenant au groupe comme une unité.

Nouvelles Swiss GAAP RPC

Le Pax Holding (société coopérative) a appliqué la nouvelle réglementation concernant l'enregistrement du chiffre d'affaires (modification du cadre conceptuel Swiss GAAP RPC, RPC 3 et RPC 6) avec effet au 1^{er} janvier 2016. La nouvelle réglementation précise la façon dont les produits doivent être comptabilisés, évalués et affichés.

1.2 Principes de consolidation

La présente clôture consolidée est basée sur les clôtures individuelles des sociétés du konzern qui appartiennent au groupe Pax.

Les actifs et passifs internes au konzern dans chacun des comptes annuels ainsi que les charges et les produits résultant de transactions internes au konzern sont éliminés. La consolidation du capital est effectuée selon la méthode «purchase» anglo-saxonne, ce qui signifie que l'on trouve, en face de la valeur comptable de participation de la société mère, le prorata au capital propre de la filiale au moment de l'acquisition ou de la première consolidation. Les sociétés acquises dans le courant de l'année sont réévaluées à la date d'acquisition selon des principes standardisés du konzern et consolidées à partir de ce jour déterminant.

Il est tenu compte de sociétés auxquelles le Pax Holding (société coopérative) participe directement ou indirectement à raison de plus de 50 pour cent selon la méthode de la consolidation intégrale, c'est-à-dire que les positions du compte annuel sont consolidées à 100 pour cent. Les parts au capital ou au résultat d'actionnaires minoritaires apparaissent séparément.

Périmètre de consolidation

Font partie du périmètre de consolidation le Pax Holding (société coopérative), Bâle, ainsi que les filiales suivantes:

		31.12.2015	31.12.2016
	Capital de base CHF 1'000	Taux de participation	Taux de participation
PAX, Société suisse d'assurance sur la vie, Bâle ¹	60'000	100.00%	100.00%
Creadi AG, Bâle ²	4'000	n/a	100.00%
Pax Anlage AG, Bâle ^{3,4}	18'000	57.61%	57.63%
Pax Wohnbauten AG, Bâle ⁵	1'000	100.00%	100.00%
Pax Immotrade AG, Sarnen ⁶		100.00%	0.00%
Pax-Liegenschaften AG, Meggen ⁶		100.00%	0.00%
Pax Invest AG, Bâle ⁶		100.00%	0.00%
Pax Verwaltungen AG, Bâle ⁵	250	100.00%	100.00%
Pax Construct AG, Sarnen ⁶		100.00%	0.00%
Sonnenhof Immobilien AG, Lucerne ⁷		51.00%	0.00%

¹ Détenue par le Pax Holding (société coopérative), Bâle.

² Nouvelle entreprise au 17.10.2016.

³ 48.9 pour cent détenus par le Pax Holding (société coopérative), Bâle, et 8.7 pour cent détenus par la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle.

⁴ Cotée à la Bourse suisse SIX Swiss Exchange (sociétés immobilières), numéro de valeur 217834.

⁵ Détenues par la Pax SA de Placements, Bâle.

⁶ Fusion avec la Pax Wohnbauten AG au 01.01.2016.

⁷ Vendue le 31.07.2016.

Date de clôture

Les comptes du Konzern sont clôturés uniformément au 31 décembre et sont basés sur les clôtures individuelles examinées de toutes les sociétés du Konzern.

Structure du groupe

En 2016, la Pax ImmoTrade AG, la Pax-Liegenschaften AG, la Pax Invest AG et la Pax Construct AG, ont, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, fusionné avec la Pax Wohnbauten AG. En mai 2016, la Pax Wohnbauten AG a déplacé son siège à Bâle et augmenté son capital à un million de CHF.

La Creadi AG à Bâle, qui dispose d'un capital de base de quatre millions de CHF a été créée en octobre 2016.

Transactions avec des personnes proches

Sont considérés comme personnes proches (morales et juridiques) ceux qui peuvent fortement influencer directement ou indirectement sur des décisions financières ou opérationnelles de l'organisation. Les organisations contrôlées, directement ou indirectement, de façon déterminante par les mêmes personnes sont également considérées comme proches.

Sont notamment désignés comme personnes proches les membres du comité directeur et des conseils d'administration des sociétés du groupe Pax ainsi que des institutions de prévoyance.

1.3 Conversion de devises étrangères

Le groupe Pax travaille exclusivement sur le territoire suisse. Des comptes du bilan libellés en devise étrangère sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les cours appliqués à la fin de l'année étaient les suivants:

	31.12.2015	31.12.2016
	CHF	CHF
EUR	1.087	1.072
USD	1.001	1.016
JPY	0.008	0.009

Les risques de variation des taux sont couverts essentiellement par des opérations à terme sur devises.

1.4 Principes d'évaluation

Les principes d'évaluation les plus importants sont expliqués ci-après:

Base d'évaluation

L'évaluation des actifs et passifs de toutes les sociétés consolidées se fait selon des critères unifiés. C'est le principe de l'évaluation individuelle qui est applicable. Les plus-values ou les moins-values ne sont pas compensées entre elles. Ce sont fondamentalement les frais d'acquisition voire de production qui constituent la base d'évaluation des comptes du Konzern. En sont exclus les placements immobiliers et certains types de placements de capitaux qui sont évalués à la valeur du marché.

Goodwill

La différence positive payée par le passé entre le prix d'acquisition et la valeur patrimoniale au prorata pour les actions de la Pax SA de Placements représentait un goodwill. Celui-ci était directement compensé avec le capital propre au moment de l'acquisition.

Étant donné qu'il s'agissait d'un goodwill acquis, il aurait été possible d'effectuer une inscription au bilan, le montant inscrit au bilan devrait à son tour être amorti sur cinq ans. Les comptes annuels de l'année précédente auraient été influencés la dernière fois comme suit:

En CHF 1'000	2015	2016
Valeur d'acquisition théorique	1'218	1'218
Durée d'utilisation théorique	5 ans	5 ans
Amortissement théorique du goodwill à la charge du bénéfice annuel	243	0
Goodwill théorique pouvant être inscrit au bilan = valeur résiduelle	0	0

Placements immobiliers

Il s'agit, dans le cas des placements immobiliers, d'immeubles de rapport qui sont chaque fois portés au bilan à leur valeur marchande après la première prise en compte à leur valeur d'acquisition. La valeur marchande est calculée selon la méthode DCF (discounted cash flow) et est examinée à tour de rôle par des experts externes. Cela permet de garantir que l'évaluation répond aux exigences tant en termes de méthode qu'au cas par cas. Des écarts entre les valeurs internes et externes obtenues sont systématiquement analysés. Si la valeur obtenue au niveau externe est nettement inférieure à la valeur interne, c'est la valeur externe qui est reprise dans les comptes du Konzern.

La méthode DCF est considérée comme plus appropriée étant donné qu'elle prévoit notamment dûment les recettes et les dépenses et représente ainsi mieux les besoins d'investissement et d'entretien de chaque objet immobilier.

L'évaluation DCF des biens immobiliers des opérations d'assurance est effectuée au moyen de la méthode DCF selon CIFI et tient compte d'une notation des biens-fonds (pour parvenir à une stratégie générale par objet immobilier), de flux de trésorerie à venir, d'investissements/CAPEX et d'un taux d'escompte.

La différence entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur marchande tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

L'immeuble du siège social, essentiellement à usage propre, apparaît comme placement immobilier dans les placements de capitaux. La valeur locative imputée, conforme au marché, est examinée tous les ans.

Placements immobiliers en construction

Il s'agit là de biens prévus pour être intégrés dans le portefeuille propre. Ils sont évalués au maximum à leur valeur d'acquisition ou de fabrication. Des dévalorisations perceptibles sont réévaluées.

Actions et fonds de placement

Il s'agit là, en général, de titres cotés en Bourse qui sont portés au bilan à la valeur marchande de la date du bilan. La différence positive entre la valeur d'acquisition et la valeur marchande est inscrite aux réserves de réévaluation sans effet sur le résultat. Les réévaluations sont inscrites au compte de profits et pertes si la valeur marchande tombe sous la valeur d'acquisition. Une adaptation ultérieure pour atteindre la valeur d'acquisition est également inscrite au compte de profits et pertes.

Titres à revenu fixe

Ces titres sont portés au bilan selon la méthode linéaire amortized cost. Les amortissements linéaires résultant de l'application de cette méthode sont saisis avec effet sur le résultat. Des dévalorisations perceptibles durables pour des raisons de solvabilité sont prises en compte par la saisie de réévaluations individuelles.

Produits structurés et dérivés

Le groupe Pax acquiert aussi bien des contrats standards traités par les Bourses réglementées que des contrats over-the-counter (OTC) traités hors Bourse. Il s'agit là pour l'essentiel d'opérations à terme sur devises, contrats à terme sur indice boursier et options sur indice boursier ainsi que de produits structurés.

Ces placements sont évalués à des valeurs proches du marché. Pour les contrats OTC, il est fait appel à des modèles actuariels habituels sur le marché pour déterminer la valeur.

Hypothèques, prêts, dépôts à terme

Ces placements de capitaux sont saisis à leur valeur historique d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.

Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

Il s'agit de placements de capitaux détenus comme garantie pour des produits d'assurance liés à des fonds. Les preneurs d'assurance qui détiennent des produits de ce genre participent au bénéfice ou à la modification de valeur de ces placements de capitaux à leur propre risque.

L'évaluation au bilan de ces placements en capitaux est effectuée aux valeurs marchandes. Des plus-values et des moins-values résultant de l'évaluation sont neutralisées par des modifications correspondantes des réserves actuarielles appartenant à cette catégorie de placements. Elles ne modifient ni les réserves de réévaluation, ni le bénéfice annuel.

Autres placements de capitaux

Les autres placements de capitaux sont saisis aux valeurs historiques d'acquisition déduction faite de réévaluations éventuellement nécessaires.

Immobilisations corporelles

Celles-ci sont inscrites à l'actif à partir d'un montant de CHF 5'000 et amorties linéairement sur une durée d'utilisation de cinq ans. La valeur intrinsèque est vérifiée lors de chaque clôture.

Frais de conclusion

Ces frais, qui apparaissent au moment de la conclusion de nouveaux contrats d'assurance ou du renouvellement de contrats d'assurance, sont saisis directement à la charge du compte de profits et pertes et ne sont pas portés à l'actif.

Créances provenant des opérations d'assurance

Ces postes sont évalués à la valeur nominale. D'éventuelles dévalorisations sont prises en compte par la constitution d'un du croire qui est déterminé sur la base des échéances et des risques d'insolvabilité.

Liquidités

Les liquidités constituent la base du tableau de financement et comprennent les avoirs en caisse librement disponibles ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation est effectuée aux valeurs nominales.

Immeubles en réalisation

En ce qui concerne les immeubles en réalisation, il s'agit de biens qui sont construits par le groupe Pax Placements en vue de les vendre. Ils sont vendus une fois la construction terminée.

Ils sont inscrits au bilan dans les fonds de roulement sous immeubles en réalisation et évalués aux frais d'acquisition ou à la valeur nette de réalisation inférieure.

L'inscription à l'actif des frais se fait en accord avec l'avancement du projet. Les frais englobent essentiellement le terrain à bâtir ainsi que les livraisons et prestations fournies par les entrepreneurs conformément à l'avancement de la construction. Les coûts d'emprunt sont imputés aux charges financières et ne sont de ce fait pas inscrits à l'actif.

Lors de la vente d'un bien-fonds, donc au moment du transfert contractuel de l'utilisation et du risque à l'acquéreur, le produit et l'investissement direct résultant de la vente de biens achevés sont pris en compte dans le compte de profits et pertes. Dans le cas d'unités de copropriété par étages, les frais proportionnels sont déterminés en appliquant des quotes-parts par unité correspondante ou sur la base d'autres clés appropriées.

Le jour déterminant du bilan, les immeubles en réalisation sont examinés quant à une possible dépréciation. Ce test objectif et systématique de dépréciation se base sur une évaluation externe indépendante de la valeur nette de réalisation des projets en réalisation au jour déterminant du bilan en appliquant la méthode DCF. Si la valeur déterminée est inférieure aux frais d'acquisition, une correction de la valeur correspondante est opérée à la charge du compte de profits et pertes.

Réserves actuarielles

Celles-ci représentent des obligations vis-à-vis des preneurs d'assurance. Elles sont fondamentalement évaluées sur la base de chaque contrat d'assurance. Les prescriptions et usages suisses ainsi que les plans d'exploitation constituent la base pour les calculs.

Pour la plupart des produits d'assurance, les réserves mathématiques correspondent aux flux de paiement, escomptés du taux d'intérêt technique correspondant, constitués à partir de la différence entre les versements à venir aux assurés (prestations d'assurance) et les paiements à venir des assurés (primes). Les bases biométriques (mortalité, probabilité d'invalidité et autres probabilités d'exclusion) sont dans ce cas prises en compte (méthode prospective). En ce qui concerne les avoirs de vieillesse dans la prévoyance professionnelle ainsi que les produits de capitaux flexibles et les produits liés à des fonds dans la prévoyance privée, les réserves mathématiques correspondent aux avoirs accumulés des preneurs d'assurance (méthode rétrospective).

Les réserves pour les cas d'assurance en suspens – également réserves pour sinistres à régler – correspondent aux versements non escomptés attendus dans un proche avenir. Dans ce cas, leur montant tout comme leur date de versement peuvent être encore inconnus. Par conséquent, les réserves pour sinistres à régler sont régulièrement contrôlées quant à leur méthode d'évaluation et adaptées si besoin est. Une réserve est constituée pour les cas survenus, mais non encore signalés (IBNR).

La délimitation de primes déjà encaissées qui concernent cependant des périodes futures se fait au jour près.

Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

Ce poste du bilan contient:

- **le fonds d'excédents**

Les preneurs d'assurance participent au produit réalisé chaque année grâce aux opérations d'assurance sur la vie. Cette participation prend la forme d'attributions à la réserve pour la participation future aux excédents. Les montants attribués à cette réserve sont distribués aux preneurs d'assurance dans les années qui suivent sur la base de dispositions légales et/ou contractuelles.

- **des plus-values et moins-values (excédents latents)**

Il s'agit des excédents latents provenant des différences d'évaluation dans l'exercice de la prévoyance professionnelle qui résultent des plus-values et des moins-values entre établissement des comptes du Konzern et comptes commerciaux. En cas d'établissement du bilan à partir de la réserve de réévaluation, ces différences peuvent tout autant avoir un effet sur le résultat qu'être sans effet sur le résultat. Ces différences de valeur ne se sont pas encore produites et sont de ce fait latentes. Elles ne peuvent par conséquent pas non plus être distribuées.

Réserves (financières) non techniques

Il s'agit là, d'une part, de réserves pour des engagements incertains, mais pouvant être estimés, qui résultent d'événements passés n'appartenant pas aux opérations d'assurance. D'autre part, la réserve pour la prime de fidélité en cas de retraite anticipée de collaborateurs de longue date et pour les créances irrécouvrables des opérations collectives y est également comprise. Le montant de ces réserves correspond à l'estimation des sorties futures de fonds.

La réserve pour les impôts latents est également affichée dans cette position.

Engagements provenant des opérations d'assurance

Ce poste comprend des engagements qui pourront, dans les années à venir, être compensés avec des créances de primes ou des commissions telles que primes payées par avance, dépôts de primes et cautions. Ceux-ci n'entraînent de ce fait aucune sortie directe de moyens. Cette position comprend également des engagements de paiement pour des cas de prestations non encore réglés, mais comptabilisés.

Acomptes pour ventes de biens-fonds

Pour ce qui est du groupe Pax Placements, les acquéreurs d'appartements en copropriété versent habituellement un acompte lorsqu'ils réservent le bien qu'ils achètent. Le reste du prix d'achat est dû au moment de l'installation dans l'appartement. Pour certains lotissements, les acquéreurs d'appartements effectuent un versement pour la part de terrain ainsi que des versements partiels ultérieurs en fonction de l'avancement de la construction. Des versements partiels de ce genre sont inscrits au passif jusqu'au transfert de la propriété.

Actifs/passifs de régularisation

Les délimitations de compte servent à saisir les charges et les produits pour chaque exercice. Du côté actif, elles englobent essentiellement des intérêts courus régularisés sur les titres à intérêt fixe, du côté passif la délimitation de prestations de tiers non encore comptabilisées, de frais de personnel et d'impôts dus.

Impôts

Les impôts courants sur le capital et le revenu sont saisis avec effet sur le résultat. Les impôts dus à court terme figurent dans les autres engagements à court terme ou dans les limitations passives de compte. Des économies d'impôts possibles sur la base de reports de pertes existants sont prises en compte lorsque leur réalisation dans les années à venir semble probable.

Des impôts latents apparaissant au niveau du Konzern en raison d'applications d'évaluation différentes sont délimités au taux d'imposition attendu. Dans la présente clôture du Konzern, le taux d'imposition pour les impôts latents est de 18 pour cent (année précédente 19.7 pour cent) pour la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA active dans les opérations d'assurance et porte sur 21.5 pour cent (année précédente 23.8 pour cent) pour le groupe Pax Placements actif dans les opérations immobilières. Les impôts latents apparaissent dans les réserves (financières) non techniques.

Prévoyance en faveur du personnel

Les collaborateurs du groupe Pax sont affiliés à une institution de prévoyance conformément à la législation suisse. Cette prévoyance est financée grâce aux cotisations annuelles des salariés et de l'employeur. Ces dernières sont saisies dans les frais de personnel du compte de profits et pertes pour l'exercice concerné. La prévoyance est assurée par une fondation légalement autonome et indépendante de l'employeur. Des prestations de retraite ainsi que d'invalidité et de décès sont accordées conformément aux règlements de prévoyance.

1.5 Estimations et hypothèses

Lorsque les comptes du Konzern sont établis en conformité avec Swiss GAAP RPC, des estimations et des hypothèses doivent être établies qui pourraient influencer sur les postes figurant au bilan et au compte de profits et pertes ainsi que leur présentation en annexe. Ces estimations et hypothèses s'appuient sur des connaissances tirées du passé quant aux attentes considérées comme exactes à certaines conditions. Les estimations et hypothèses sont régulièrement examinées. Les valeurs futures réelles peuvent malgré tout s'écarter de ces estimations. Les hypothèses et estimations les plus importantes concernent les réserves actuarielles, les immeubles en biens propres et en réalisation et les impôts latents.

2. COMMENTAIRES SUR LE COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU KONZERN

2.1 Primes acquises pour le compte propre

En CHF 1'000	2015			2016		
	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre	Brutes	Réassurance	Pour le compte propre
PRIMES						
Prévoyance privée	333'860	-1'209	332'651	354'590	-1'173	353'417
Prévoyance professionnelle	434'106	-2'209	431'897	517'630	-1'913	515'717
Autres	480	0	480	480	0	480
Total	768'446	-3'418	765'028	872'700	-3'086	869'614
MODIFICATION DES REPORTS DE PRIMES						
Prévoyance privée	-4'522	-70	-4'592	-2'694	-29	-2'723
Autres	2	0	2	2	0	2
Total	-4'520	-70	-4'590	-2'692	-29	-2'721
PRIMES ACQUISES POUR LE COMPTE PROPRE						
Prévoyance privée	329'338	-1'279	328'059	351'896	-1'202	350'694
Prévoyance professionnelle	434'106	-2'209	431'897	517'630	-1'913	515'717
Autres	482	0	482	482	0	482
Total	763'926	-3'488	760'438	870'008	-3'115	866'893

Selon le mode de paiement, les primes brutes sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2015		2016		Changement par rapport à l'année précédente
PRIMES PÉRIODIQUES					
Prévoyance privée	308'949		336'769		
Prévoyance professionnelle	222'909		224'275		
Autres	480		480		
	532'338		561'524		5.5%
PRIMES UNIQUES					
Prévoyance privée	24'911		17'821		
Prévoyance professionnelle	211'197		293'355		
	236'108		311'176		31.8%
Total primes brutes	768'446		872'700		13.6%

Selon les produits, les primes acquises de la prévoyance privée sont réparties comme suit:

En CHF 1'000	2015	2016	Changement par rapport à l'année précédente
Assurance vie classique	241'732	262'131	8.4%
Produits pour lesquels les preneurs d'assurance assument le risque inhérent au placement de capital	87'606	89'765	2.5%
Total	329'338	351'896	6.8%

2.2 Prestations d'assurance versées brut

En CHF 1'000	2015	2016	Changement par rapport à l'année précédente
Cas de décès	-25'360	-21'723	-14.3%
Échéances	-172'916	-173'042	0.1%
Rentes de vieillesse et de survivants	-65'501	-67'468	3.0%
Invalidité	-42'788	-39'460	-7.8%
Assurance maladie	-310	-189	-39.2%
Indemnités pour annulations de contrats/départs	-362'616	-324'030	-10.6%
Total	-669'491	-625'912	-6.5%

2.3 Frais techniques

En CHF 1'000	2015	2016	Changement par rapport à l'année précédente
FRAIS TECHNIQUES SELON LES SECTEURS DE FONCTION			
Distribution	-76'136	-77'089	1.3%
Dépenses de personnel service interne	-35'245	-36'771	4.3%
Dépenses de matériel service interne	-25'353	-28'709	13.2%
Total service interne	-60'598	-65'480	8.1%
Total	-136'734	-142'569	4.3%

Les frais techniques sont pour le compte propre et comprennent, outre les dépenses pour le personnel, surtout des dépenses de commissions pour la distribution et le service interne, mais également tous les frais liés à l'informatique, aux télécommunications, au marketing, à l'infrastructure et à l'administration.

2.4 Résultat financier: produit provenant des placements de capitaux

En CHF 1'000	2015	2016	Changement par rapport à l'année précédente
PRODUIT PROVENANT DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Produit provenant des placements immobiliers	73'407	63'556	-13.4%
Produit des titres	100'375	93'250	-7.1%
Produit des hypothèques	1'587	951	-40.0%
Autres produits de capitaux	805	755	-6.2%
Bénéfices de change sur les placements de capitaux ¹	272'687	39'242	-85.6%
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux ¹	63'937	47'167	-26.2%
	512'798	244'921	-52.2%
AMORTISSEMENT NET DES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Revalorisation des placements de capitaux	15'770	23'848	51.2%
Amortissement des placements de capitaux	-77'651	-36'506	-53.0%
	-61'881	-12'658	-79.5%
DÉPENSES POUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
Frais pour la gestion des placements immobiliers	-16'504	-14'172	-14.1%
Frais pour la gestion des titres	-671	-877	30.6%
Pertes de change sur les placements de capitaux ¹	-248'161	-43'602	-82.4%
Pertes provenant de la vente de placements de capitaux ¹	-14'352	-36'917	157.2%
	-279'688	-95'568	-65.8%
DÉPRÉCIATIONS D'IMMEUBLES EN RÉALISATION	-10'029	3'586	-135.8%
Total	161'200	140'281	-13.0%

¹ Les bénéfices et pertes réalisés de 5.1 millions de CHF (74.1 millions de CHF l'année précédente) sont représentés selon les catégories de placement dans le tableau de financement.

Les chiffres d'affaires élevés affichés l'année précédente étaient le résultat d'importants mouvements des taux de change dus à la suppression du taux plancher de l'euro.

2.5 Résultat financier: autres

En CHF 1'000	2015	2016	Changement par rapport à l'année précédente
AUTRES PRODUITS FINANCIERS			
Produits des intérêts et commissions	14'378	10'890	-24.3%
Produits des hypothèques de sociétés proches	2'203	0	-100.0%
Bénéfices résultant de l'aliénation d'immobilisations corporelles	7	24	248.1%
	16'588	10'914	-34.2%
AUTRES DÉPENSES FINANCIÈRES			
Autres frais d'intérêts	-4'825	-3'907	-19.0%
Dépenses de personnel autres opérations (y compris la dépréciation de la réserve des cotisations de l'employeur)	-2'204	-5'095	131.2%
Frais de gestion	-6'307	-9'665	53.2%
	-13'336	-18'667	40.0%
Amortissement des immobilisations corporelles	-128	-163	27.5%
Total	3'124	-7'915	-353.4%

2.6 Impôts

En CHF 1'000	2015	2016	Changement par rapport à l'année précédente
Impôts sur les bénéfices	-5'979	-1'663	-72.2%
Autres impôts	641	-147	-123.0%
Changement des impôts latents	-7'169	7'322	-202.1%
Total	-12'507	5'512	-144.1%

3. COMPTE DE RÉSULTAT SECTORIEL

En CHF 1'000	2015			2016		
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Primes brutes	768'446			872'700		
Part des réassureurs	-3'418			-3'086		
Modification des reports de primes	-4'590			-2'721		
Primes acquises pour le compte propre	760'438		760'438	866'893		866'893
Prestations d'assurance brutes versées	-669'491			-625'912		
Part des réassureurs	5'422			4'304		
Prestations d'assurance versées pour le compte propre			-664'069			-621'608
Modification de la réserve pour cas d'assurance en suspens	5'825			-920		
Part des réassureurs	523		6'348	-12		-932
Modification des réserves techniques	-76'010			-236'829		
Part des réassureurs	-1'179		-77'189	-1'728		-238'557
Prestations d'assurance pour le compte propre			-734'910			-861'097
Frais techniques	-136'734		-136'734	-142'569		-142'569
Autres charges	-1'929			-1'499		
Attribution à la réserve pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	-15'000			-6'000		
Participation des preneurs d'assurance aux excédents	-21'515			-19'629		
Prélèvement des réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents	21'515			19'629		
Autres charges actuarielles			-16'929			-7'499
Résultat financier du marché vie			-128'135			-144'272

En CHF 1'000	2015			2016		
	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total	Opérations d'assurance	Autres opérations	Total
Report de la page précédente						
Résultat financier du marché vie			-128'135			-144'272
Produit provenant des placements de capitaux	466'169	46'629		230'724	14'197	
Amortissement net des placements de capitaux	-60'272	-1'609		-12'676	18	
Dépenses liées aux placements de capitaux	-274'405	-5'283		-91'247	-4'321	
Dépréciations d'immeubles en réalisation	0	-10'029		0	3'586	
Autres produits financiers	10'434	6'154		10'289	625	
Autres charges financières	-3'119	-10'217		-5'923	-12'744	
Amortissement des immobilisations corporelles (allocation du segment de l'année précédente adaptée)	-117	-11		-148	-15	
Résultat financier	138'690	25'634	164'324	131'019	1'345	132'364
Résultat avant impôts	10'555	25'634	36'189	-13'252	1'345	-11'907
Impôts	-900	-11'607	-12'507	7'618	-2'106	5'512
Parts minoritaires		-6'853	-6'853		-5'208	-5'208
Bénéfice annuel/Déficit annuel	9'655	7'174	16'829	-5'634	-5'969	-11'603

4. COMMENTAIRES SUR LE BILAN DU KONZERN

4.1 Tableau des actifs immobilisés

En CHF 1'000	Placements immobiliers provenant des opérations d'assurance Valeur vénale	Placements immobiliers provenant du groupe PAX SA de Placements Valeur vénale	Placements immobiliers Valeur vénale Total	Immobilisations corporelles Valeur d'acquisition
2015				
État au 01.01.2015	1'099'547	100'920	1'200'467	651
Entrées	15'924	10'915	26'839	102
Sorties	-77'536	-15'934	-93'470	-211
Modifications de valeur	6'363	-6'436	-73	0
État au 31.12.2015	1'044'298	89'465	1'133'763	542
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES				
État au 01.01.2015				-274
Sorties				179
Amortissements				-128
État au 31.12.2015				-223
Valeur comptable nette au 31.12.2015	1'044'298	89'465	1'133'763	319
dont en construction pour le portefeuille	22'058	0	22'058	
Valeur d'acquisition au 31.12.2015	913'372	82'169	995'541	
2016				
État au 01.01.2016	1'044'298	89'465	1'133'763	542
Entrées	8'542	93'629	102'171	280
Sorties	-4'412	0	-4'412	-257
Modifications de valeur	8'757	1'855	10'612	0
État au 31.12.2016	1'057'185	184'949	1'242'134	565
RÉÉVALUATIONS CUMULÉES				
État au 01.01.2016				-223
Sorties				219
Amortissements				-163
État au 31.12.2016				-167
Valeur comptable nette au 31.12.2016	1'057'185	184'949	1'242'134	398
dont en construction pour le portefeuille	12'852	0	12'852	
Valeur d'acquisition au 31.12.2016	914'616	175'798	1'090'413	

L'augmentation du portefeuille du groupe Pax SA de Placements est essentiellement due à l'achat de deux immeubles en réalisation.

En ce qui concerne les placements immobiliers du groupe Pax SA de Placements, il existait, au jour déterminant du bilan, des obligations de paiement de CHF 81'000 provenant de contrats existants.

4.2 Placements de capitaux

	31.12.2015	31.12.2016	Changement par rapport à l'année précédente
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LES PLACEMENTS DE CAPITAUX			
En CHF 1'000			
ACTIONS ET FONDS DE PLACEMENT			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur marchande	96'822	97'065	0.3%
Valeur d'acquisition	81'341	88'384	8.7%
Placements private equity compris dans les actions			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur marchande	7'036	6'469	-8.1%
Valeur d'acquisition	12'068	11'844	-1.9%
TITRES À REVENU FIXE			
Valeur dans les comptes du konzern = évaluation amortized cost	4'398'482	4'632'230	5.3%
Valeur marchande	4'703'777	4'920'813	4.6%
Valeur d'acquisition	4'495'191	4'728'489	5.2%
PRODUITS STRUCTURÉS ET DÉRIVÉS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur proche du marché	11'442	18'734	63.7%
Valeur d'acquisition	11'313	10'010	-11.5%
PRÊTS À DES CORPORATIONS			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	522'000	447'000	-14.4%
Valeur d'acquisition	522'066	447'066	-14.4%
HYPOTHÈQUES			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale moins le ducroire	38'216	32'488	-15.0%
Valeur d'acquisition	38'216	32'694	-14.5%
Hypothèques avec des personnes proches compris dans les hypothèques			
Valeur dans les comptes du konzern = valeur nominale	290	0	-100.0%
Valeur d'acquisition	290	0	-100.0%

Les échéances des titres à revenu fixe qui sont évalués selon la méthode amortized cost dans les comptes du Konzern sont les suivantes (valeurs nominales):

ÉCHÉANCES En CHF 1'000	Au cours d'un an	1-6 ans	6-11 ans	plus de 11 ans Total	Total
État au 31.12.2015	203'709	1'815'750	1'396'508	894'435	4'310'402
État au 31.12.2016	225'002	1'993'542	1'316'466	997'743	4'532'753

Les **produits structurés et dérivés** se composent comme suit:

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016	Changement par rapport à l'année précédente
Opérations à terme sur les devises			
– à des fins de couverture	1'303	8'670	565.1%
	1'303	8'670	565.1%
Dérivés OTC pour préparer l'acquisition selon des valeurs sous-jacentes			
– taux d'intérêt	10'139	10'064	-0.7%
	10'139	10'064	-0.7%
Total	11'442	18'734	63.7%
Engagements découlant d'opérations négatives de change à terme et de futures	25'127	22'670	-9.8%

4.3 Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016	Changement par rapport à l'année précédente
État au 1 ^{er} janvier	1'210'245	1'177'464	-2.7%
Entrées	20'033	24'218	20.9%
Sorties	-27'439	-18'201	-33.7%
Flux de trésorerie net	-7'406	6'017	-181.2%
Modifications des valeurs du marché non réalisées	-25'375	-8'278	-67.4%
État au 31 décembre	1'177'464	1'175'203	-0.2%

4.4 Actifs provenant des réserves de cotisations de l'employeur et informations sur les institutions de prévoyance selon Swiss GAAP RPC 16

Il existe une institution de prévoyance dans laquelle les collaboratrices et les collaborateurs du groupe Pax sont assurés. Le groupe Pax ne prévoit pas de tirer profit

des excédents de couverture à la date du bilan. C'est pourquoi seules les réserves de cotisations de l'employeur sont inscrites à l'actif.

Réserve de cotisations de l'employeur (RCE) en CHF 1'000	Valeur nominale	Renonciation d'utilisation	Bilan	Utilisation	Bilan	Résultat provenant de la RCE dans les dépenses de personnel	
	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2016	2016	31.12.2015	2015	2016
Institutions de prévoyance	8'486	0	6'939	-62	8'465	-44	-1'571
Total	8'486	0	6'939	-62	8'465	-44	-1'571

Au cours de l'année de référence, la réserve de cotisations de l'employeur a porté intérêt à hauteur de CHF 127'000 de CHF (CHF 68'000 l'année précédente).

Avantage économique et dépenses de prévoyance en CHF 1'000	Excédent de couverture/découvert	Avantage économique du groupe Pax		Changement par rapport à l'année précédente pour l'exercice	Cotisations limitées à la période pour l'exercice	Dépenses de prévoyance dans les dépenses de personnel	
	31.12.2016	31.12.2016	31.12.2015			2015	2016
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	0	0	0	0	-5'807	-4'189	-5'807
Total	0	0	0	0	-5'807	-4'189	-5'807

L'intégration des actifs des réserves de cotisations de l'employeur ainsi que l'évaluation d'éventuelles couvertures déficitaires et excédentaires ont été effectuées sur la base de clôtures apurées au 31 décembre 2016.

4.5 Créances provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016	Changement par rapport à l'année précédente
Prestations d'assurance payées d'avance	8'416	4'028	-52.1%
Avoirs provenant des prestations d'assurance	1'613	1'647	2.1%
Primes arriérées	9'661	11'030	14.2%
Agents et intermédiaires	147	91	-38.2%
Réassurance	899	186	-79.3%
Total	20'736	16'982	-18.1%

4.6 Immeubles en réalisation

En CHF 1'000	31.12.2015			31.12.2016		
	Suisse alémanique	Romandie	Tessin	Suisse alémanique	Romandie	Tessin
Immeubles d'habitation	291'587	0	22'458	220'384	0	8'766
Immeubles à usage mixte	0	0	0	0	0	0
Total	291'587	0	22'458	220'384	0	8'766
Total global			314'045			229'150

À la date du bilan, les engagements financiers futurs pour la planification et la construction d'immeubles en réalisation qui provenaient de contrats existant avec des planificateurs, architectes, entreprises totales, artisans et fournisseurs portaient sur 48.021 millions de CHF (156.088 millions de CHF l'année précédente).

La vente de la Pax SA de Placements annoncée en janvier 2017 et le prix de vente convenu ont entraîné une dépréciation de 10.9 millions de CHF sur des immeubles en réalisation.

4.7 Réserves actuarielles pour le compte propre

En CHF 1'000	31.12.2015			31.12.2016		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	2'185'624	-3'737	2'181'887	2'244'892	-2'878	2'242'014
Prévoyance professionnelle	3'176'511	-6'298	3'170'213	3'357'099	-5'429	3'351'670
Autres	8'344	0	8'344	8'331	0	8'331
Total	5'370'479	-10'035	5'360'444	5'610'322	-8'307	5'602'015

4.8 Reports de primes

En CHF 1'000	31.12.2015			31.12.2016		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	58'572	-583	57'989	61'266	-554	60'712
Autres	51	-1	50	49	-1	48
Total	58'623	-584	58'039	61'315	-555	60'760

4.9 Réserves pour les cas d'assurance en suspens

En CHF 1'000	31.12.2015			31.12.2016		
	Brut	Réassurance	Pour le compte propre	Brut	Réassurance	Pour le compte propre
Prévoyance privée	58'675	-557	58'118	60'062	0	60'062
Prévoyance professionnelle	65'262	0	65'262	64'460	-545	63'915
Total	123'937	-557	123'380	124'522	-545	123'977

4.10 Réserves pour la participation future des preneurs d'assurance aux excédents

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016	Changement par rapport à l'année précédente
A) RÉSERVES POUR LA PARTICIPATION FUTURE DES PRENEURS D'ASSURANCE AUX EXCÉDENTS			
Solde des réserves en début d'année	96'383	89'869	-6.8%
Prélèvement net pour la distribution aux preneurs d'assurance	-21'515	-19'629	-8.8%
Attribution à la charge du bénéfice annuel	15'000	6'000	-60.0%
Total	89'868	76'240	-15.2%
B) EXCÉDENTS À DISTRIBUER			
Excédents attribués aux fondations, mais que celles-ci n'ont pas encore distribués	5'270	4'301	-18.4%
Total	95'138	80'541	-15.3%
C) PLUS-VALUES ET MOINS-VALUES (EXCÉDENTS LATENTS)			
Excédents latents provenant de l'application de la legal quote sur les plus-values et les moins-values (prévoyance professionnelle)*	68'990	76'894	11.5%
Total	164'128	157'435	-4.1%

* Dans la prévoyance professionnelle, il y a lieu de tenir compte des dispositions «prévoyance professionnelle» se rapportant à la comptabilité séparée. C'est pourquoi 90 pour cent des plus-values et des moins-values résultant de la différence entre établissement du compte de profits et pertes du konzern et compte commercial ont également été attribués au fonds d'excédents de la prévoyance professionnelle. Ces différences de valeur comptable ne se sont pas encore produites et ont de ce fait un caractère latent. Elles ne peuvent par conséquent pas davantage être distribuées.

4.11 Réserves (financières) non techniques

En CHF 1'000	Réserves pour le personnel	Autres réserves	Impôts latents	Total
2015				
État au 01.01.2015	3'053	1'734	52'661	57'448
Utilisation	-797	-5	0	-802
Changement avec effet sur le résultat	479	818	7'169	8'466
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	-2'209	-2'209
État au 31.12.2015	2'735	2'547	57'621	62'903

2016

État au 01.01.2016	2'735	2'547	57'621	62'903
Utilisation	-805	-192	0	-996
Changement avec effet sur le résultat	643	1'340	-7'322	-5'340
Modification de la réserve de réévaluation	0	0	-315	-315
État au 31.12.2016	2'573	3'695	49'984	56'252

4.12 Autres engagements à long terme

2015

	Taux d'intérêt	2017	2018	2019	2020–2023	Total
ÉCHÉANCES						
En CHF 1'000						
Crédits à court terme	0.50–2.18%	92'000			15'000	
Hypothèques à taux fixe	1.26%	400				
Hypothèques à taux fixe	1.99%		2'000			
Hypothèques à taux fixe	1.69%			400		
Hypothèques à taux fixe	1.35–3.00%				28'875	
Total au 31.12.2015		92'400	2'000	400	43'875	138'675

2016

	Taux d'intérêt	2018	2019	2020	2021–2025	Total
ÉCHÉANCES						
En CHF 1'000						
Crédits à court terme	0.40–2.18%	12'500		15'000		
Hypothèques à taux fixe	1.99%	2'000				
Hypothèques à taux fixe	1.69%		400			
Hypothèques à taux fixe	1.35–3.00%				34'435	
Total au 31.12.2016		14'500	400	15'000	34'435	64'335

Des créances bancaires d'un montant de 49.335 millions de CHF (123.675 millions de CHF l'année précédente) sont imputables au financement d'immeubles en réalisation. Exception faite de deux contrats hypothécaires, aucun amortissement contractuel n'est convenu pour les engagements cités ci-dessus.

Il subsiste des cautions solidaires pour les limites de crédit existants auprès des banques entre la Pax SA de Placements et Pax Wohnbauten AG.

4.13 Engagements provenant des opérations d'assurance

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016	Changement par rapport à l'année précédente
Réassurance	741	813	9.6%
Primes payées d'avance	14'669	14'190	-3.3%
Engagements envers des fondations collectives	50'848	20'576	-59.5%
Prestations d'assurance non encore versées	5'012	4'829	-3.7%
Dépôts de primes	55'023	59'148	7.5%
Agents et intermédiaires	19'271	21'307	10.6%
Autres engagements	74	13	-82.9%
Total	145'638	120'876	-17.0%

4.14 Créances bancaires (avances à terme fixe) et hypothèques à taux fixe

2015

	Taux d'intérêt	2016	Plus d'un an	Total
ÉCHÉANCES				
En CHF 1'000				
Crédits à court terme	0.50–0.82%	11'000		
Hypothèque à taux fixe	3.75%	2'500		
Hypothèque à taux fixe	1.95%		300	
Total au 31.12.2015		13'500	300	13'800

2016

	Taux d'intérêt	2017	Plus d'un an	Total
ÉCHÉANCES				
En CHF 1'000				
Crédits à court terme	0.40–1.53%	108'500		
Hypothèque à taux fixe	1.26%	400		
Hypothèque à taux fixe	1.54–1.95%		370	
Total au 31.12.2016		108'900	370	109'270

4.15 Capital de base

Le Pax Holding est organisé en tant que société coopérative selon la législation suisse et ne détient ni capital sous forme de parts sociales ni capital de dotation. Les réserves ouvertes figurant dans la clôture

individuelle du Holding sont contenues, dans la clôture de l'exercice du Konzern du groupe Pax, dans les réserves de bénéfices.

5. INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

5.1 Restrictions de la propriété sur l'actif

Dans le domaine assurance sur la vie, il existe les réserves de propriété suivantes:

a) Liquidités

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Moyens mis à disposition pour opérations de change à terme	35'320	22'190
Moyens mis à disposition pour des futures	6'282	2'369
Engagement découlant d'opérations de change à terme	24'031	22'415
Engagement découlant de futures	1'096	255

Les liquidités qui précèdent sont destinées à garantir des passifs découlant d'opérations à terme sur devise et des futures liés à la date de clôture.

b) Placements de capitaux

Outre celle mentionnée ci-dessus, il n'existe aucune restriction de disposition pour les placements de capitaux en plus des contraintes relevant du droit de surveillance.

Dans le domaine non-assurance, il existe les réserves de propriété suivantes:

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Placements immobiliers (mis en gage)	62'215	99'094
Immeubles en réalisation (mis en gage)	35'593	0
Total des gages immobiliers à leur valeur nominale	107'773	95'673
Déposé en garantie pour des crédits	78'850	51'850
Emprunts hypothécaires de tiers utilisés	34'475	37'605

5.2 Engagements de leasing ne figurant pas au bilan

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Fin de contrat 29.02.2020	21	15

5.3 Actifs dans le prêt de titres (securities lending)

Dans le cadre d'un contrat de prêt de valeurs mobilières, certains compartiments en titres à revenu fixe ont été prêtés contre commission.

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Le volume au jour déterminant du bilan porte sur:	734'749	296'830

5.4 Investment commitments en private equity

Dans le cadre de l'activité de placement en cours dans les opérations d'assurance, le groupe Pax s'engage à acquérir à l'avenir des titres à un prix défini par avance. Si une partie adverse ne satisfait pas à ses obligations, les coûts de remplacement sont alors supérieurs ou infé-

rieurs et des charges d'intérêt supplémentaires peuvent apparaître. Qui plus est, les titres faisant l'objet des conventions peuvent être soumis à des fluctuations. Au total, les engagements pris découlant d'investment commitments portent sur:

En EUR 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Engagements découlant d'investment commitments	730	730

5.5 Valeurs assurance incendie

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
La valeur assurance incendie des placements immobiliers porte sur:	1'009'358	1'055'238

Pendant la période de construction, les immeubles en réalisation sont couverts dans le cadre de l'assurance maître d'ouvrage par l'intermédiaire des entrepreneurs généraux mandatés.

5.6 Entreprises et personnes proches

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Créances vis-à-vis d'institutions de prévoyance	299	1'261
Hypothèques accordées à des sociétés proches		
– Businesspark Dietschiberg AG, Meggen (Paul Schneider, président)	290	0
Produits des intérêts hypothécaires de sociétés proches		
– Lorze AG, Baar (Paul Schneider, membre du conseil d'administration)	1'505	0
– Businesspark Dietschiberg AG, Meggen (Paul Schneider, président)	698	0
	2'203	0

Un appartement et un parking couvert ont été vendus, avec entrée en jouissance en 2016, à Thomas Dressendörfer, membre du conseil d'administration de la Pax SA de Placements, au prix de CHF 765'000 sans octroi de rabais.

5.7 Honoraires de l'organe de révision

Les honoraires de l'organe de révision KPMG SA pour l'activité de révision se montent à CHF 645'520 TVA comprise pour la période de référence (année précédente, Ernst & Young SA: CHF 686'920 TVA comprise).

Ont été payés en plus CHF 98'000, TVA comprise, (année précédente, Ernst & Young AG CHF 96'563, TVA comprise) pour des prestations de services proches de la révision, et CHF 39'580, TVA comprise, à KPMG pour des prestations de service supplémentaires.

5.8 Événements postérieurs à la date du bilan

Le 5 janvier 2017, le Pax Holding (société coopérative) et la Pax Assurance ont signé un contrat concernant la vente de leur participation majoritaire de 57.6 pour cent à la Pax SA de Placements.

La transaction doit être réalisée au cours du premier semestre 2017 et se fera sous réserve de l'autorisation accordée par l'autorité compétente. C'est à cette condition qu'un afflux de fonds d'environ 166 millions de CHF devrait avoir lieu en 2017.

Conformément à ce contrat, il existe des engagements d'indemnisation de l'acheteur, notamment en rapport avec des projets de construction.

Aucun autre événement déterminant pour les comptes annuels présents, qui devrait donc être divulgué, n'a été connu entre la date de clôture du bilan et le moment de l'approbation par le conseil d'administration le 22 mars 2017.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DU KONZERN 2016 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Audit Financial Services
Badenerstrasse 172
CH-8004 Zürich

PO Box
CH-8036 Zürich

Telefon +41 58 249 31 31
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur l'audit des comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de résultat consolidé, le bilan consolidé, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe (aux pages 85 à 115), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
*Rapport de l'organe de révision
sur l'audit des comptes consolidés
à l'Assemblée générale des délégués*

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Autre information

Les comptes consolidés de Pax Holding (société coopérative) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes consolidés dans le rapport daté du 16 mars 2016.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiff. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronimus T. Dormann
*Expert-réviser agréé
Réviser responsable*

Thomas Trüb
Expert-réviser agréé

Zurich, le 22 mars 2017

COMPTE DE PROFITS ET PERTES DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En CHF 1'000	2015	2016
Produit de participation	4'019	3'200
Produit des titres	211	216
Bénéfices provenant de la vente de placements de capitaux	764	0
Revenu d'intérêts de prêts subordonnés	372	427
Frais externes de gestion	-31	-30
Réévaluation des placements de capitaux	0	-398
Produit financier	5'335	3'415
Frais d'organes et de gestion	-788	-2'229
Autres dépenses financières	-334	-335
Résultat annuel avant impôts	4'213	851
Impôts	-44	-51
Bénéfice annuel	4'169	800

BILAN DU PAX HOLDING (SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE), BÂLE

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
ACTIF		
Liquidités	1'192	1'684
Créances vis-à-vis de la Pax Assurance	631	0
Autres créances à court terme	164	143
Actif circulant	1'987	1'827
Titres	4'876	4'690
Prêts de rang postérieur	40'000	40'000
Placements financiers	44'876	44'690
Participations	51'519	55'567
Actif immobilisé	96'395	100'257
Total actif	98'382	102'084
PASSIF		
Engagements envers la Pax Assurance	0	2'507
Engagements envers la Pax SA de Placements	148	321
Autres engagements à court terme	0	140
Passifs de régularisation	352	434
Capital étranger à court terme	500	3'402
Créances bancaires	15'000	15'000
Capital étranger à long terme	15'000	15'000
Capital d'emprunt	15'500	18'402
Réserves	70'000	74'000
Report de l'année précédente	8'713	8'882
Bénéfice annuel	4'169	800
Réserves facultatives de bénéfices	12'882	9'682
Capital propre	82'882	83'682
Total passif	98'382	102'084

ANNEXE AU PAX HOLDING

Principes de présentation des comptes

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec les dispositions relatives à la comptabilité commerciale du Code des obligations suisse (article 957–963b CO, valable à partir du 1^{er} janvier 2013).

Rapport de situation et tableau de financement

Le Pax Holding (société coopérative) établit des comptes consolidés selon le standard reconnu (Swiss GAAP RPC). C'est pourquoi il peut être renoncé dans les pré-sents comptes annuels à l'établissement d'un rapport de situation et d'un tableau de financement.

Participations

	Quote-part de participation 31.12.2015	Quote-part de participation 31.12.2016	Capital-actions 31.12.2016 En CHF 1'000	Libéré à
Les participations directes du Holding se composent comme suit:				
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	100.0%	100.0%	60'000	100.0%
Creadi SA, Bâle Établie le 17 octobre 2016	n/a	100.0%	4'000	100.0%
Pax SA de Placements, Bâle	48.9%	48.9%	18'000	100.0%
Remarque				
La Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA participe, pour sa part, à la société suivante: Pax SA de Placements, Bâle	8.7%	8.7%	18'000	100.0%
La Pax SA de Placements détient, pour sa part, des participations à:				
Pax Wohnbauten AG, Bâle	100.0%	100.0%	1'000	100.0%
Pax Immotrade AG, Sarnen Fusion avec Pax Wohnbauten AG au 01.01.2016	100.0%	0.0%	–	–
Pax-Liegenschaften AG, Meggen Fusion avec Pax Wohnbauten AG au 01.01.2016	100.0%	0.0%	–	–
Pax Invest AG, Bâle Fusion avec Pax Wohnbauten AG au 01.01.2016	100.0%	0.0%	–	–
Pax Verwaltungen SA, Bâle	100.0%	100.0%	250	100.0%
Pax Construct AG, Sarnen Fusion avec Pax Wohnbauten AG au 01.01.2016	100.0%	0.0%	–	–
Sonnenhof Immobilien SA, Lucerne Vendue au 31 juillet 2016	51.0%	0.0%	–	–

En 2016, la Pax Immotrade AG, la Pax-Liegenschaften AG, la Pax Invest AG et la Pax Construct AG ont, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, fusionné avec la Pax Wohnbauten AG.

En mai 2016, la Pax Wohnbauten AG a déplacé son siège à Bâle et augmenté son capital à 1 million de CHF.

La Creadi AG à Bâle, qui dispose d'un capital de base de 4 millions de CHF a été créée en octobre 2016.

Prêts de rang postérieur

Les prêts de rang postérieur suivants ont été accordés à des sociétés ayant un rapport de participation:

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle	40'000	40'000
	40'000	40'000

Le prêt de rang postérieur à la Pax, Société suisse d'assurance sur la vie SA, Bâle a été accordé pour une durée indéterminée.

Engagements à long terme

ÉCHEANCES ET INTÉRÊT En CHF 1'000	Taux d'intérêt	De 1 – 5 ans	Plus de 5 ans
État au 31.12.2015	2.18%	15'000	0
État au 31.12.2016	2.18%	15'000	0

Dissolution nette de réserves latentes relevant du droit des sociétés anonymes

Le montant net des réserves dissoutes porte sur:

En CHF 1'000	2015	2016
Total	128	0

Engagements conditionnels

Dans le cadre de l'imposition du groupe en matière de TVA, le Pax Holding (société coopérative) assume la responsabilité solidaire.

Nombre de postes à temps plein

Le Pax Holding (société coopérative) n'a aucun salarié.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le 5 janvier 2017, le Pax Holding (société coopérative) et la Pax Assurance ont signé le contrat de vente de leur participation majoritaire de 57.6 pour cent à la Pax SA de Placements.

L'exécution de la transaction doit avoir lieu au cours du premier semestre 2017 sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente. C'est à cette condition qu'un afflux de fonds de environ 141 millions de CHF devrait avoir lieu en 2017.

Conformément à ce contrat, il existe des engagements latents pour l'indemnisation de l'acheteuse, notamment en ce qui concerne des projets de construction.

PROPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION QUANT À L'UTILISATION DU BÉNÉFICE INSCRIT AU BILAN

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
Report de l'année précédente	8'713	8'882
Bénéfice annuel	4'169	800
Bénéfice inscrit au bilan	12'882	9'682
Attribution à la réserve générale	-4'000	-500
Report sur le nouvel exercice	8'882	9'182

Le conseil d'administration demande le report du bénéfice inscrit au bilan sur le nouvel exercice après dotation de la réserve légale de bénéfices.

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES ANNUELS 2016 À L'ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉS



KPMG AG
Audit Financial Services
Badenerstrasse 172 PO Box
CH-8004 Zürich CH-8036 Zürich

Téléfon +41 58 249 31 31
Internet www.kpmg.ch

Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale des délégués de

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Pax Holding (société coopérative), comprenant le compte de résultat, le bilan et l'annexe (aux pages 118 à 123), pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application des méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels. Nous avons réalisé notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Pour évaluer ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des évaluations effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2016 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.



Pax Holding (société coopérative), Bâle
*Rapport de l'organe de révision
sur l'audit des comptes annuels
à l'Assemblée générale des délégués*

Autre information

Les comptes annuels de Pax Holding (société coopérative) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2015 ont été audités par un autre organe de révision qui a exprimé une opinion non modifiée sur ces comptes annuels dans le rapport daté du 16 mars 2016.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Hieronymus T. Dormann
*Expert-réviser agréé
Réviser responsable*

Thomas Trüb
Expert-réviser agréé

Zurich, le 22 mars 2017

EXTRAIT DE LA CLÔTURE STATUTAIRE DE LA PAX, SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE

1. COMPTE DE PROFITS ET PERTES

En CHF 1'000	2015	2016
Primes brutes	768'446	872'700
Part des réassureurs	-3'418	-3'086
Primes pour le compte propre	765'028	869'614
Modification des reports de primes	-4'520	-2'691
Part des réassureurs à la modification des reports de primes	-70	-29
Primes acquises pour le compte propre	760'438	866'893
Autres produits des opérations d'assurance	-	-
Total produit des opérations actuarielles	760'438	866'893
Versements bruts pour cas d'assurance	-669'491	-625'912
Part des réassureurs aux versements pour cas d'assurance	5'422	4'304
Modification des réserves actuarielles	-103'265	-248'114
Part des réassureurs à la modification des réserves actuarielles	-656	-1'740
Modification des réserves actuarielles pour assurances-vie liées à des fonds	30'200	-823
Charges liées aux cas d'assurance pour le compte propre	-737'790	-872'286
Frais de conclusion et de gestion	-135'988	-142'659
Autres charges actuarielles pour le compte propre	-1'929	-1'499
Total charges des opérations actuarielles	-875'707	-1'016'444
Produits des placements de capitaux	486'482	255'336
Charges liées aux placements de capitaux	-358'882	-115'308
Résultat des placements de capitaux	127'600	140'029
Résultat des opérations de capitaux et d'intérêts de l'assurance-vie liée à des fonds	-12'119	5'189
Autres revenus financiers	11'260	10'269
Autres charges financières	-304	-260
Résultat d'exploitation	11'168	5'677
Charges d'intérêt pour dettes portant intérêt	-3'426	-2'832
Autres charges	-552	-455
Résultat avant impôts	7'190	2'390
Impôts directs	-1'961	329
Bénéfice annuel	5'229	2'719

EXTRAIT DE LA CLÔTURE STATUTAIRE DE LA PAX, SOCIÉTÉ SUISSE D'ASSURANCE SUR LA VIE

2. BILAN

En CHF 1'000	31.12.2015	31.12.2016
ACTIF		
Biens-fonds	848'791	843'691
Participations	7'238	7'238
Titres à revenu fixe	4'398'482	4'632'230
Prêts	522'000	447'000
Hypothèques	47'926	37'693
Actions	68'188	74'987
Autres placements de capitaux	17'576	16'230
Placements de capitaux	5'910'201	6'059'069
Placements de capitaux pour le compte et au risque des preneurs d'assurance	1'177'464	1'175'203
Créances d'instruments financiers dérivés	1'303	8'670
Liquidités	139'848	162'568
Part des réserves actuarielles de la réassurance	11'176	9'407
Immobilisations corporelles	118	190
Créances provenant des opérations d'assurance	20'236	16'482
Autres créances	13'334	23'645
Actifs de régularisation	63'515	62'262
Total actif	7'337'195	7'517'495
PASSIF		
Réserves actuarielles pour le compte propre	5'677'279	5'906'267
Réserves actuarielles pour les assurances-vie liées à des fonds	1'177'461	1'174'529
Réserves non actuarielles	105'720	88'577
Dettes portant intérêts	55'023	59'148
Dettes contractées au titre d'instruments financiers dérivés	25'127	22'670
Dépôts reçus de réassureurs	8'522	7'707
Engagements provenant des opérations d'assurance	90'615	61'727
Autres passifs	3'481	3'767
Passifs de régularisation	16'907	14'323
Dettes de rang inférieur	40'000	40'000
Placements de capitaux	7'200'135	7'378'716
Capital de la société	60'000	60'000
Réserves légales de capitaux	2'250	2'250
Réserves légales de bénéfices	30'000	32'000
Réserve de bénéfice particulière	25'000	27'000
Report de l'année précédente	14'581	14'810
Bénéfice annuel	5'229	2'719
Réserves facultatives de bénéfices	44'810	44'529
Total du capital propre	137'060	138'779
Total passif	7'337'195	7'517'495

EXTRAIT DE LA CLÔTURE STATUTAIRE DE LA PAX SA DE PLACEMENTS

1. COMPTE DE PROFITS ET PERTES

En CHF 1'000	2015		2016	
Loyers		220		0
Frais d'intérêts hypothécaires de tiers		-146		0
Frais pour la gestion et l'entretien des biens-fonds		130		-1
Bénéfice brut compte immobilier		204		-1
Bénéfice/perte de ventes d'immeubles en biens propres		18'679		0
Dépenses de personnel		-861		-244
Charges administratives		346		-1'209
Revenu de l'administration – commissions de gestion		1'364		45
Amortissements des immobilisations corporelles		-11		0
Résultat d'exploitation		19'721		-1'409
RÉSULTAT FINANCIER				
Produits financiers	1'476		1'367	
Charges financières	-524	952	-107	1'260
Autres produits		47		40
Produits de participations		0		106'500
Résultat avant impôts		20'720		106'391
Impôts		-4'078		-77
Bénéfice annuel		16'642		106'314

Concernant le compte de résultats:

La Pax SA de Placements a été transformée en pure société holding en 2016, raison pour laquelle la clôture statutaire de la société n'est comparable à celle de l'année précédente qu'avec des réserves.

EXTRAIT DE LA CLÔTURE STATUTAIRE DE LA PAX SA DE PLACEMENTS

2. BILAN

En CHF 1'000	31.12.2015		31.12.2016	
ACTIF				
Liquidités		85		437
Autres créances à court terme		8'315		3'036
Créances participations		7		0
Prêts participations		59'850		154'500
Créances sociétés proches		148		321
Actifs de régularisation		65		44
Total de l'actif circulant		68'470		158'338
Participations		19'735		19'684
Total actif immobilisé		19'735		19'684
Total actif		88'205		178'022
PASSIF				
capital d'emprunt				
Engagements à court terme				
Engagements résultant de ventes et de prestations de services	171		59	
Autres engagements à court terme	150		174	
Engagements participations	139		103	
Engagements de sociétés proches	33		39	
Réserves à court terme	256		245	
Passifs de régularisation	6'777	7'526	1'803	2'423
Engagements à long terme				
Engagements financiers à long terme	6'500		0	
Réserves	394	6'894	0	0
Total du capital d'emprunt		14'420		2'423
Capital propre				
Capital-actions		18'000		18'000
Réserves légales de bénéfices		9'000		9'000
Réserves facultatives de bénéfices				
Report des bénéfices	7'643		19'785	
Réserve libre	22'500		22'500	
Bénéfice annuel	16'642	46'785	106'314	148'599
Total du capital propre		73'785		175'599
Total passif		88'205		178'022

OURS

Éditeur

Pax Holding (société coopérative), Bâle

Concept, texte et design

Ramstein Ehinger Associates SA

Photos

Geri Krischker; Julian Salinas; Keystone;
Plainpicture

© Copyright 2016 by Pax Holding
(société coopérative)
Reproduction intégrale ou
partielle uniquement avec
l'autorisation écrite du Pax Holding
(société coopérative)



En ligne:
pax.ch/rapport-de-gestion